

ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude

Enquête publique du 4 mars 2024 au 3 avril 2024

Arrêté interpréfectoral du 22 janvier 2024 de MM. les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Ce document comprend :

- Le **procès verbal de synthèse** des observations reçues pendant l'enquête signé le jour de sa remise par le commissaire enquêteur et le porteur de projet ;
- Le dossier recensant les **affichages sur les sites** du projet comprenant des photographies de chaque affiche et un atlas cartographique ;
- Les preuves de parution de l'avis d'enquête dans **12 journaux** paraissant dans les trois départements concernés (Aude, Ariège et Pyrénées-Orientales) ;
- Les **certificats d'affichage** de l'avis d'enquête dans les mairies concernées des trois départements.

Commissaire enquêteur : Laurent FABAS

ENQUÊTE PUBLIQUE

préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude

Enquête publique du 4 mars 2024 au 3 avril 2024

Arrêté interpréfectoral du 22 janvier 2024 de MM. les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS REÇUES PENDANT L'ENQUÊTE

8 avril 2024

Commissaire enquêteur : Laurent FABAS

Ce procès-verbal est établi en application de l'article **R 123-18 du Code de l'environnement** qui prévoit :

« Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.».

Table des matières

1	RÉSUMÉ DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE.....	3
1.1	Organisation de l'enquête.....	3
1.2	Bilan de la consultation publique.....	3
2	SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES OBSERVATIONS REÇUES PENDANT L'ENQUÊTE.....	5
2.1	Concertation.....	5
2.1.1	Concertation préalable.....	5
2.1.2	Concertation avec les propriétaires riverains lors des travaux.....	5
2.2	Périmètre d'intervention.....	6
2.2.1	La mouillère de Villeneuve de Formiguères.....	6
2.2.2	Le Rébenty et ses affluents.....	6
2.2.3	La Blanque.....	6
2.2.4	Le Goutal.....	7
2.2.5	Alet-les-Bains.....	7
2.3	Dépôts illégaux en bordure de cours d'eau.....	8
2.4	Encadrement des interventions post-crue.....	9
2.5	Protection des captages dépourvus de DUP.....	10
2.6	Espèces protégées.....	11
3	OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR.....	12
3.1	Périmètre d'intervention.....	12
3.1.1	Tronçons de cours d'eau.....	12
3.1.2	Zones humides.....	12
3.2	Dégâts d'origine anthropique sur les cours d'eau.....	13
4	LISTE COMPLÈTE DES OBSERVATIONS.....	14
4.1	Registre d'enquête publique de LIMOUX.....	14
4.1.1	Contribution écrite n°1.....	14
4.2	Registre d'enquête dématérialisé.....	14
4.2.1	Contribution écrite n°2.....	14
4.2.2	Contribution écrite n°3.....	14
4.2.3	Contribution écrite n°4.....	14
4.2.4	Contribution écrite n°5.....	14
4.2.5	Contribution écrite n°6.....	19
4.2.6	Contribution écrite n°7.....	20

1 RÉSUMÉ DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Conformément aux prescriptions de l'arrêté interpréfectoral du 22 janvier 2024 des Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientalesarrêté, l'enquête publique sur le plan pluriannuel de gestion des ripisylve de la Haute Vallée de l'Aude s'est déroulée du lundi 4 mars au mercredi 3 avril 2024.

1.1 Organisation de l'enquête

Le public a pu s'informer sur le projet mis à l'enquête publique

- disponible en version papier en mairie de LIMOUX, CARCASSONNE et QUILLAN ;
- sur la page dédiée du site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>;
- sur le poste informatique mis à disposition au siège du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Le public a pu formuler ses observations

- sur les registres d'enquête « papier » déposés en mairie de LIMOUX, CARCASSONNE et QUILLAN ;
- sur l'adresse de courriel dédiée enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ;
- par courrier postal au siège de l'enquête.

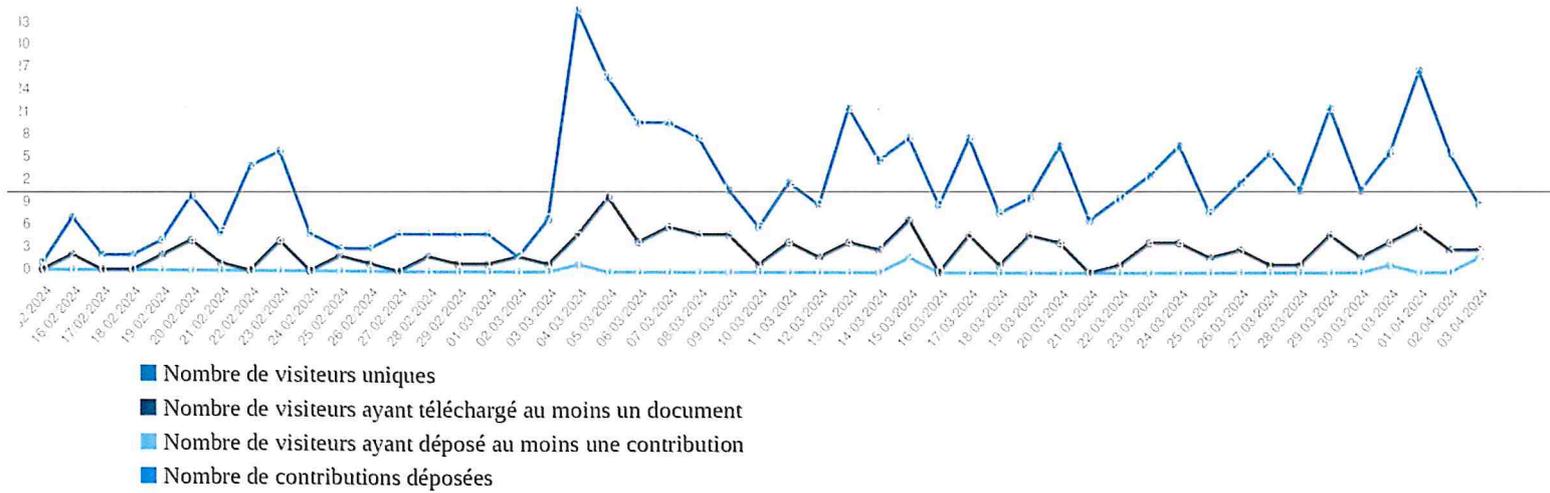
1.2 Bilan de la consultation publique

Les permanences du commissaire enquêteur se sont déroulées :

- lundi 24 mars 2024 de 9h00 à 12h00 en mairie de Limoux
- vendredi 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30 en mairie de Carcassonne
- mercredi 27 mars 2024 de 9h00 à 12h00 en mairie de Quillan
- mercredi 3 avril 2024 de 15h00 à 18h00 en mairie de Limoux

Au cours de ces permanences, le commissaire enquêteur a reçu 3 personnes, à Quillan qui n'ont pas formulé d'observations. Il a également reçu 3 personnes à Limoux, l'une d'elles a formulé une observation écrite.

Le registre d'enquête dématérialisé a dénombré 570 visiteurs unique, 133 d'entre eux ont téléchargé au moins un document. Le graphique suivant présente leur répartition dans le temps :



A la clôture de l'enquête le 3 avril 2024 à 23h59, les registres d'enquête publique comptaient :

- Registre d'enquête de Limoux : Une contribution
- Registre d'enquête de Carcassonne : Aucune contribution
- Registre d'enquête de Quillan : Aucune contribution
- Registre d'enquête dématérialisé : 6 contributions
- Aucun courrier reçu

L'ensemble cumulant un total de 7 contributions écrites.

2 SYNTHÈSE THÉMATIQUE DES OBSERVATIONS REÇUES PENDANT L'ENQUÊTE

2.1 Concertation

2.1.1 *Concertation préalable*

Extrait contribution écrite n°7 :

L'association AVENIR D'ALET regrette que les Associations locales n'aient pas été consultées lors de l'élaboration du projet de Déclaration d'Intérêt Public.

Elle souhaite être associée à l'établissement des programmes futurs relatifs à la protection de l'eau, des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Réponse du maître d'ouvrage

2.1.2 *Concertation avec les propriétaires riverains lors des travaux*

Extrait contribution écrite n°6 :

Nous avons remarqué qu'aucune attention n'est accordé au fait de savoir si le propriétaire est volontaire de procéder lui-même à cet entretien. Au contraire, aucun passage d'aucune équipe n'a jamais été annoncé en amont, même si cela implique le passage par des terrains/chemins privés, voire des récoltes en cours de croissance ce qui va à l'encontre du droit de propriété.

Nous vous demanderons donc de réfléchir aux points suivants :

- obligation d'informer les propriétaires du programme des travaux envisagés avec la possibilité de pouvoir choisir de les effectuer eux-mêmes et envoyer des avis de passage

Réponse du maître d'ouvrage

2.2 Périmètre d'intervention

2.2.1 *La mouillère de Villeneuve de Formiguères*

Extrait contribution écrite n°1 :

en bordure de l'Aude il existe une mouillère cadastrée C249 qu'il faudrait nettoyer et protéger et mettre en valeur.

Cette mouillère se situe à l'entrée du hameau côté village de Matemale..

Réponse du maître d'ouvrage

2.2.2 *Le Rébenty et ses affluents*

Extrait contribution écrite n°2 :

Concernant la vallée du Rébenty, je souhaiterais que la DIG puisse s'appliquer à l'ensemble du cours d'eau le Rébenty ainsi qu'à ses affluents .

Réponse du maître d'ouvrage

2.2.3 *La Blanque*

Extrait contribution écrite n°3 :

J'habite à Bugarach et je souhaiterais que La Blanque soit ajoutée aux travaux

Réponse du maître d'ouvrage

2.2.4 *Le Goutal*

Extrait contribution écrite n°3 :

Habitant d'alairac, j'ai vu que le ruisseau du Goutal n'est pas dans les travaux prévus. il serait bien de l'intégrer.

Réponse du maître d'ouvrage

2.2.5 *Alet-les-Bains*

Extrait contribution écrite n°7 :

Toute la Haute-Vallée ne pourra certes pas bénéficier des travaux de restauration et de gestion des cours d'eau, mais certains points stratégiques auraient justifié une attention prioritaire. Ainsi,, nous n'avons pas su trouver dans le dossier des mesures concernant la Commune d'Alet-les-Bains..

S'agissant d'un lieu de confluence de nombreux cours d'eau se jetant dans l'Aude, cette Commune a été maintes fois touchée par des inondations dévastatrices.

Il faut souligner que les sources des Eaux Chaudes desservent une partie conséquente des réseaux publics d'eau potable, notamment Limoux, les Communes proches, Alet-les-Bains et bientôt Bouriège, Roquetaillade, La Serpent....

Il s'agit d'une eau souterraine, mais les émergences sont à quelques dizaines de mètres de l'Aude.

Réponse du maître d'ouvrage

2.3 Dépôts illégaux en bordure de cours d'eau

Extrait contribution écrite n°5 :

Durant l'année 2020, alors même que le conseil municipal avait pris une délibération (1) interdisant tout dépôt sur une ancienne décharge le maire de MERIAL a fait déverser environ 1000 tonnes de gravats bitumeux sur la berge du REBENTY en aval de MERIAL.

L'Office français de la biodiversité dite police de l'eau avait été informée et avait constaté la réalité des dépôts de gravats pollués de bitume et autres déchets divers, le syndicat mixte SMAH avait été lui aussi informé.

Bien que ces autorités furent informées comme déjà précisé , la situation est restée en l'état, le cours d'eau étant rétréci par ces "apports" des événements climatiques futurs, déjà survenus par le passé seraient de toute évidence de nature à créer des embâcles avec tous les risques induits en aval !

Comment les autorités et services ci-dessus cités peuvent-ils laisser perdurer une telle situation lourde de dangers à venir ?

Quelles sont les mesures qui seront prises par les autorités pour enjoindre au maire de MERIAL seul responsable, de rétablir la situation antérieure ?

Réponse du maître d'ouvrage

2.4 Encadrement des interventions post-crue

Extrait contribution écrite n°6 :

Nous avons subi de plein fouet l'inondation de 2018 (et d'autres) et savons l'impact que la nature elle-même peut provoquer.

L'impact que nous avons subi ensuite par les entrepreneurs censés « réparer les dégâts » nous a traumatisé autant : intervention de pelles mécaniques dans la rivière et sur les berges, arrachage en profondeur de souches d'arbres mais aussi d'arbres vivants (rendant mobiles des tonnes de terre qui s'en sont allées avec la crue suivante constituant une perte de fonds considérable), brûlages de nombreux mètres cubes de bois exploitables, quelquefois sous d'autres arbres (centenaires entre autres) qui n'ont ensuite pas survécus à cette surchauffe...

Et ne parlons même pas de la défiguration des abords du pont sur le Lauquet (recensé monument historique) non pas par la crue qui elle nous avait laissé le bassin taillé dans la roche qui constituait depuis au moins deux siècles le lavoir du village, mais bien par quelque ingénieur ou conducteur de travaux qui lui a commandé de combler ce bassin historique à coups de pelle mécanique avec le surplus de gravier et pierres accumulé alentour ! Et vu qu'il est formellement interdit d'intervenir de cette façon dans une rivière hors urgence nous ne risquons pas de le revoir un jour...

L'entretien des berges et abords est essentiel mais de tels dégâts doivent être évités !

Nous vous demanderons donc de réfléchir aux points suivants :

- encadrer au maximum l'utilisation d'outils à moteur thermique, les produits pétroliers utilisés (huile de chaîne bio...) et l'emploi du feu pour préserver le biotope « rivière » et éviter toute pollution, notamment aussi acoustique.
- définir des zones à intérêt écologique particulier non accessible aux engins à moteurs
- encadrer sévèrement les interventions post-crues pour éviter qu'elles n'aggravent les dégâts déjà subis

Réponse du maître d'ouvrage

2.5 Protection des captages dépourvus de DUP

Extrait contribution écrite n°7 :

~~La détermination des périmètres de protection des captages a fait l'objet d'une étude hydrogéologique très précise en 1974.~~

Pourtant, malgré cette étude de plus de 50 ans, la Déclaration d'Utilité Publique (fixant notamment des prescriptions sanitaires) n'a jamais été édictée.

Si cette DUP relève de la compétence de l'Etat, des mesures de protection particulières devraient être établies concernant les rives de l'Aude.

Réponse du maître d'ouvrage

2.6 Espèces protégées

Extrait contribution écrite n°7 :

Bien que la Déclaration concerne le territoire de Véraza, nous n'avons rien trouvé dans le dossier concernant :

- le site NATURA 2000 : « Hautes Corbières », dédié à la protection des oiseaux et notamment les grands rapaces : Aigle Royal, Aigle Botté, Vautour Percnoptère, Gypaète...
- le site NATURA 2000 « Grottes de Lavalette » dédié à la protection de chiroptères très menacés (Minioptère de Schreibers...).

Ces deux sites NATURA 2000 sont sur le territoire de Véraza , et par ailleurs sur Alet-les-Bains (pour le site « Hautes Corbières »).

Il faut relever que si ce site est sur la rive droite de l'Aude, les zones de nidification sont aussi sur la rive gauche (Vautour Percnoptère).

Par ailleurs, les chauves-souris du site « Grottes de Lavalette » remontent les affluents de l'Aude sur la rive gauche (col de Saint André).

Dans la programmation des travaux, est indispensable de prendre en compte la sensibilité du territoire de Véraza, et plus largement des Communes voisines.

Réponse du maître d'ouvrage

3 OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

3.1 Périmètre d'intervention

3.1.1 *Tronçons de cours d'eau*

Une partie significative des contributions recueillies pendant l'enquête publique portent sur des tronçons de cours d'eau situés dans le périmètre qui ne figurent pas dans le programme de travaux. Dans l'hypothèse où ces tronçons seraient réintégrés partiellement ou intégralement dans le programme, quels sont les autres tronçons aux caractéristiques équivalentes qui mériteraient également d'être inclus dans le programme ?

Réponse du maître d'ouvrage

3.1.2 *Zones humides*

Le dossier traite de manière très succincte les modalités d'intervention en zone humide. Elles ne semblent pas être intégrées dans le programme de travaux. Pourtant un contributeur juge qu'au moins une portion de zone humide nécessite votre attention. Dans l'hypothèse où cette portion ferait l'objet de mesures, comment comptez-vous identifier les autres zones humides aux caractéristiques équivalentes qui mériteraient également de faire l'objet de mesures similaires ?

Réponse du maître d'ouvrage

3.2 Dégâts d'origine anthropique sur les cours d'eau

Deux contributions dénoncent des situations où l'action récente de l'homme aurait eu un impact patrimonial, hydraulique ou environnemental sur des cours d'eau ou leurs abords. Les cas cités pourraient n'être qu'un fragment d'un ensemble plus vaste d'erreurs, d'accidents ou d'actions malveillantes impactant les cours d'eau. Le phénomène de dépôts sauvages de déchets du bâtiment n'épargne sans doute pas le territoire par exemple. Qu'aucun évènement de cette nature ne se produise sur la durée du programme serait une heureuse surprise. Cette situation pose la question de la remise en état. Étant donné la sensibilité des cours d'eau il s'agit d'une affaire de spécialiste et se pose une question légale autant que financière. L'auteur des faits n'est pas toujours identifiable et en cas d'identification il n'est pas toujours volontaire pour remettre en état ou condamné à le faire.

Ainsi, le cours d'eau est dégradé et les citoyens sont inquiets et sans autre recours que la collectivité.

Intervenir en substitution du fautif n'est pas prévu dans le dossier.

Vers quelle institution les citoyens peuvent-ils se tourner dans pareille situation ?

Réponse du maître d'ouvrage

4 LISTE COMPLÈTE DES OBSERVATIONS

4.1 Registre d'enquête publique de LIMOUX

4.1.1 *Contribution écrite n°1*

Nous avons une résidence secondaire à Villeneuve de Formiguères.
Or en bordure de l'Aude il existe une mouillère cadastrée C249 qu'il faudrait nettoyer et protéger et mettre en valeur.

Cette mouillère se situe à l'entrée du hameau côté village de Matemale.

Vous remerciant pour ce qui pourra être fait,
veuillez agréer mes meilleures salutations.

Par ailleurs en bas de notre terrain côté fleuve Aude il y a une petite mouillère où, au printemps, les grenouilles de cette partie du plateau, se retrouvent pour procréer en chantent en cœur en rythme.

4.2 Registre d'enquête dématérialisé

4.2.1 *Contribution écrite n°2*

Bonjour,

Concernant la vallée du Rébenty, je souhaiterais que la DIG puisse s'appliquer à l'ensemble du cours d'eau le Rébenty ainsi qu'à ses affluents .

Cordialement,

David Fernandez

4.2.2 *Contribution écrite n°3*

J'habite à Bugarach et je souhaiterais que La Blanque soit ajoutée aux travaux
Je vous remercie.

4.2.3 *Contribution écrite n°4*

Bonjour,

Habitant d'alairac, j'ai vu que le ruisseau du Goutal n'est pas dans les travaux prévus. il serait bien de l'intégrer.

merci

Mr Hilaire

4.2.4 *Contribution écrite n°5*

Durant l'année 2020, alors même que le conseil municipal avait pris une délibération (1) interdisant tout dépôt sur une ancienne décharge le maire de Merial a fait déverser environ 1000 tonnes de gravats bitumeux sur la berge du REBENTY en aval de Merial.

L'Office français de la biodiversité dite police de l'eau avait été informée et avait constaté la réalité des dépôts de gravats pollués de bitume et autres déchets divers, le syndicat mixte SMAH avait été lui aussi informé.

Bien que ces autorités furent informées comme déjà précisé, la situation est restée en l'état, le cours d'eau étant rétréci par ces "apports" des événements climatiques futurs, déjà survenus par le passé seraient de toute évidence de nature à créer des embâcles avec tous les risques induits en aval !

Comment les autorités et services ci-dessus cités peuvent-ils laisser perdurer une telle situation lourde de dangers à venir ?

Quelles sont les mesures qui seront prises par les autorités pour enjoindre au maire de MERIAL seul responsable, de rétablir la situation antérieure ?

JL Charpentier

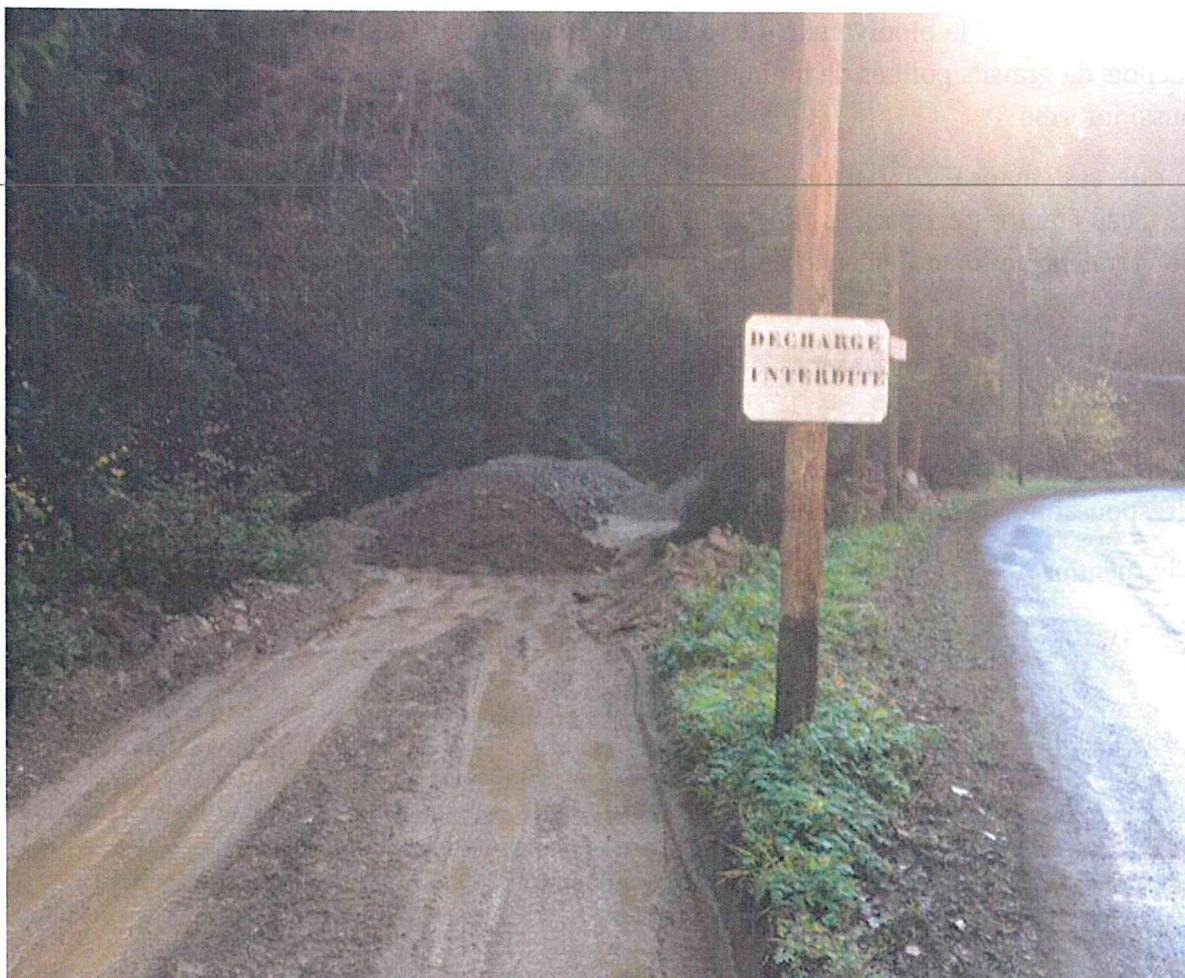
8-DÉCHARGE MUNICIPALE

L'ancienne décharge municipale, située environ un km en aval du village, malgré sa fermeture au début des années 2000 lors de l'ouverture de la décharge de la communauté des communes, semble animée d'un regain d'activité sur les 12 derniers mois. L'image ainsi mise en avant est peu reluisante et contraste fortement avec la zone Natura 2000 et l'opération village fleuri. Une entreprise locale a plusieurs fois été vue en train de déposer des gravats, notamment lors de la démolition de l'atelier municipal et lors de la réfection de la toiture et d'autres travaux concernant l'ancienne forge. Elle a été rappelée à l'ordre par courrier recommandé, la sommant de débarrasser les gravats déposés sous quinzaine.

Le panneau décharge interdite a été refait et une chaîne a été posée.

Le maire propose de fixer, pour tout contrevenant, le montant de l'amende à 150 euros.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de ces infractions.







4.2.5 Contribution écrite n°6

Bonjour Monsieur Fabas,

Dans le cadre de l'enquête publique en cours nous aimerions exprimer quelques réflexions.

Étant nous-mêmes propriétaires de plusieurs parcelles le long du Lauquet (CC du Limouxin) sur la commune de Greffeil, nous sommes conscients de l'importance d'une ripisylve en bonne santé, bien gérée mais aussi et surtout protégée en tant qu'élément essentiel pour la biodiversité et le lieu de vie « rivière ».

Cette zone aux abords du cours d'eau constitue par ailleurs pour nous en tant qu'éleveurs une ressource de pacage pour nos animaux.

Nous avons subi de plein fouet l'inondation de 2018 (et d'autres) et savons l'impact que la nature elle-même peut provoquer.

L'impact que nous avons subi ensuite par les entrepreneurs censés « réparer les dégâts » nous a traumatisé autant : intervention de pelles mécaniques dans la rivière et sur les berges, arrachage en profondeur de souches d'arbres mais aussi d'arbres vivants (rendant mobiles des tonnes de terre qui s'en sont allées avec la crue suivante constituant une perte de fonds considérable), brûlages de nombreux mètres cubes de bois exploitables, quelquefois sous d'autres arbres (centenaires entre autres) qui n'ont ensuite pas survécus à cette surchauffe...

Et ne parlons même pas de la défiguration des abords du pont sur le Lauquet (recensé monument historique) non pas par la crue qui elle nous avait laissé le bassin taillé dans la roche qui constituait depuis au moins deux siècles le lavoir du village, mais bien par quelque ingénieur ou conducteur de travaux qui lui a commandé de combler ce bassin historique à coups de pelle mécanique avec le surplus de gravier et pierres accumulé alentour ! Et vu qu'il est formellement interdit d'intervenir de cette façon dans une rivière hors urgence nous ne risquons pas de le revoir un jour...

L'entretien des berges et abords est essentiel mais de tels dégâts doivent être évités !

En outre nous avons remarqué qu'aucune attention n'est accordé au fait de savoir si le propriétaire est volontaire de procéder lui-même à cet entretien. Au contraire, aucun passage d'aucune équipe n'a jamais été annoncé en amont, même si cela implique le passage par des terrains/chemins privés, voire des récoltes en cours de croissance ce qui va à l'encontre du droit de propriété.

Nous vous demanderons donc de réfléchir aux points suivants :

- obligation d'informer les propriétaires du programme des travaux envisagés avec la possibilité de pouvoir choisir de les effectuer eux-mêmes et envoyer des avis de passage

- encadrer au maximum l'utilisation d'outils à moteur thermique, les produits pétroliers utilisés (huile de chaîne bio...) et l'emploi du feu pour préserver le biotope « rivière » et éviter toute pollution, notamment aussi acoustique.

- définir des zones à intérêt écologique particulier non accessible aux engins à moteurs

- encadrer sévèrement les interventions post-crues pour éviter qu'elles n'aggravent les dégâts déjà subis

Merci beaucoup par avance pour l'attention que vous porterez à nos réflexions, nous sommes bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Bien cordialement,

Didier & Nina Poudou, propriétaires et exploitants agricoles

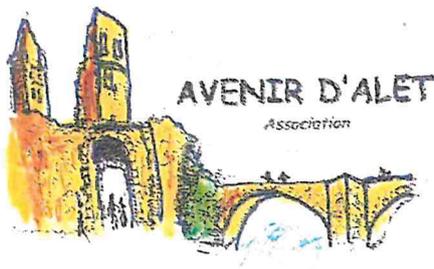
4.2.6 Contribution écrite n°7

AVENIR D'ALET - gdargegen@laposte.net

L'Association AVENIR D'ALET regrette que les Associations locales n'aient pas été consultées lors de l'élaboration du projet de Déclaration d'Intérêt Public.

Sur le contenu du dossier, l'Association expose des observations dans le document joint.

Pour le futur, AVENIR D'ALET souhaite être associée à l'établissement des programmes relatifs à la protection de l'eau, des cours d'eau et des milieux aquatiques.



Alet-les-Bains, le 3 avril 2024

***Enquête publique relative à
demande de Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de restauration et gestion
régulière des cours d'eau sur la période 2024-2030 est sollicitée par le syndicat mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude***

1° Remarque préliminaire

Conformément à ses objets statutaires, notre Association (qui a plus de 30 ans d'existence) intervient dans cette enquête publique mais regrette que ce dossier n'ait pas donné lieu à des concertations bien « en amont » avec les associations locales.

En effet, au stade de l'enquête publique, les orientations principales sont déjà établies.

En complément des services du Syndicat et de tous les organismes associés pour l'élaboration de cette Déclaration, les associations locales, telle l'Association (AIRE) « Aide à l'Initiative dans le Respect de l'Environnement », ou notre Association « Avenir d'Alet » (entre autres), auraient pu contribuer à ce travail, notamment en faisant part de leurs observations sur le terrain.

A titre d'exemple, c'est l'Association AIRE qui a sonné l'alerte concernant l'éventration de la décharge de Puilaurens.

Sur le contenu du dossier, notre Association expose les observations suivantes :

2° Sur le choix des périmètres d'intervention

La question de la Commune d'Alet-les-Bains

Une telle Déclaration d'Intérêt Général nécessite de faire des choix pour 7 ans.

La concertation avec les Associations locales au stade de ces choix aurait été pertinente.

Toute la Haute-Vallée ne pourra certes pas bénéficier des travaux de restauration et de gestion des cours d'eau, mais certains points stratégiques auraient justifié une attention prioritaire.

Ainsi,, nous n'avons pas su trouver dans le dossier des mesures concernant la Commune d'Alet-les-Bains..

S'agissant d'un lieu de confluence de nombreux cours d'eau se jetant dans l'Aude, cette Commune a été maintes fois touchée par des inondations dévastatrices.

Association - n°W112000568 - 11 rue du Séminaire 11580 Alet-les-Bains

Il faut souligner que les sources des Eaux Chaudes desservent une partie conséquente des réseaux publics d'eau potable, notamment Limoux, les Communes proches, Alet-les-Bains et bientôt Bouriège, Roquetaillade, La Serpent....

Il s'agit d'une eau souterraine, mais les émergences sont à quelques dizaines de mètres de l'Aude.

La détermination des périmètres de protection des captages a fait l'objet d'une étude hydrogéologique très précise en 1974.

Pourtant, malgré cette étude de plus de 50 ans, la Déclaration d'Utilité Publique (fixant notamment des prescriptions sanitaires) n'a jamais été édictée.

Si cette DUP relève de la compétence de l'Etat, des mesures de protection particulières devraient être établies concernant les rives de l'Aude.

Le territoire d'Alet-les-Bains devrait être intégré dans ce programme de travaux.

3° Sur la protection des espèces menacées.

Les travaux sur la Commune de Véraza

Il est bien normal que les espèces aquatiques soient prises en compte dans cette Déclaration.

Il est aussi question dans le document du Site NATURA 2000 « *Pays de Sault* » concernant essentiellement les oiseaux :

de toutes les façons, les travaux programmés ne doivent pas perturber les espèces menacées et notamment l'avifaune.

Bien que la Déclaration concerne le territoire de Véraza, nous n'avons rien trouvé dans le dossier concernant :

- le site NATURA 2000 : « *Hautes Corbières* », dédié à la protection des oiseaux et notamment les grands rapaces : Aigle Royal, Aigle Botté, Vautour Percnoptère, Gypaète...

- le site NATURA 2000 « *Grottes de Lavalette* » dédié à la protection de chiroptères très menacés (Minioptère de Schreibers...).

Ces deux sites NATURA 2000 sont sur le territoire de Véraza ,
et par ailleurs sur Alet-les-Bains (pour le site « *Hautes Corbières* »).

Il faut relever que si ce site est sur la rive droite de l'Aude, les zones de nidification sont aussi sur la rive gauche (Vautour Percnoptère).

Par ailleurs, les chauves-souris du site « *Grottes de Lavalette* » remontent les affluents de l'Aude sur la rive gauche (col de Saint André).

Dans la programmation des travaux, est indispensable de prendre en compte la sensibilité du territoire de Véraza, et plus largement des Communes voisines.

En conclusion,

« Avenir d'Alet » souhaite être associée à l'élaboration des programmes concernant la protection de l'eau, des cours d'eau et des milieux aquatiques.

Malgré le fait que la Haute-Vallée est touchée soit par la sécheresse, soit par de violentes inondations, les habitants ne se sont pas mobilisés pour participer à cette enquête publique.

Il faut noter que les Associations locales organisent régulièrement des réunions publiques sur des thèmes touchant l'environnement, le cadre de vie, la gestion des biens publics...

Leurs actions participent donc à la sensibilisation du public sur ces sujets ; il s'agit d'un travail de longue haleine...



Pour l'Association Avenir d'Alet
Gilbert Dargegen



Des questions complémentaires seront éventuellement soumises par le commissaire enquêteur au maître d'ouvrage, lors de l'entretien du 8 avril 2024.

Le présent procès-verbal a été établi conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du code de l'environnement. Le maître d'ouvrage dispose d'un délai maximum de 15 jours pour répondre aux observations mentionnées dans ce document. Ce procès-verbal sera annexé au rapport du commissaire enquêteur.

Fait à Narbonne, le 8 avril 2024
Le commissaire enquêteur

Laurent FABAS



Laurent FABAS
Commissaire Enquêteur

Reçu, le 8 avril 2024
Le maître d'ouvrage



PIÈCE COMPLÉMENTAIRE n°2

AFFICHAGE SUR LES SITES DU PROJET

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus.

DÉCISION PRISE À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE :

Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général. À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

DÉSIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur Laurent FABAS, Ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE :

Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux
- Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne
- Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet. Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- Sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;
- À partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossier-complet-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>
- Gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment :

- Un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;
- Un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ;
- Une note complémentaire du dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ;
- Un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ;
- Un courrier de la DDTM/SAFE en date du 31/08/2023.

LIEU ET DATES DE PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30
- Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS DU PUBLIC :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- Consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- Ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>
- Ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux - à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

MISE À DISPOSITION DU RAPPORT ET DES CONCLUSIONS :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- En mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- À la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire - 52, rue Jean Bringer - 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- Sur les sites internet des services de l'État des départements de :

- > l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossier-complet-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>
- > l'Ariège : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieu-aquatique/Eaux-et-milieu-aquatique>
- > des Pyrénées-Orientales : <https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Authorisations-lot-our-4-000>

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès - Route de la Malepère - 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur Baptiste GALINIE
Tél. : 06.47.25.68.96
Mail : baptiste.galinie@summar.fr
- Monsieur Jérôme DEFROIDMONT
Tél. : 06.45.58.19.78
Mail : jerome.defroidmont@summar.fr



PHOTOS AFFICHAGE ENQUETE PUBLIQUE

(Voir atlas cartographique pour point d'affichage)

POINT D'AFFICHAGE	PHOTO
1	 A photograph showing a parking lot with several cars parked. In the foreground, there is a wooden fence made of vertical posts and horizontal rails. A bright yellow sign is attached to the fence. In the background, there are buildings and a hillside under a clear blue sky.
2	 A photograph showing a road with a green metal railing. A bright yellow sign is attached to the railing. The road curves to the right, and there are hills and trees in the background under a clear blue sky.

3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



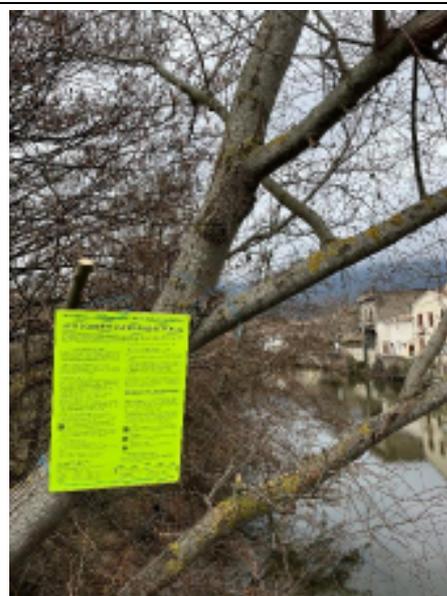
17



18



19



20



21



22



23



24



25



26



27



28



29



30



31



32



33



34



35



36



37



38



39



40



41



42



43



44



45



46



47



48



49



50



51



52



53



54



55



56



57



58



59



60



61



62



63



64



65



66



67



68



69



70



71



72



73



74



75



76



ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



FONTRABIOUSE

FORMIGUERES

Galbe

Lladure

2

3

1

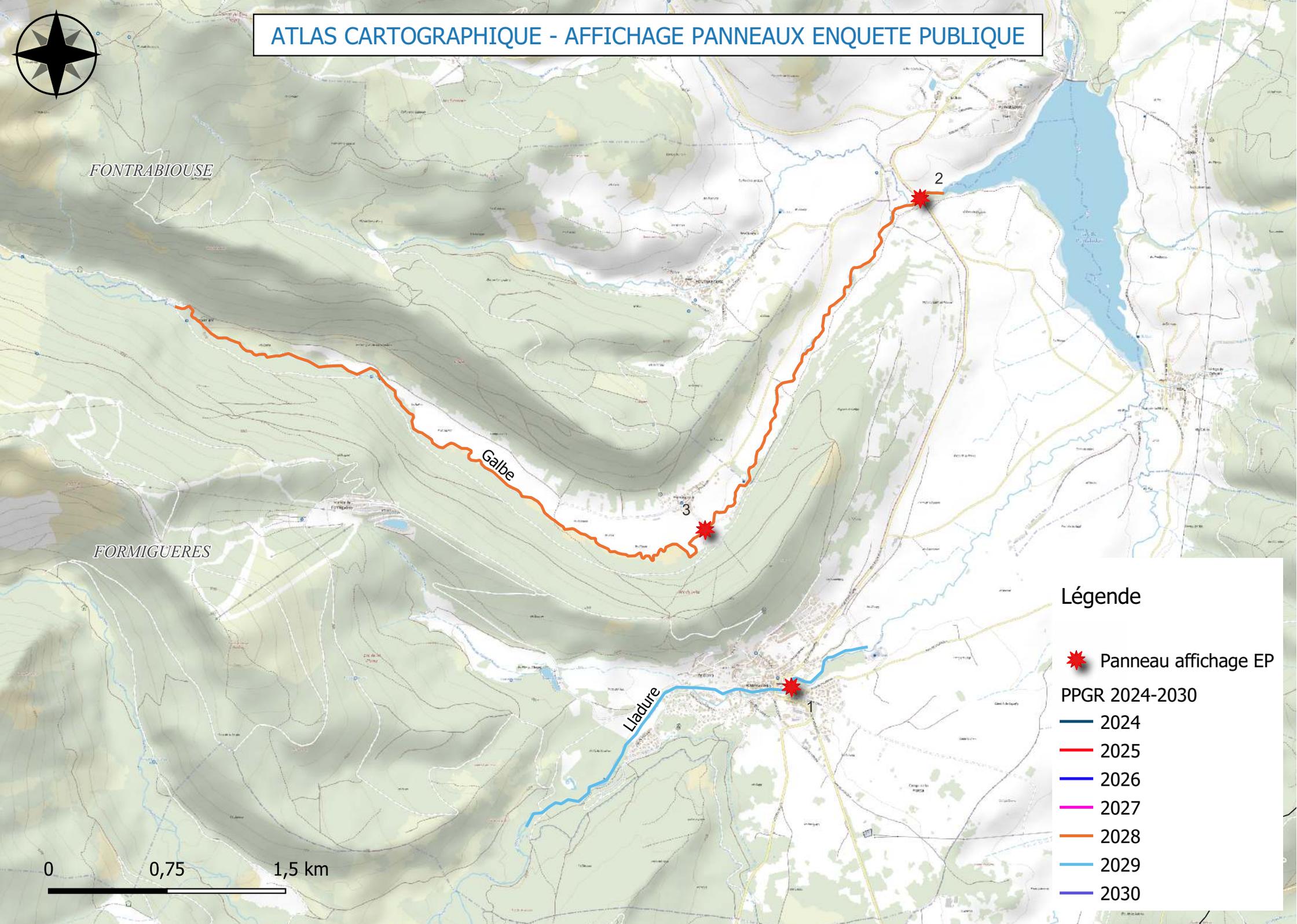
Légende

 Panneau affichage EP

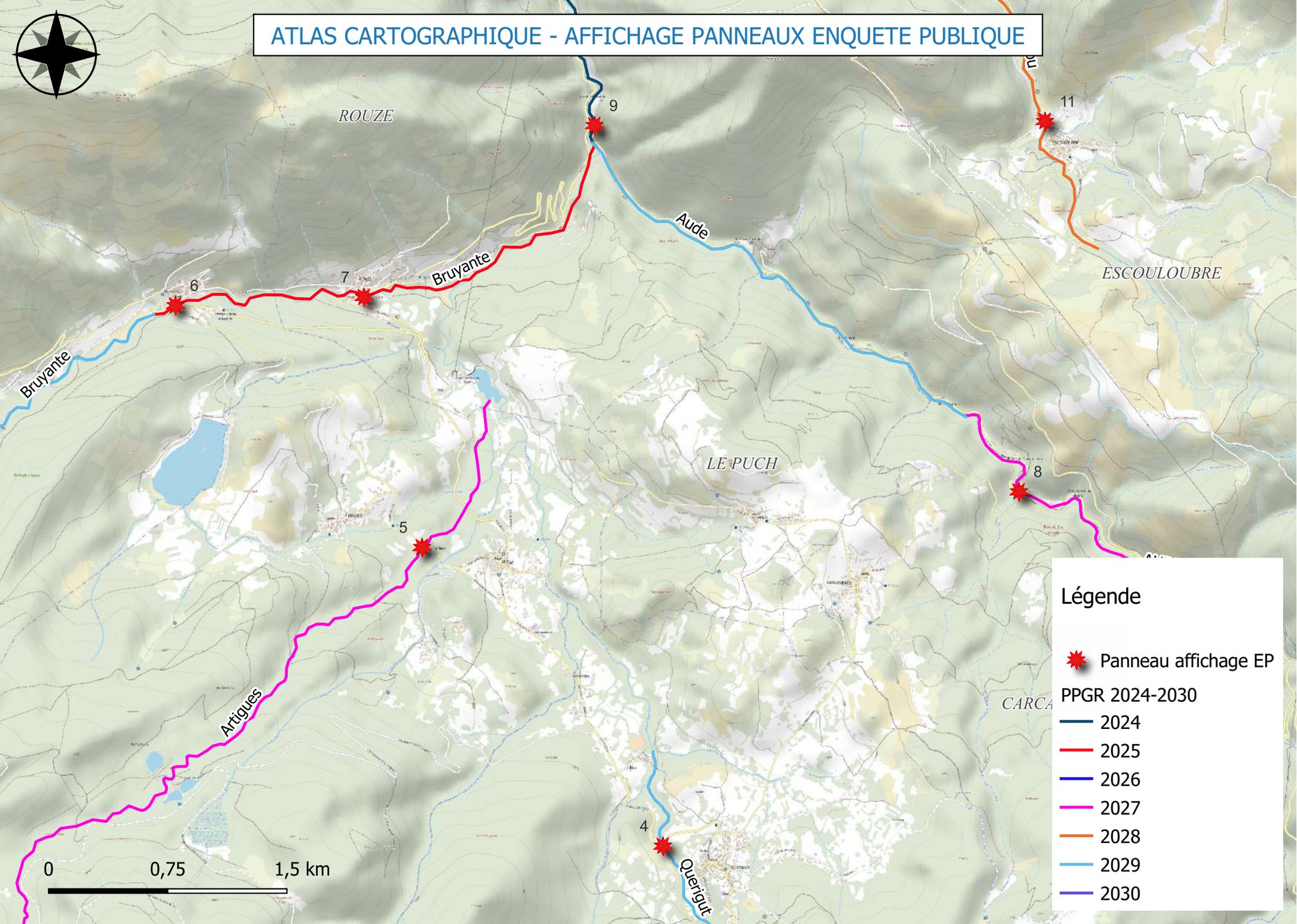
PPGR 2024-2030

-  2024
-  2025
-  2026
-  2027
-  2028
-  2029
-  2030

0 0,75 1,5 km



ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



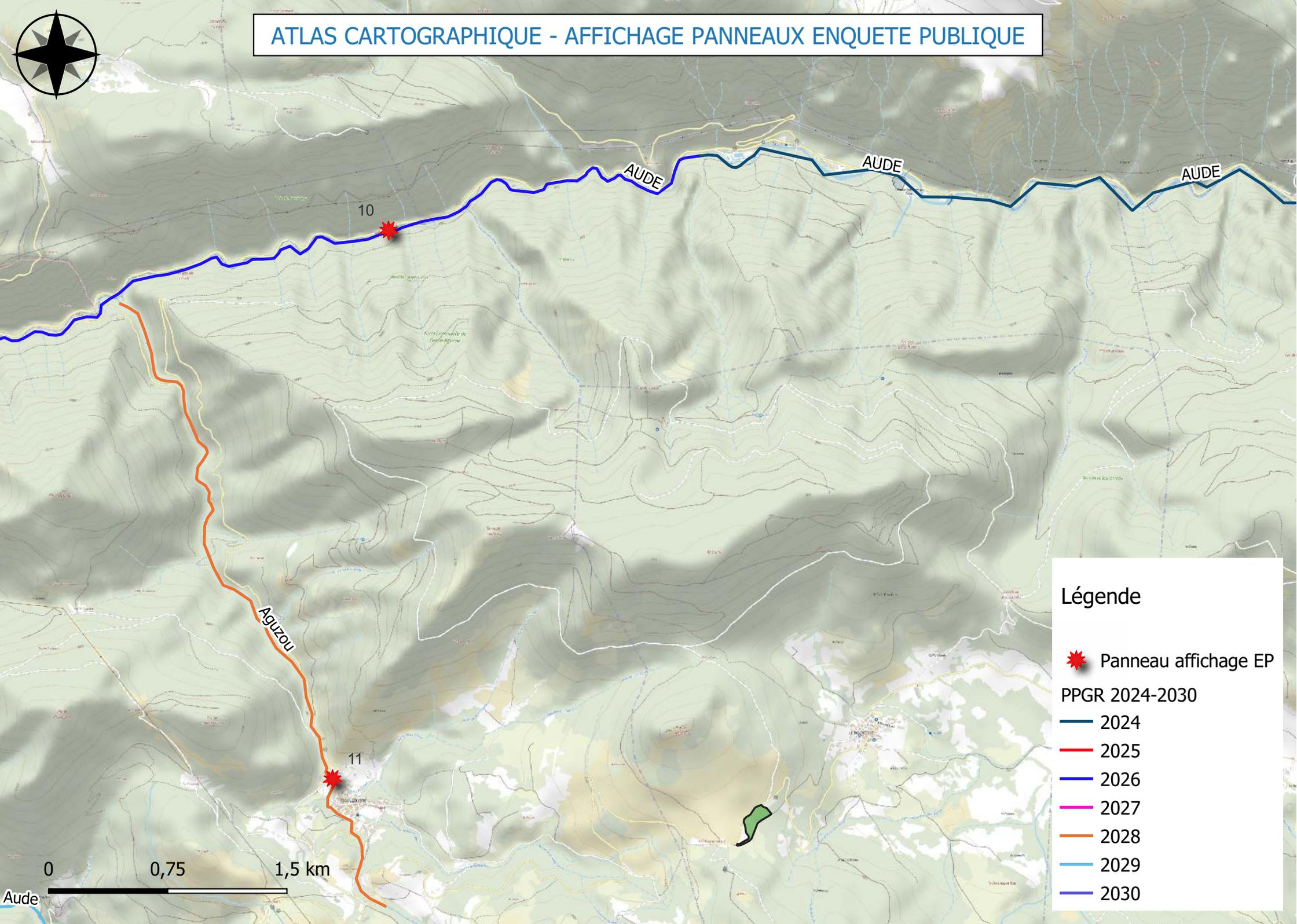
Légende

- Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

- 2024
- 2025
- 2026
- 2027
- 2028
- 2029
- 2030

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

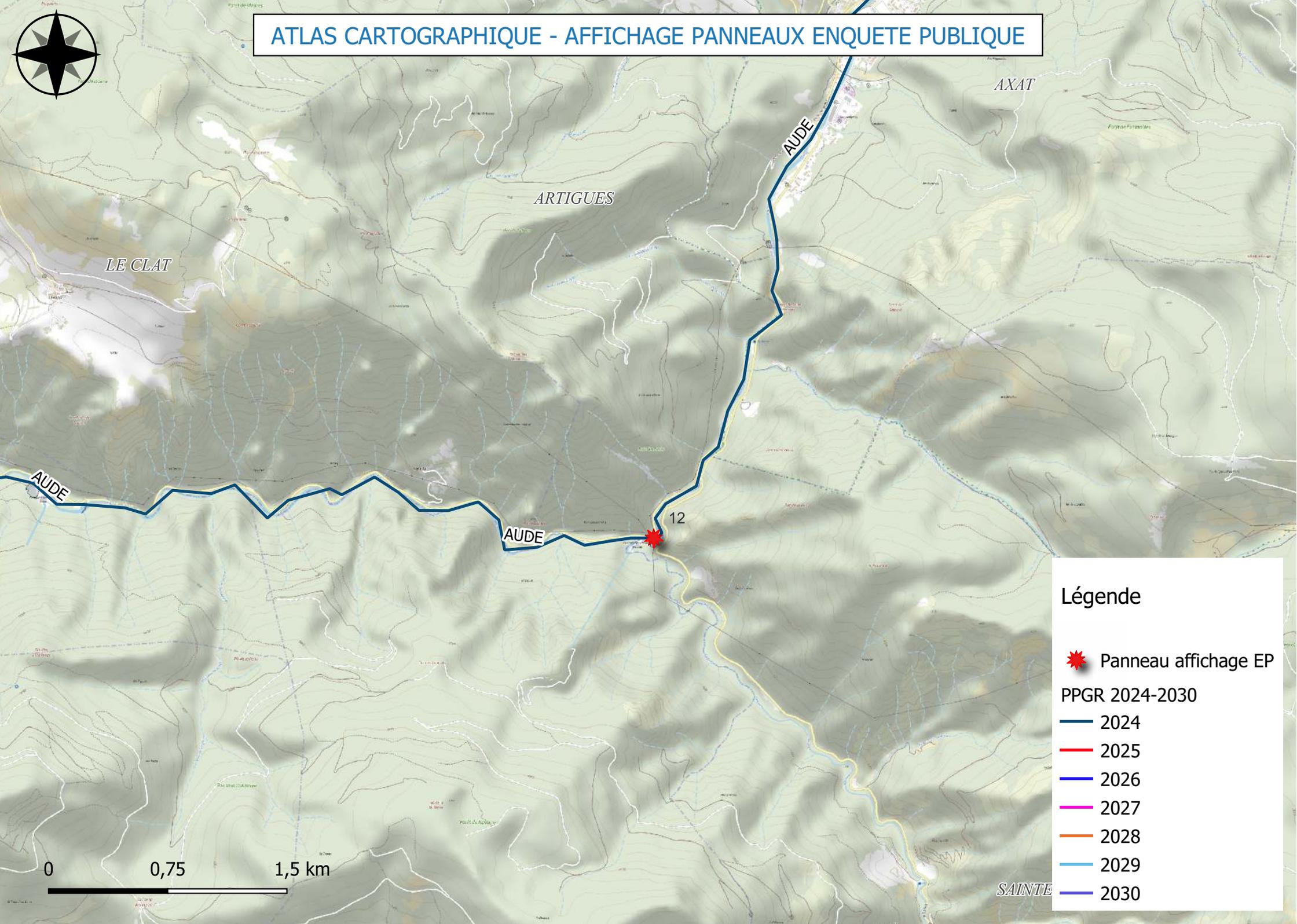
 2027

 2028

 2029

 2030

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE

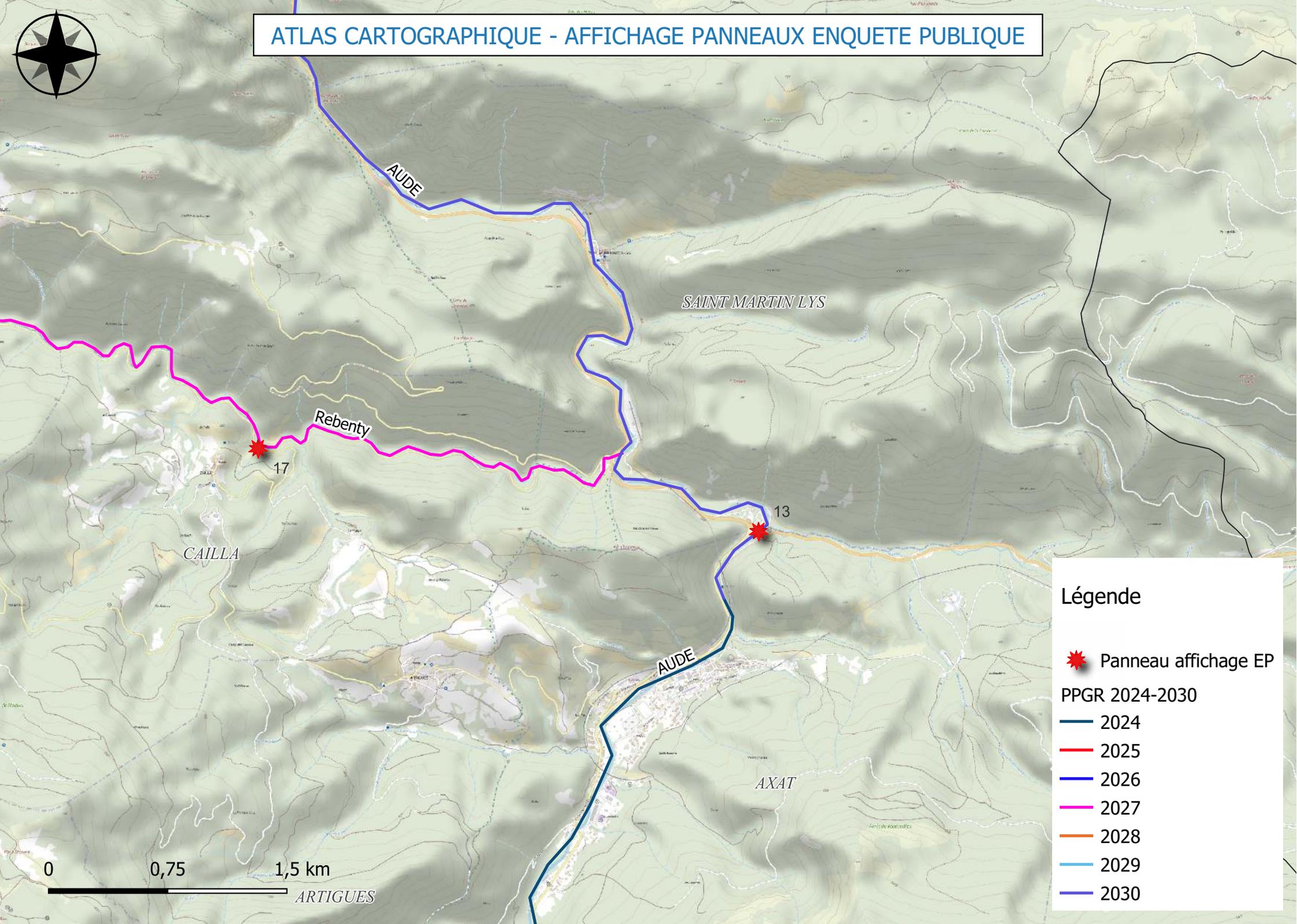


Légende

-  Panneau affichage EP
- PPGR 2024-2030
-  2024
-  2025
-  2026
-  2027
-  2028
-  2029
-  2030

0 0,75 1,5 km

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

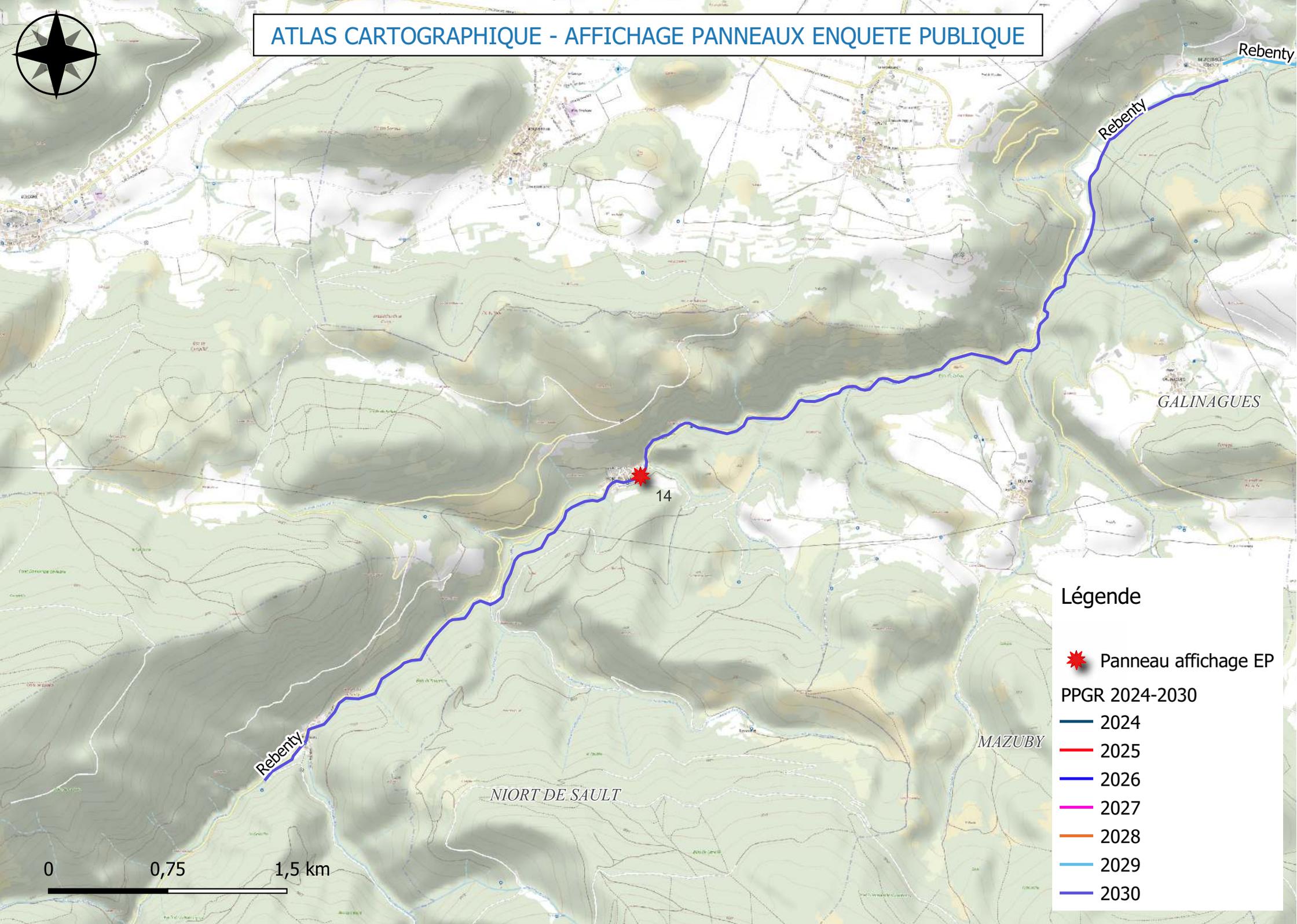
PPGR 2024-2030

-  2024
-  2025
-  2026
-  2027
-  2028
-  2029
-  2030



ARTIGUES

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE

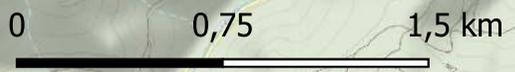


Légende

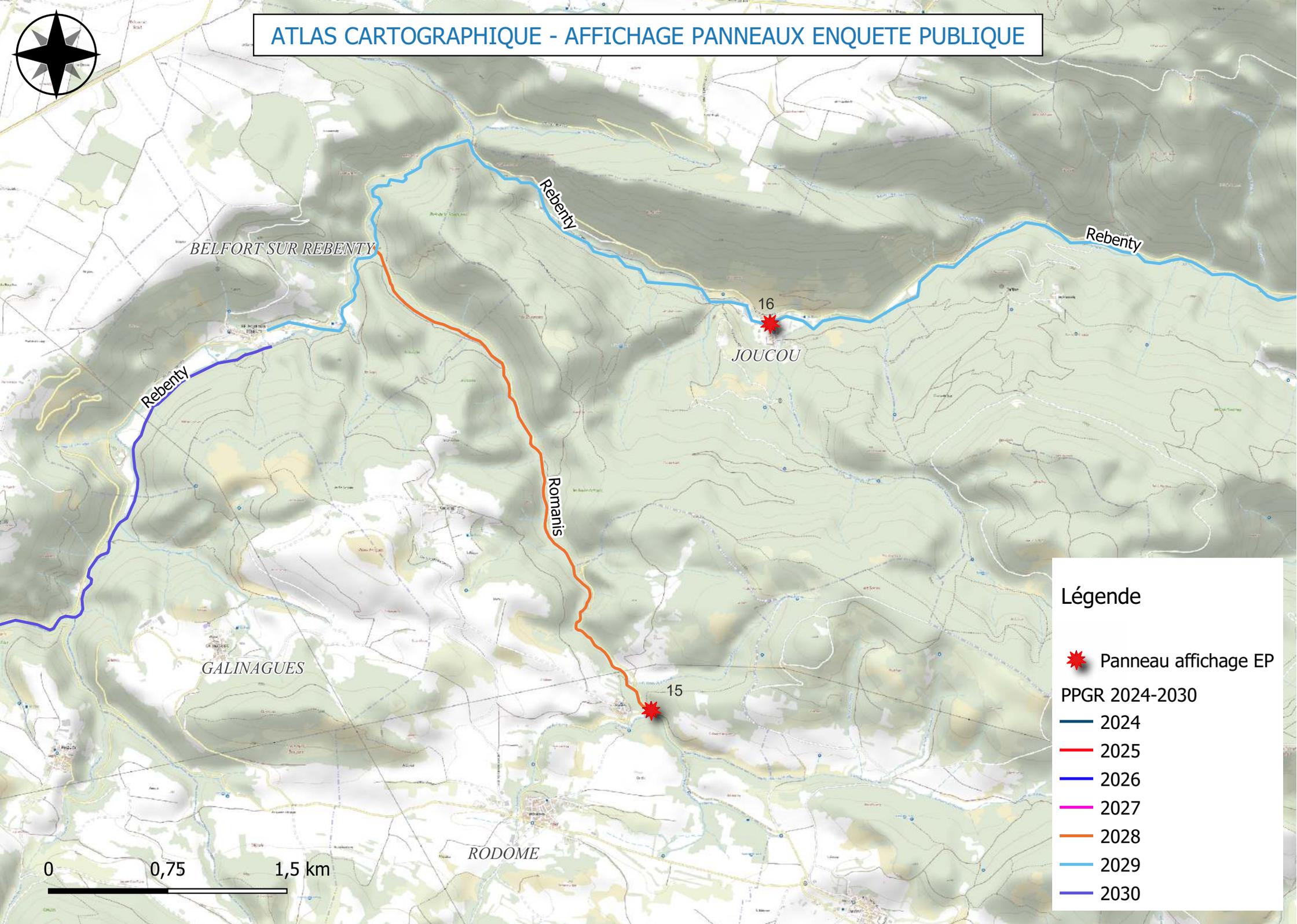
 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

-  2024
-  2025
-  2026
-  2027
-  2028
-  2029
-  2030



ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

 2028

 2029

 2030

0 0,75 1,5 km

RODOME

GALINAGUES

BELFORT SUR REBENTY

JOUCOU

Romanis

Rebenty

Rebenty

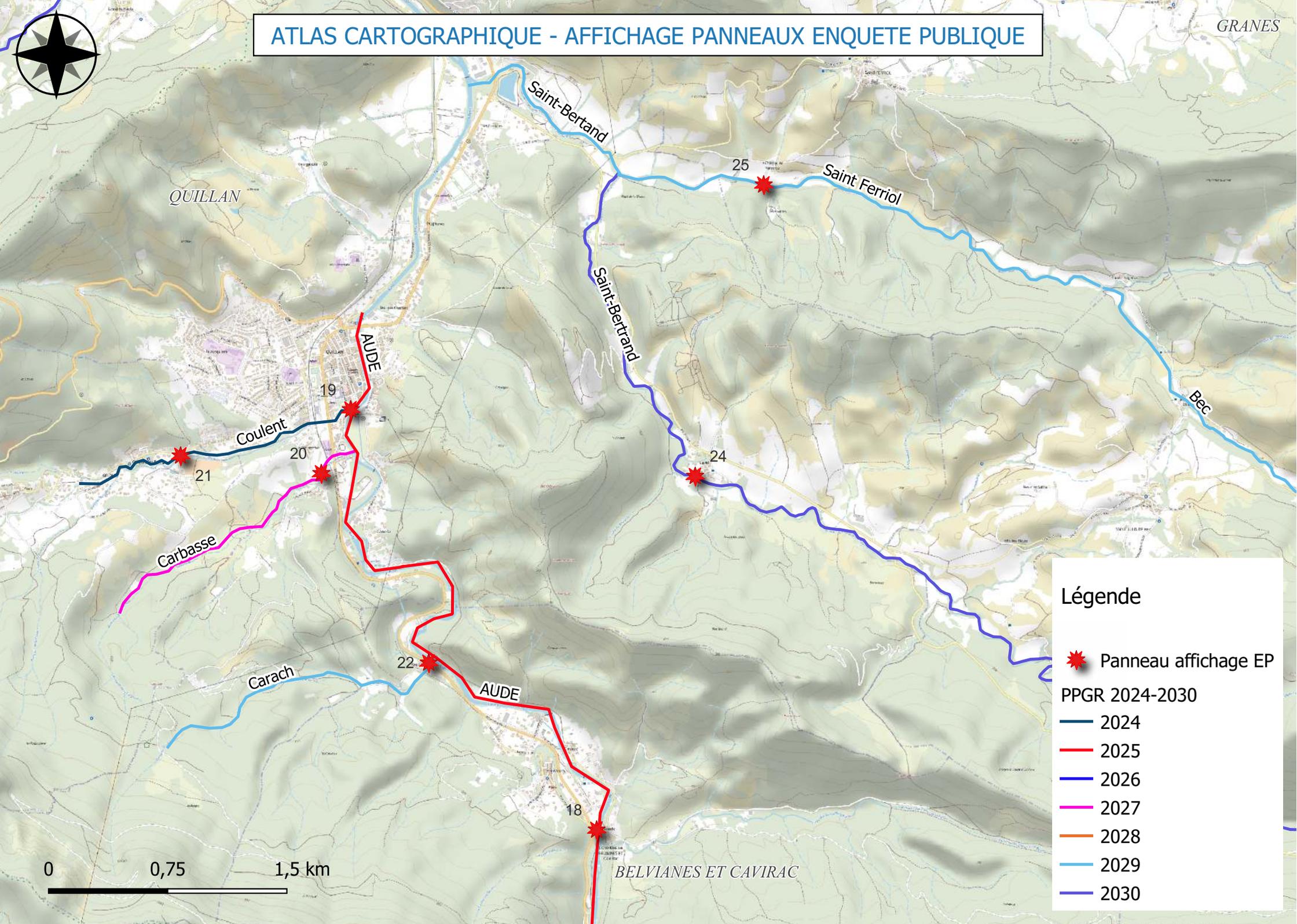
Rebenty

15

16

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE

GRANES



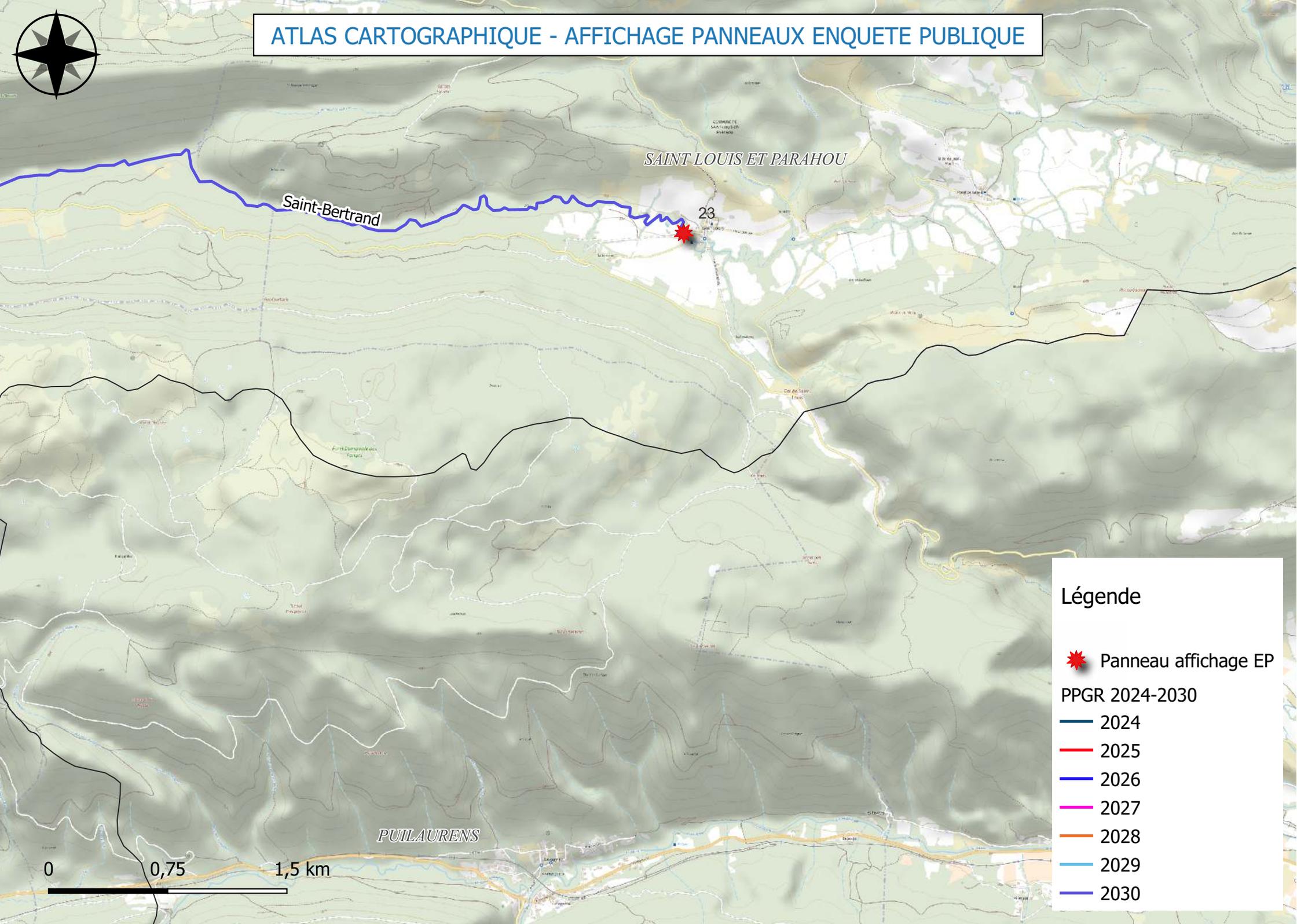
Légende

-  Panneau affichage EP
- PPGR 2024-2030
-  2024
-  2025
-  2026
-  2027
-  2028
-  2029
-  2030

0 0,75 1,5 km

BELVIANES ET CAVIRAC

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



SAINT LOUIS ET PARAHOU

Saint-Bertrand

23

PUILAURENS

Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

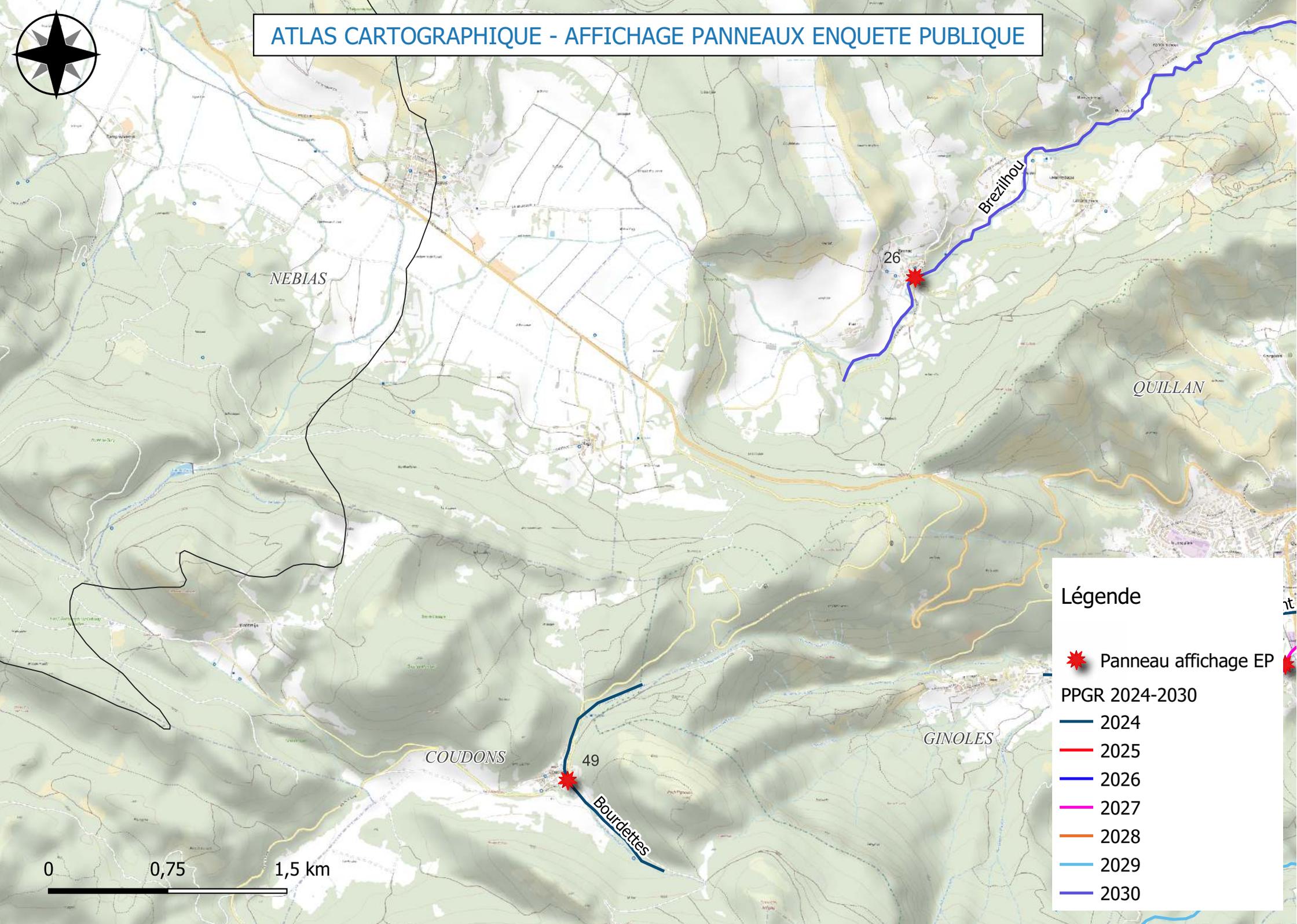
 2028

 2029

 2030

0 0,75 1,5 km

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



NEBIAS

Brezilhou

26

QUILLAN

COUDONS

49

Bourdettes

GINOLES

Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

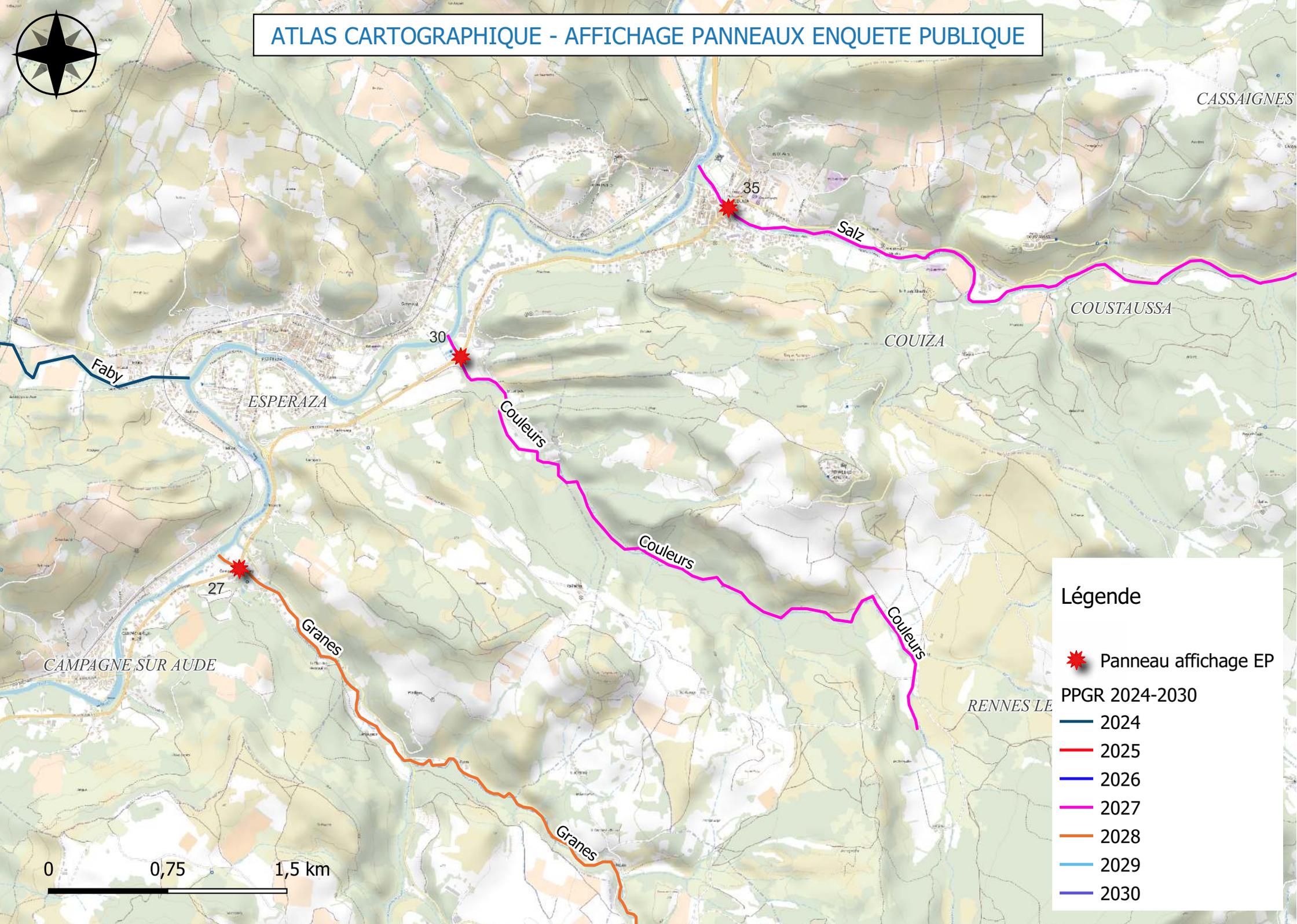
 2028

 2029

 2030

0 0,75 1,5 km

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

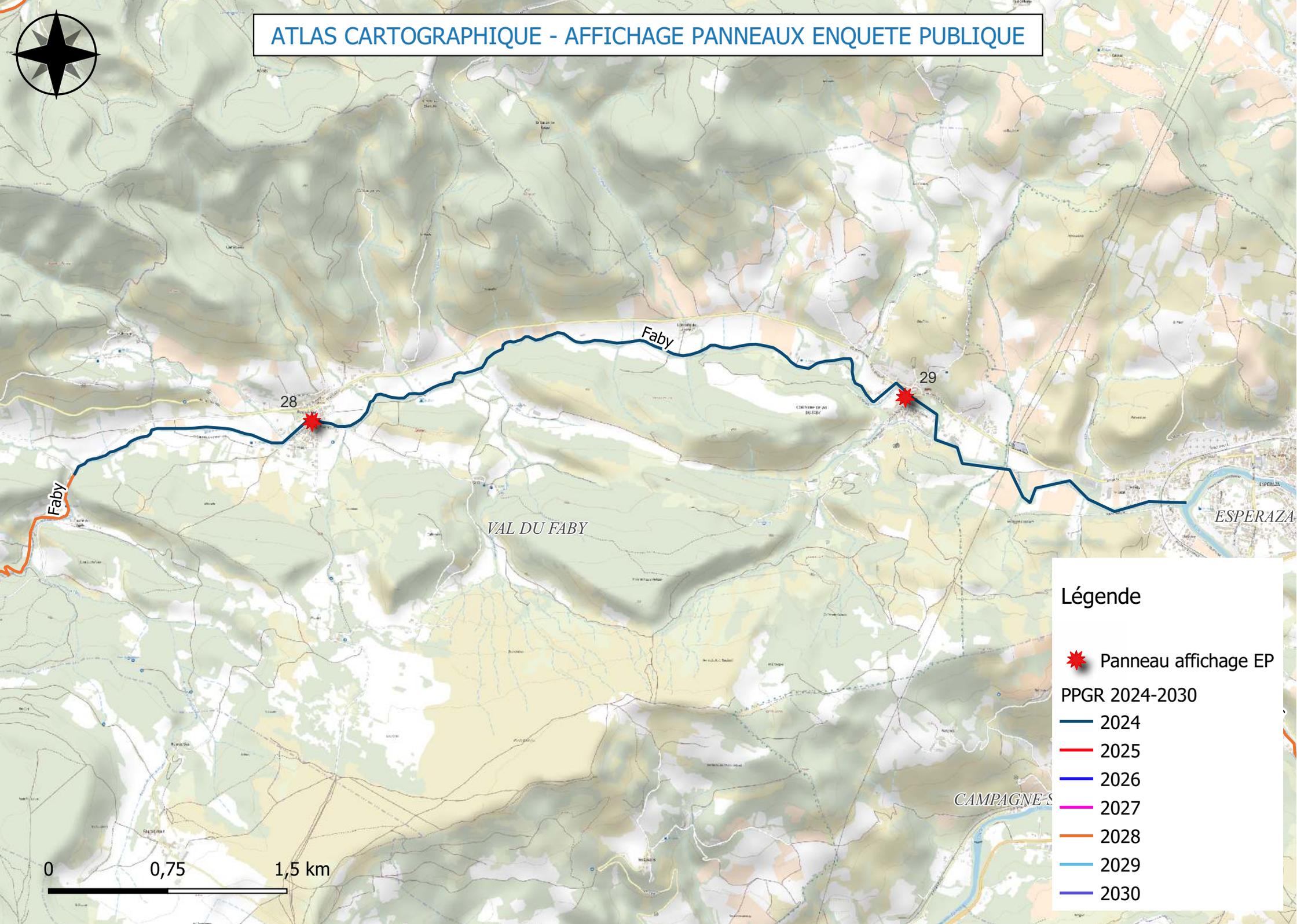
 2027

 2028

 2029

 2030

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

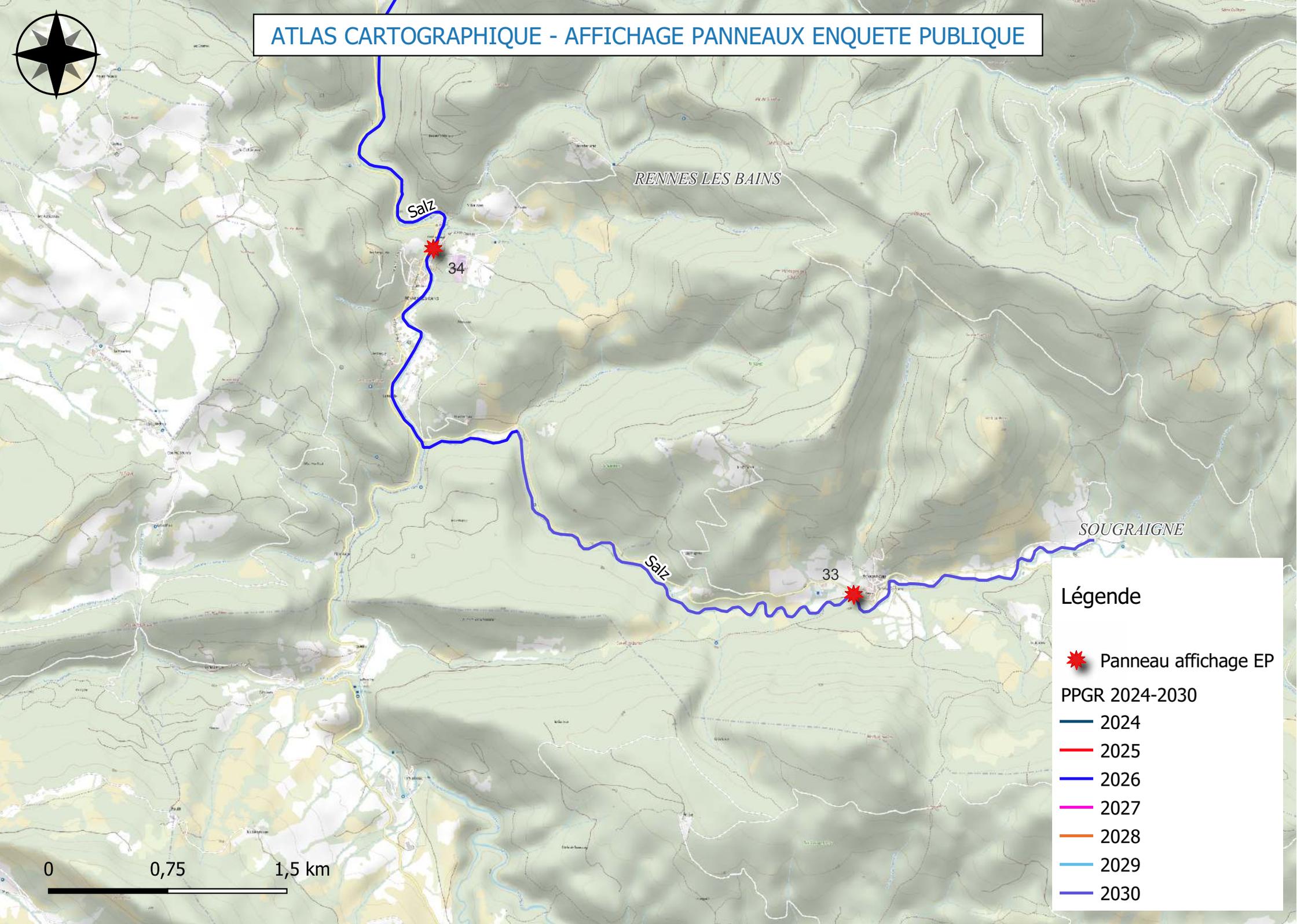
 2028

 2029

 2030

0 0,75 1,5 km

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

 2028

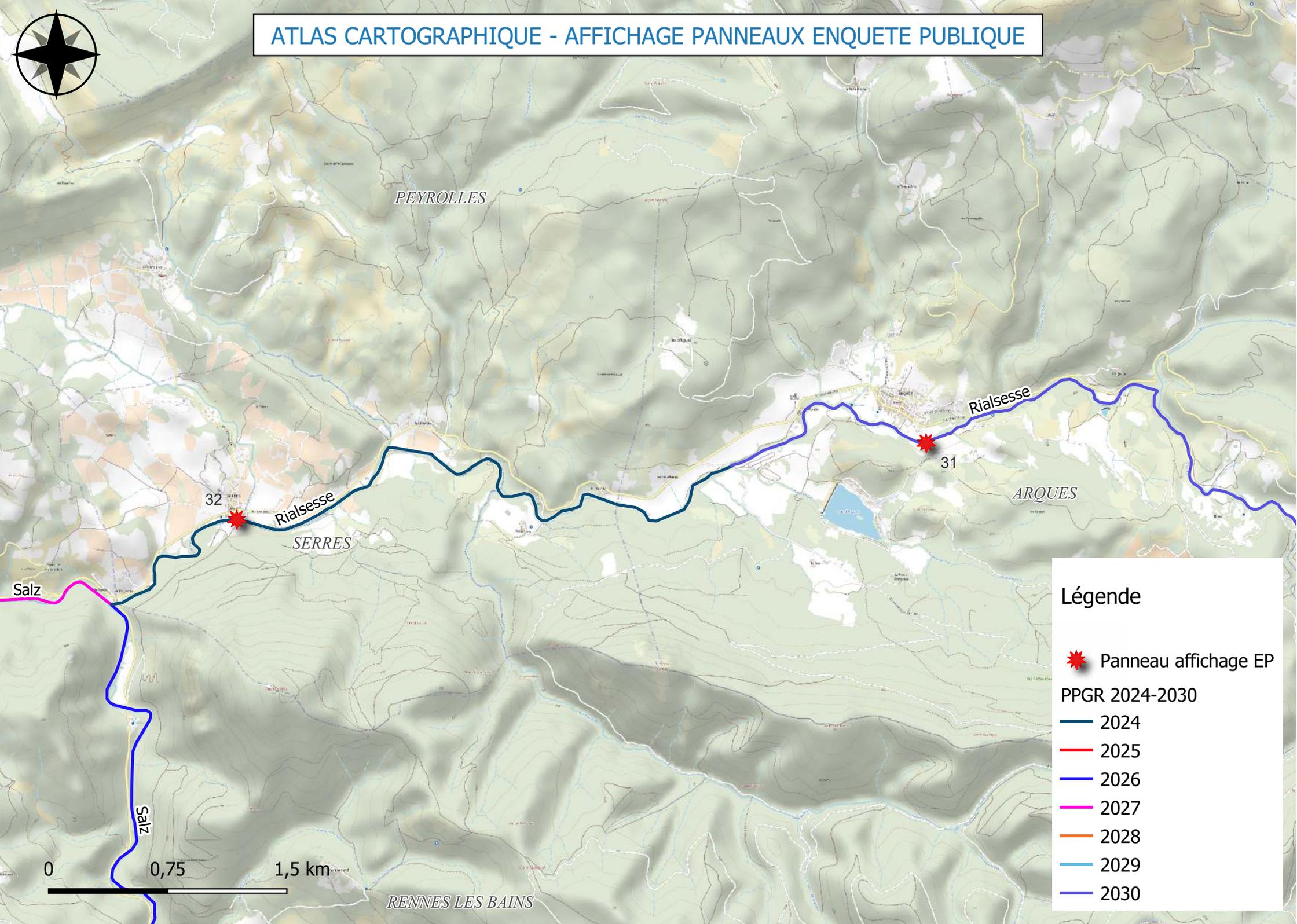
 2029

 2030

0 0,75 1,5 km



ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

 2028

 2029

 2030

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



ALET LES BAINS

VERAZA

Veraza

LUC SUR AUDE

36



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

 2028

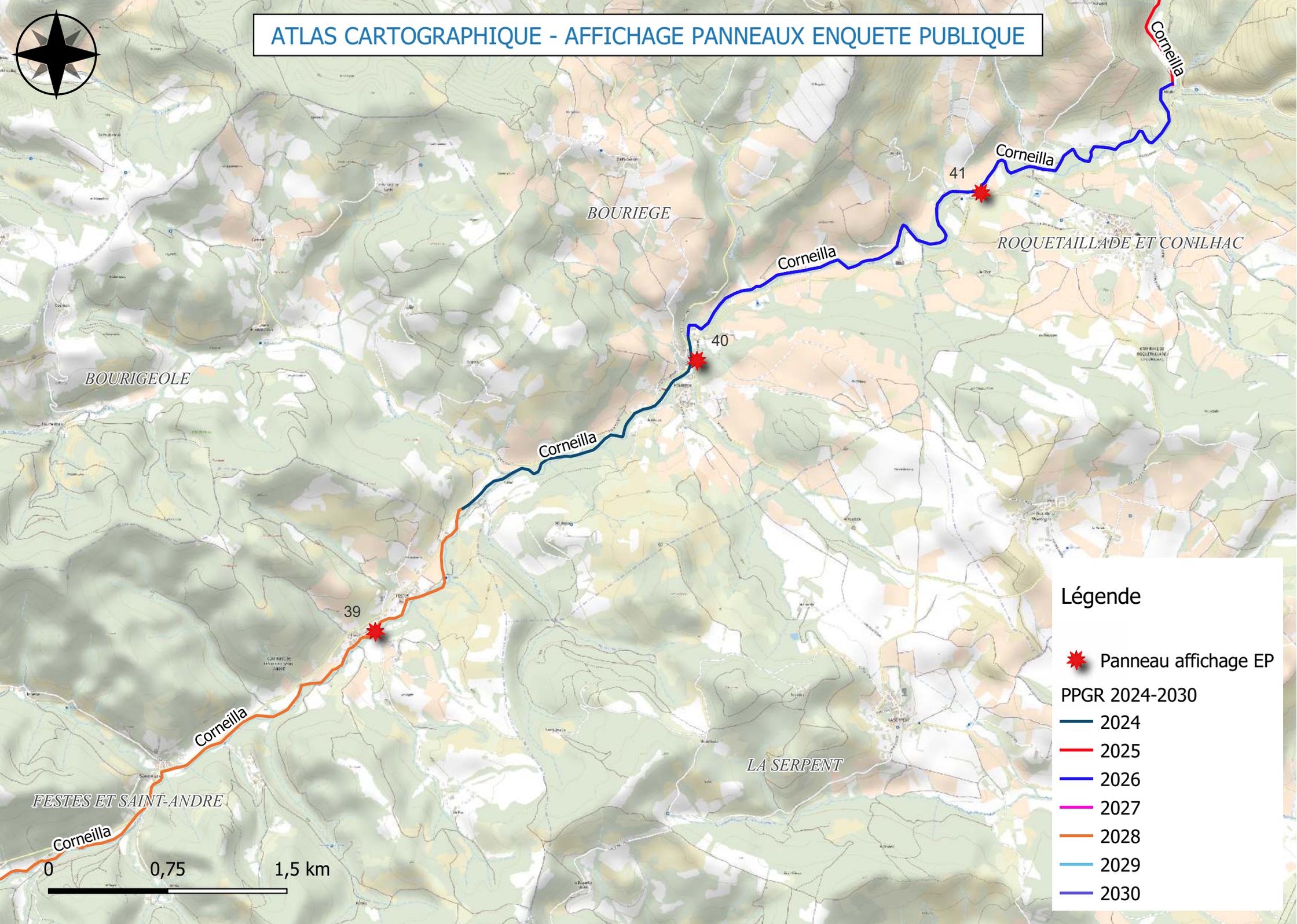
 2029

 2030

0 0,75 1,5 km



ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

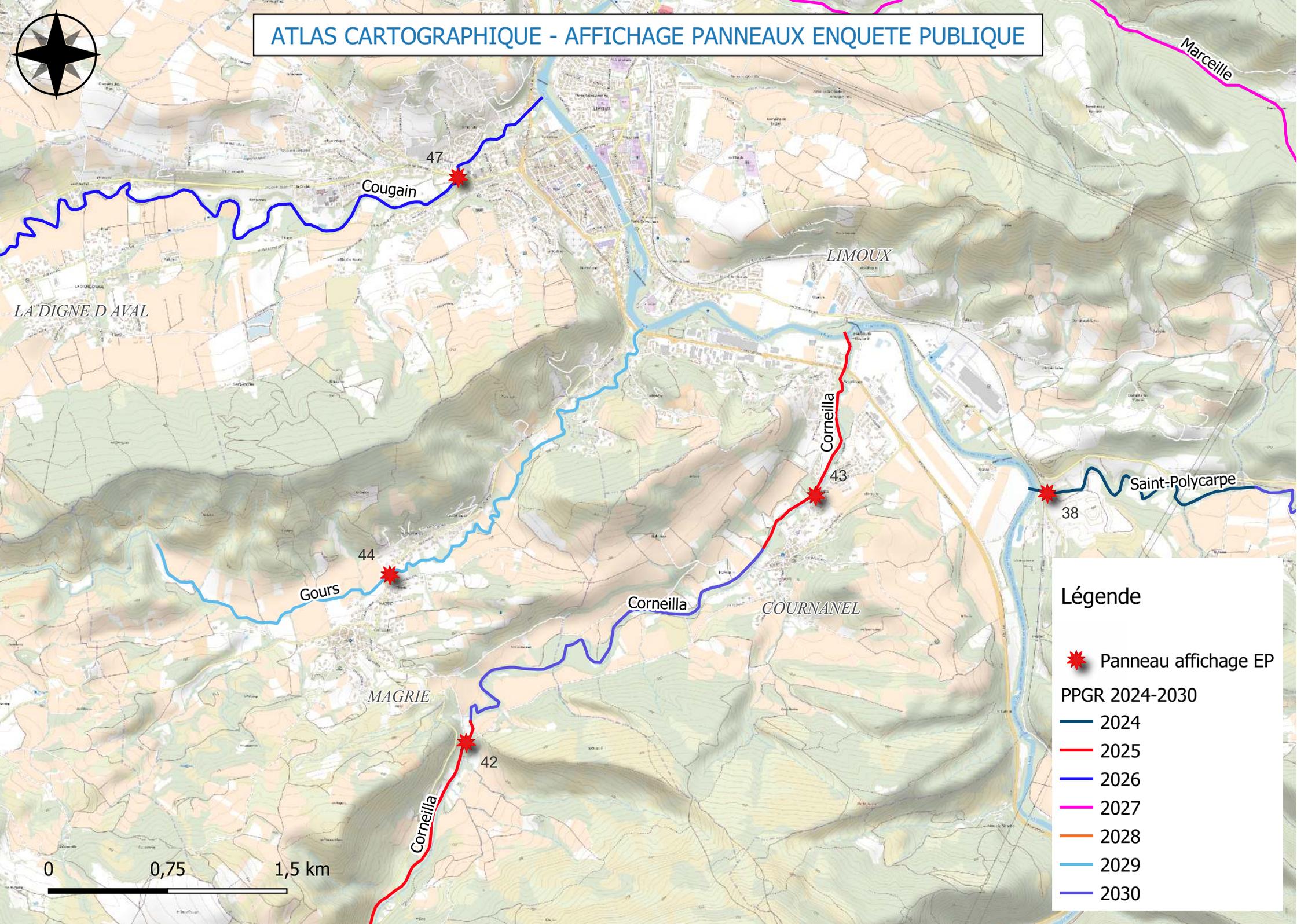
 2027

 2028

 2029

 2030

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

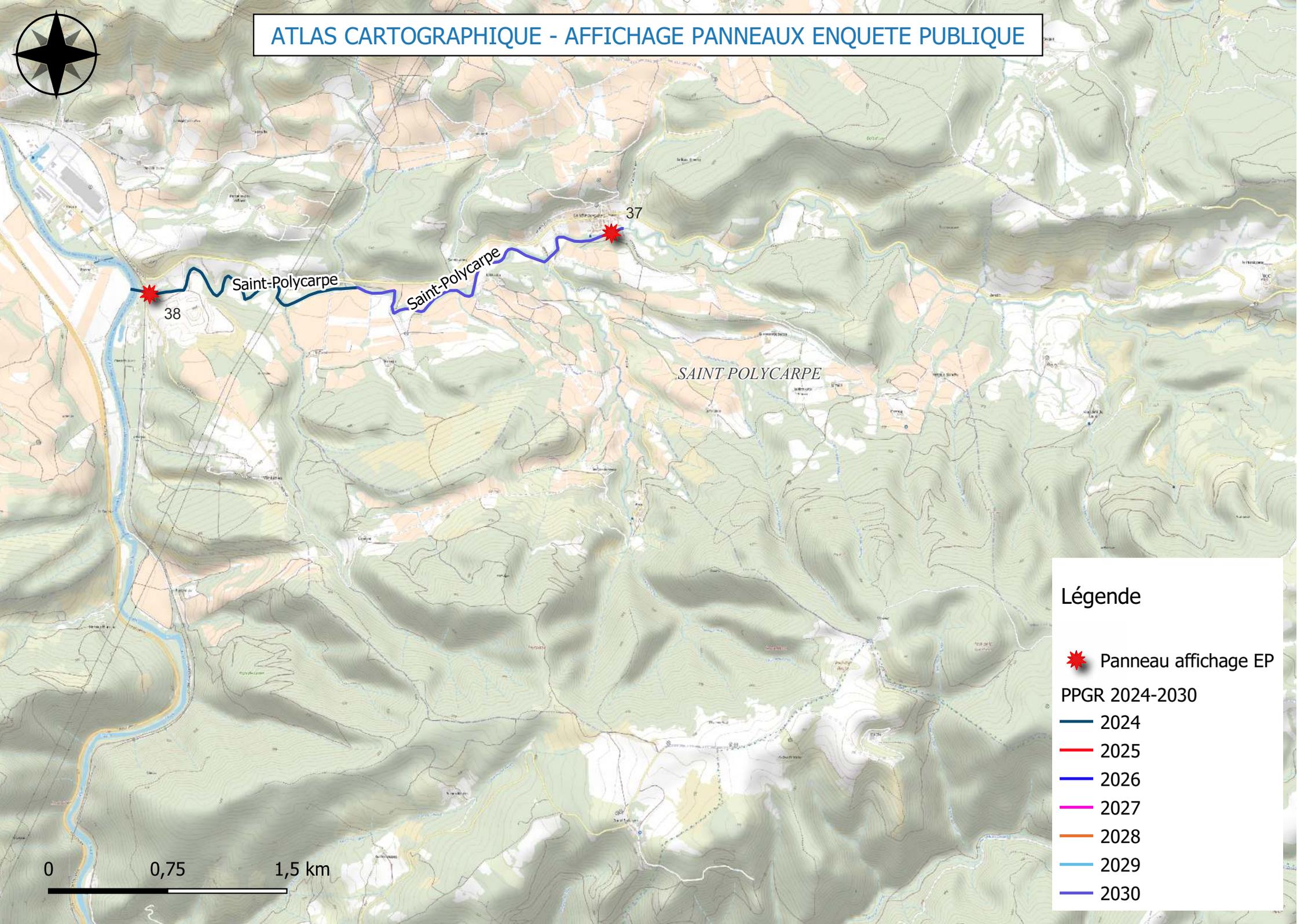
 2028

 2029

 2030

0 0,75 1,5 km

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

 2028

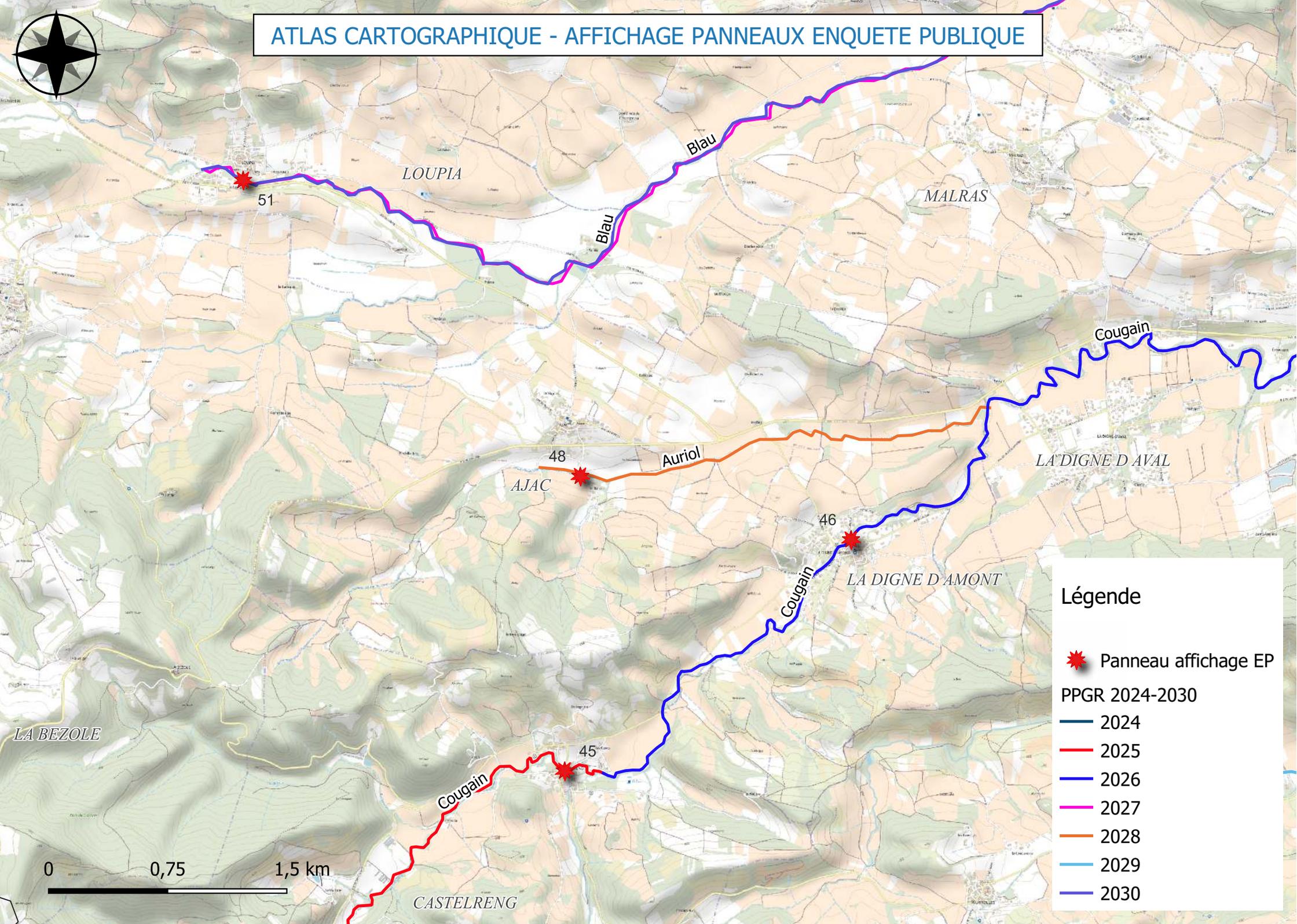
 2029

 2030

0 0,75 1,5 km



ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

 2028

 2029

 2030

0 0,75 1,5 km

CASTELRENG

LOUPIA

MALRAS

Cougain

48

Auriol

LA DIGNE D AVAL

AJAC

46

LA DIGNE D AMONT

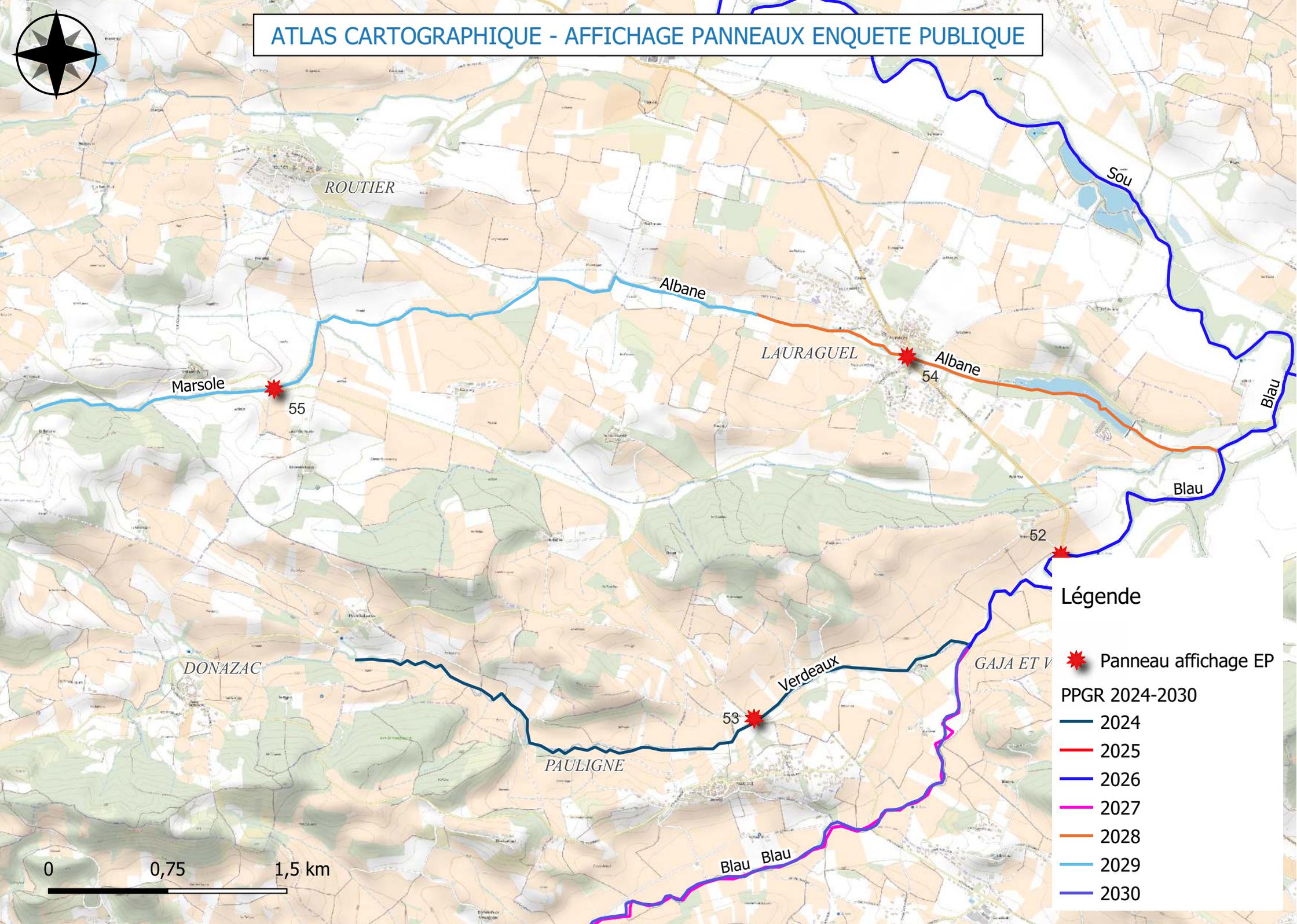
45

Cougain

LA BEZOLE

51

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

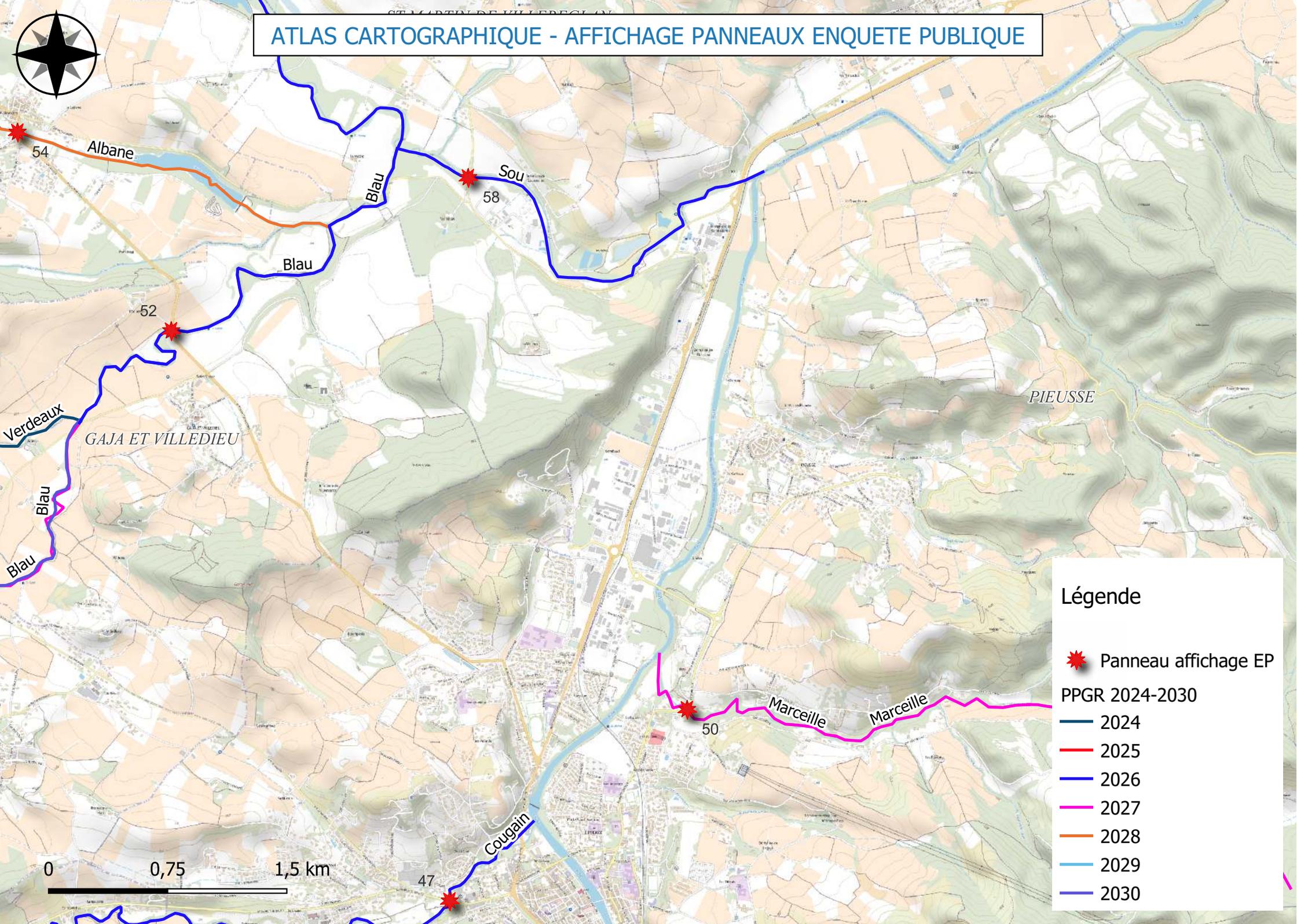
 2028

 2029

 2030

0 0,75 1,5 km

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

- Panneau affichage EP
- PPGR 2024-2030
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027
- 2028
- 2029
- 2030

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



LA COURTÈTE

MAZEROLLES DU RAZES

GRAMAZIE

Mazerolles

59

Sou

56

Bois Py

MONTGRADAIL

BELVEZE DU RAZES

Sou

BELLEGARDE DU RAZES

ALAINIE

Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

 2028

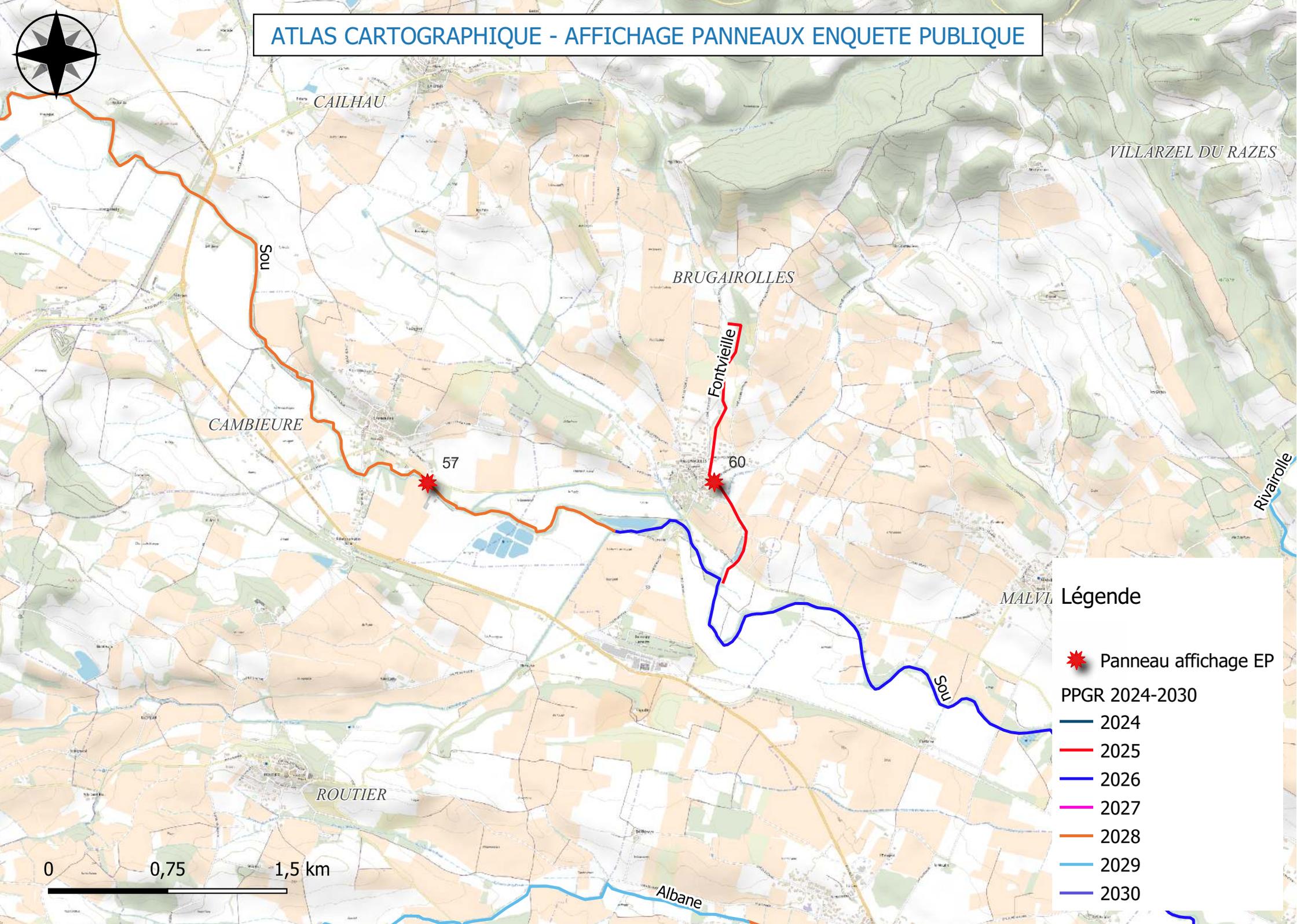
 2029

 2030

0 0,75 1,5 km



ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



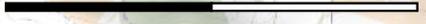
Légende

 Panneau affichage EP

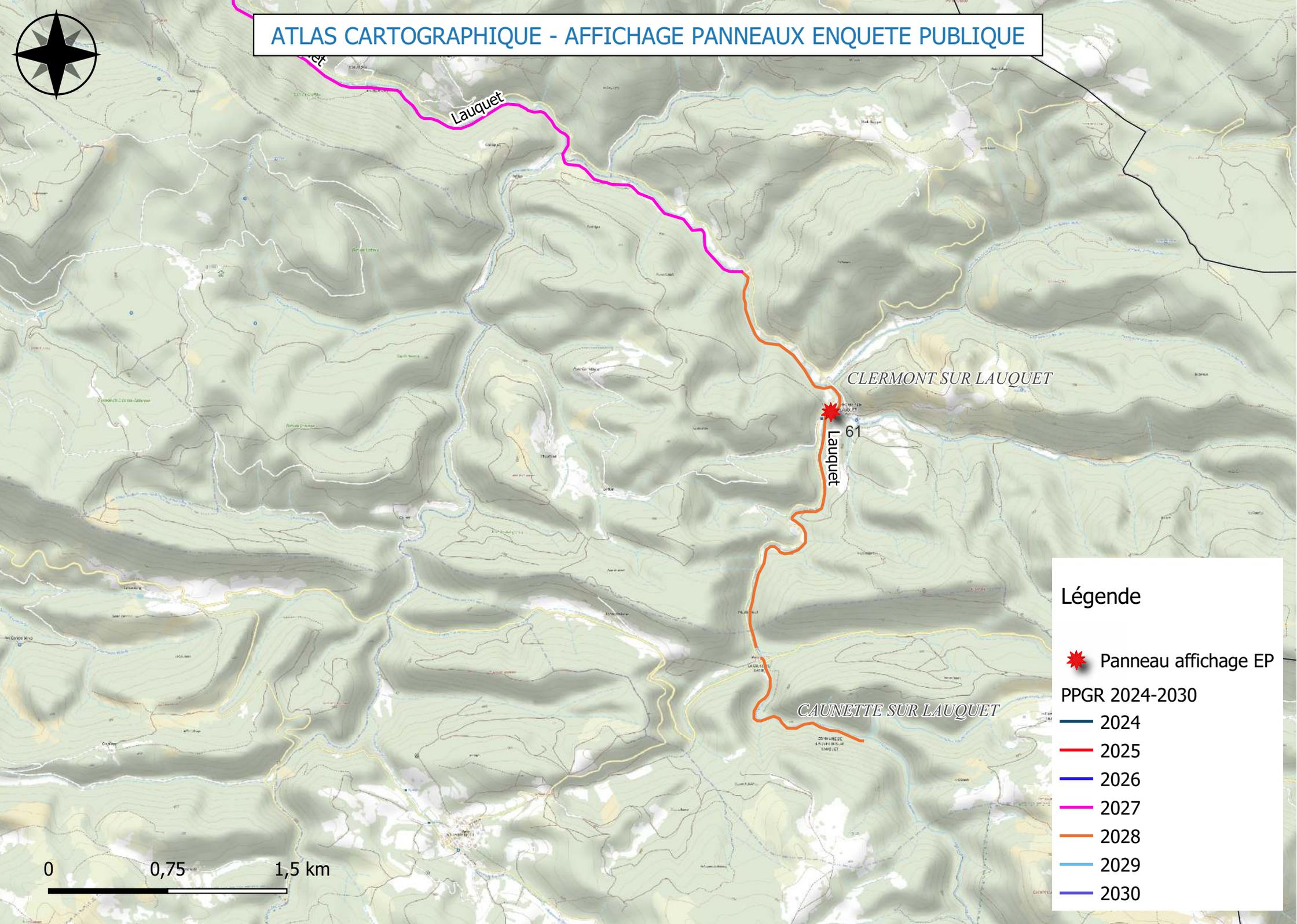
PPGR 2024-2030

-  2024
-  2025
-  2026
-  2027
-  2028
-  2029
-  2030

0 0,75 1,5 km



ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



CLERMONT SUR LAUQUET

Lauquet 61

CAUNETTE SUR LAUQUET

Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

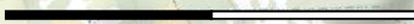
 2027

 2028

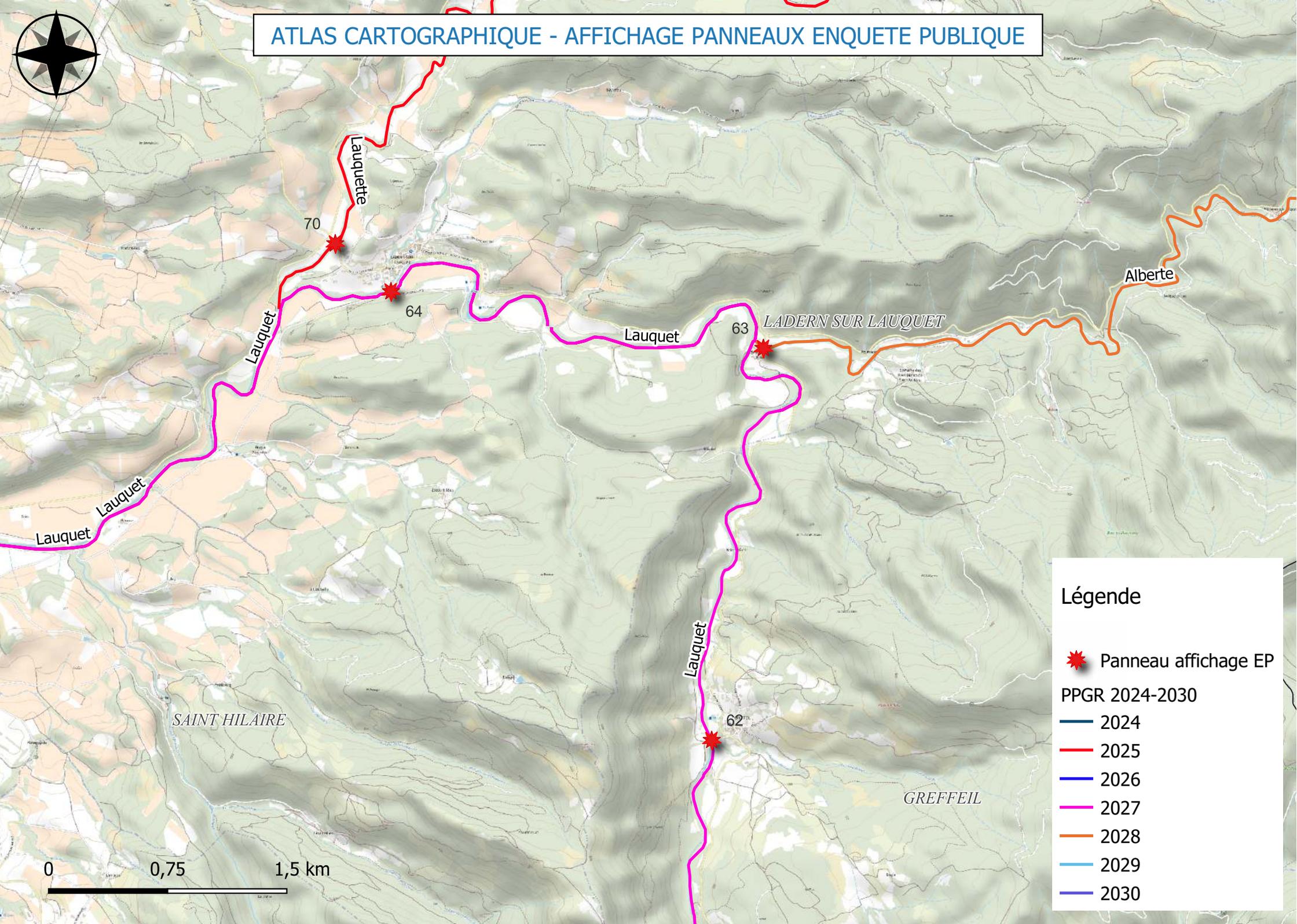
 2029

 2030

0 0,75 1,5 km



ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

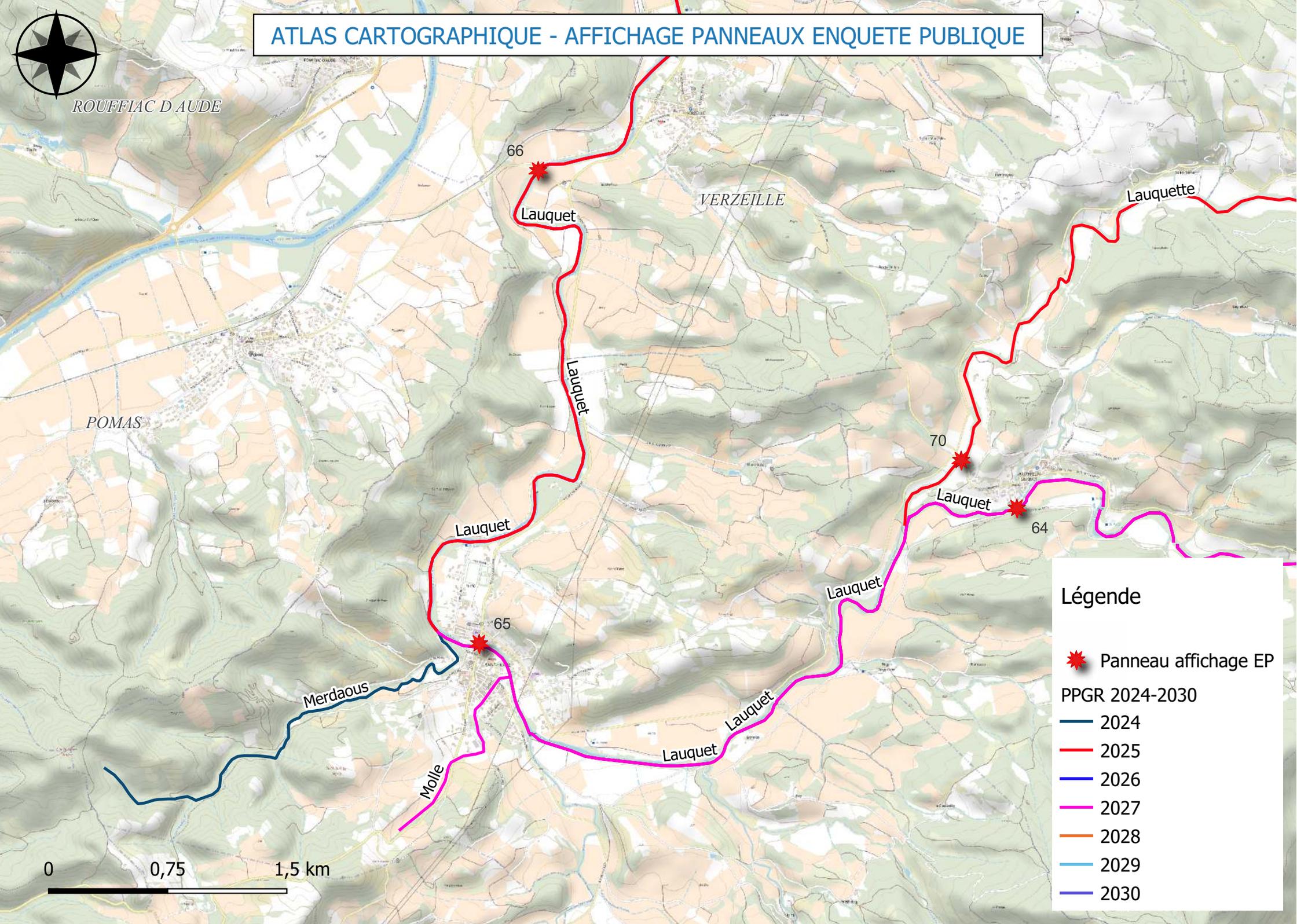
-  2024
-  2025
-  2026
-  2027
-  2028
-  2029
-  2030

0 0,75 1,5 km

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



ROUFFIAC D AUDE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

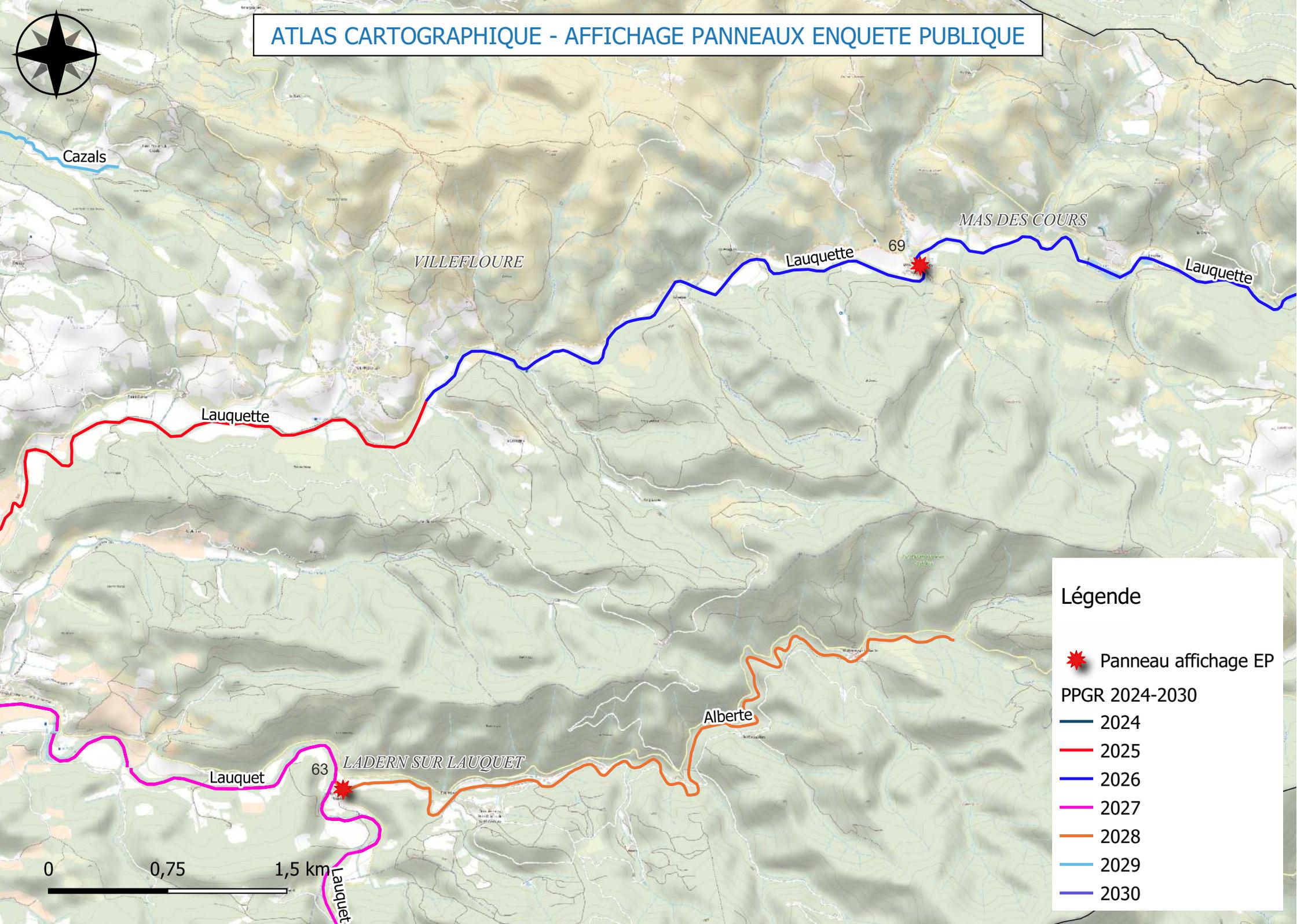
 2028

 2029

 2030

0 0,75 1,5 km

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

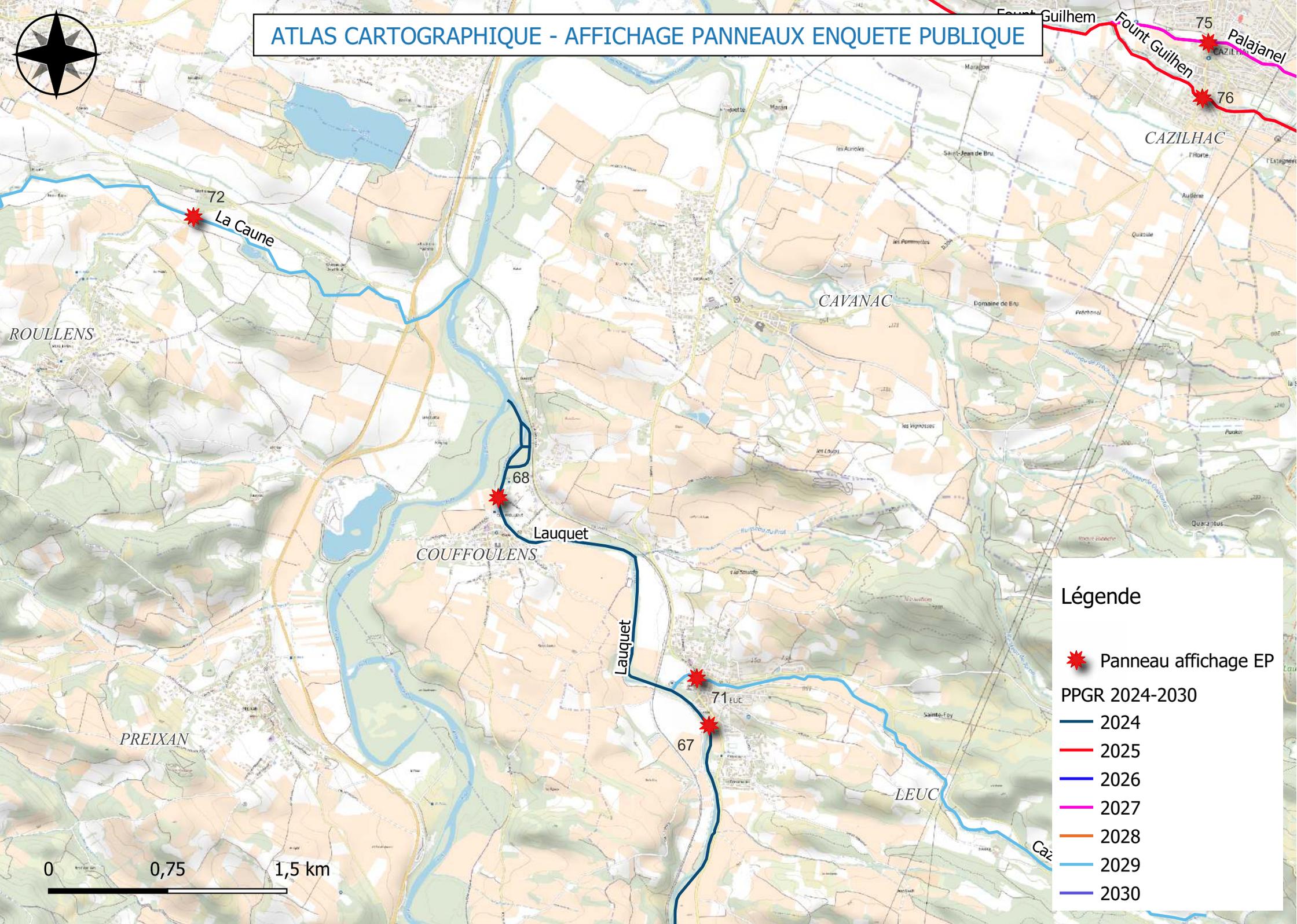
 2027

 2028

 2029

 2030

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

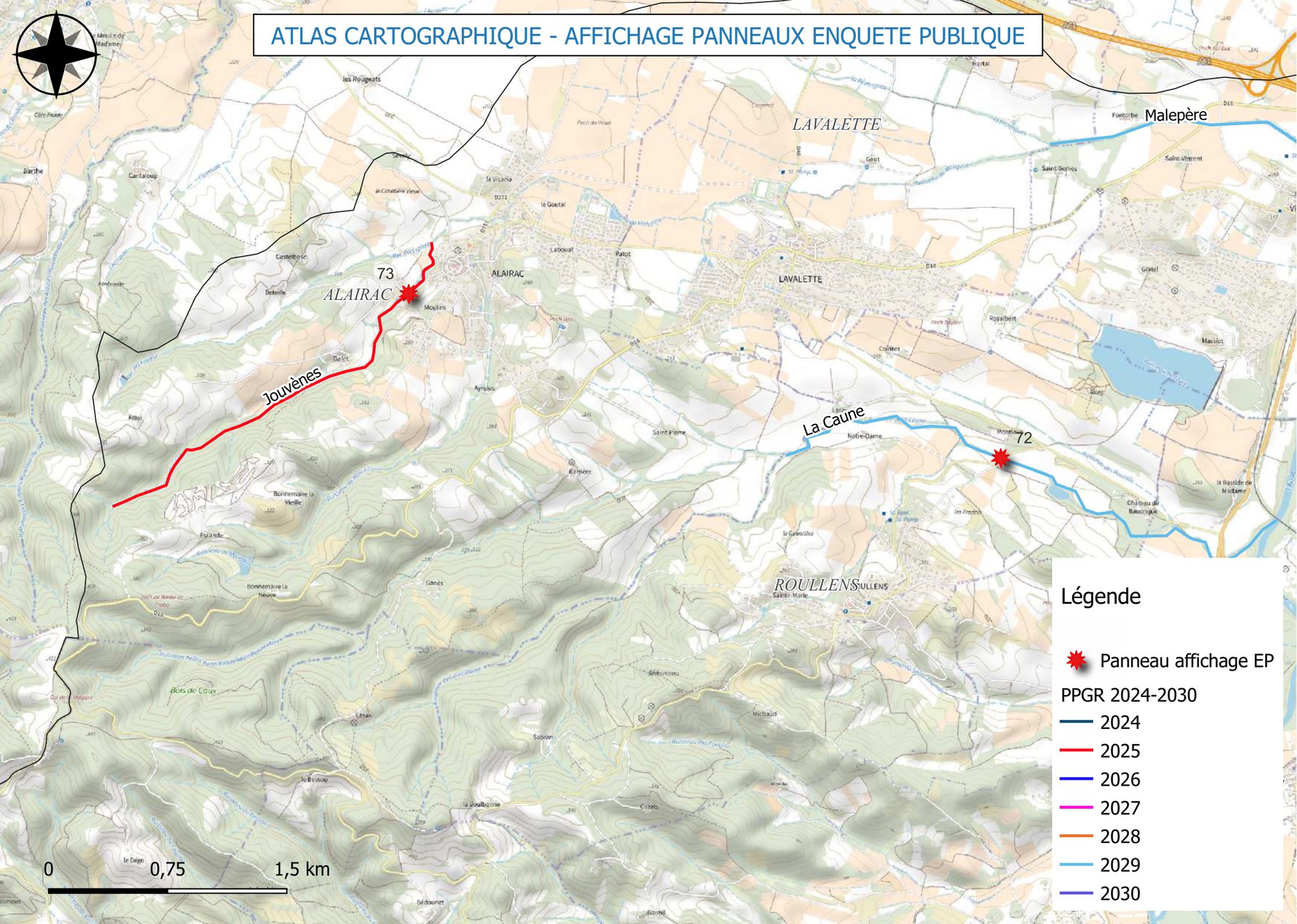
- Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

- 2024
- 2025
- 2026
- 2027
- 2028
- 2029
- 2030

0 0,75 1,5 km

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

 Panneau affichage EP

PPGR 2024-2030

 2024

 2025

 2026

 2027

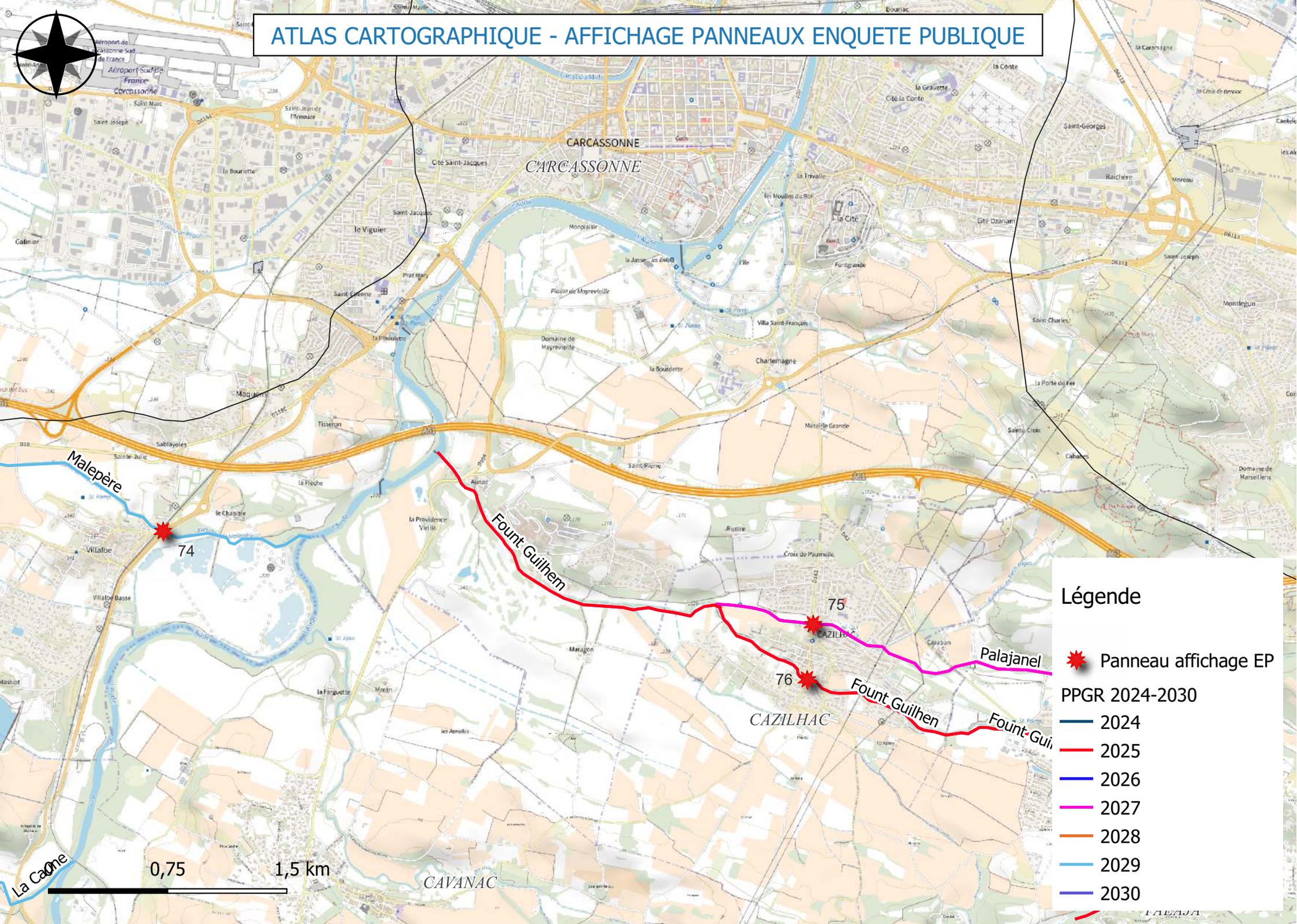
 2028

 2029

 2030

0 0,75 1,5 km

ATLAS CARTOGRAPHIQUE - AFFICHAGE PANNEAUX ENQUETE PUBLIQUE



Légende

- Panneau affichage EP
- PPGR 2024-2030
- 2024
- 2025
- 2026
- 2027
- 2028
- 2029
- 2030

0,75 1,5 km

CAVANAC

PIÈCE COMPLÉMENTAIRE n°3 PUBLICATIONS DANS LES JOURNAUX REGIONAUX

Au moins 15 jours avant le début de l'enquête :

<i>La Dépêche du Midi – 09</i>	<i>7 février 2024</i>
<i>L'Indépendant – 11</i>	<i>15 février 2024</i>
<i>Midi Libre – 11</i>	<i>15 février 2024</i>
<i>L'Indépendant – 66</i>	<i>15 février 2024</i>
<i>Midi Libre.fr – 66</i>	<i>15 février 2024</i>
<i>La Gazette Ariégeoise</i>	<i>16 février 2024</i>

Dans les 15 premiers jours de l'enquête

<i>La Dépêche du Midi – 09</i>	<i>5 mars 2024</i>
<i>La Gazette Ariégeoise</i>	<i>8 mars 2024</i>
<i>L'Indépendant – 11</i>	<i>8 mars 2024</i>
<i>Midi Libre – 11</i>	<i>8 mars 2024</i>
<i>L'Indépendant – 66</i>	<i>8 mars 2024</i>
<i>Midi Libre.fr – 66</i>	<i>8 mars 2024</i>



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM408118, N°173934) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 09**

Date de parution : 07/02/2024

Fait à Toulouse, le 1 Février 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

PRÉFET DE L'AUDE
PRÉFET DE L'ARIÈGE
PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus**.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Laurent FABAS, Ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux

- Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne

- Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

• sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;

• à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

• gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment :

• un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;

• un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ;

• une note complémentaire au dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ;

• un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ;

• un courrier de la DDTM/SAFEB en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

• Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00

• Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30

• Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00

• Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

• consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

• ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

• ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux - à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

• en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

• à la préfecture de l'Aude (Direction de pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire - 52, rue Jean Bringer - 11000 CARCASSONNE)

• sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ; sur les sites internet des services de l'État des départements de :

-> l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

-> l'Ariège :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieux-aquatiques/Eaux-et-milieux-aquatiques>

-> des Pyrénées-Orientales :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès - Route de la Malepère - 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

• Monsieur Baptiste GALINIE - Tél. : 06.47.25.68.96

Mail : baptiste.galinie@smmar.fr

• Monsieur Jérôme DEFROIDMONT - Tél. : 06.45.58.19.78

Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM408137, N°173935) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 09**

Date de parution : 05/03/2024

Fait à Toulouse, le 1 Février 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

PRÉFET DE L'AUDE
PRÉFET DE L'ARIÈGE
PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RAPPEL

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Laurent FABAS, Ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux
- Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne
- Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

. sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;

. à partir du site internet des services de l'Etat dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

. gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment :

- . un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;
- . un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ;
- . une note complémentaire du dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ;
- . un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ;
- . un courrier de la DDTM/SAFE en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- . Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30
- . Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

. consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

. ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

. ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux - à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- . en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- . à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire - 52, rue Jean Bringer - 11000 CARCASSONNE)

. sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ; sur les sites internet des services de l'Etat des départements de :

-> l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

-> l'Ariège :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieux-aquatiques/Eaux-et-milieux-aquatiques>

-> des Pyrénées-Orientales :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès - Route de la Malepère - 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

. Monsieur Baptiste GALINIE - Tél. : 06.47.25.68.96

Mail : baptiste.galinie@smmar.fr

. Monsieur Jérôme DEFROIDMONT - Tél. : 06.45.58.19.78

Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr

Aux termes d'un acte sous seings-privés en date à PAMIERS (09100) du 23 février 2024, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : CLARAC HORTICULTURE. Capital : 4.000 euros en numéraire. Siège social : ancien chemin royal, route de Toulouse 09100 PAMIERS. Objet : exploitation de fonds ruraux. Durée : 99 années. *Gérance* : M. Patrick SANDOZ, demeurant 17 chemin du stade 31550 CINTEGABELLE a été désigné gérant pour une durée illimitée. Clauses relatives aux cessions de parts : Les cessions sont soumises à l'agrément des associés détenant les trois quarts des parts sociales. Immatriculation : RCS de FOIX.
1024-00/328 Pour avis et mention.

LE-GO

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social : 6 Quartier route des Forges 09110 ORLU
Siège de liquidation : 6 Quartier route des Forges 09110 ORLU
839 078 912 RCS FOIX

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2023 au siège de la sis 6 Quartier Route des Forges - 09110 ORLU, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michel GOMES demeurant 6 Quartier Route des Forges - 09110 ORLU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de FOIX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
1024-01/329 Pour avis. Le Liquidateur

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Céline POURRE LANAU, notaire à PAMIERS, le 29 février 2024, il a été constitué une société civile immobilière : **Dénomination : SCI 34.** Siège social : MIREPOIX (09500) 1 rue Indira Gandhi. Objet : Acquisition, construction, location, gestion de tous immeubles. Durée : 99 ans. Capital : 500,00 Euros. *Gérant* : Monsieur Brice BERMEJO, demeurant à MIREPOIX (09500) 34 rue des Pénitents Blancs. La société sera immatriculée au RCS de FOIX.
1024-01/339 Pour avis
Maître Céline POURRE-LANAU

PANDORA

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 1 000 euros
Siège social et de liquidation : 3 Chemin des Vignes - 09100 LES ISSARDS
823 972 328 RCS FOIX

Aux termes d'une décision en date du 03 novembre 2023 au 3 Chemin des Vignes 09100 LES ISSARDS, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Michaël SOULA, demeurant 3 Chemin des Vignes, 09100 LES ISSARDS, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de FOIX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
1024-01/345 Pour avis. Le Liquidateur

Suivant délibérations extraordinaires du 1er septembre 2023, les associés de la **SCI DES QUATRE RIVES**, au capital de 62.504,10 euros, (421 173 196 RCS FOIX) a décidé de transférer le siège social de 09240 ALZEN au Lieu-dit Maury 09290 LE MAS-D'AZIL, et ce à compter du 1er septembre 2023.
1024-01/326 Pour avis. Le gérant

Suivant acte sous seing privé du 1er février 2024, a été constitué le **GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN D'AVANTES**, dont le siège social est à 65, Place de l'Ormeau 09200 Montesquieu Avants. Le Groupement a été agréé le 27 décembre 2023. Immatriculation au R.C.S du Tribunal de Commerce de Foix.
1024-01/327 Bon pour publication.
Julien ESTAQUE et Rémi GOMES



RC DIAG IMMO

SASU en liquidation
au capital de 1 000 euros
Siège social : 3 Lot Plein Sud
09000 SAINT-PIERRE-DE-RIVIERE
903 839 256 RCS FOIX

Par décision de l'associé unique du 29/02/2024, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Monsieur Romain BYRDE, demeurant 3 Lotissement Plein Sud 09000 SAINT-PIERRE-DE-RIVIERE de son mandat de liquidateur, de donner à ce dernier quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 29/02/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de FOIX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Modification au RCS de FOIX.
1024-01n/333

L'ESPIES JOYEUX

Société par actions simplifiée
au capital de 200 euros
Siège social : Lieu-dit Espies
09320 BOUSSENAC

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BOUSSENAC du 1er mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée. **Dénomination** : **L'Espies joyeux.** **Siège** : Lieu-dit Espies, 09320 BOUSSENAC. **Durée** : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital** : 200 euros. **Objet** : boulangerie artisanale. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve des dispositions légales**, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Monsieur Victor DEL-HOUGNE, demeurant Lieu-dit Espies, 09320 BOUSSENAC. **Directeur général** : Madame Julie LE COZ, demeurant Lieu-dit Espies 09320 BOUSSENAC. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.
1024-01/335 Pour avis. Le Président

L'ATELIER DE LA COM'

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 5 Place de la République
09340 VERNIOLLE
RCS FOIX 948 410 998

Aux termes d'une décision en date du 15.10.2023, l'associée unique a décidé :

De remplacer à compter rétroactivement du 01.04.2023 la dénomination sociale "L'ATELIER DE LA COM'" par «L'ATELIER COM'CHEZ VOUS» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
1024-01/330 Pour avis, La Gérance



9 Place Freycinet 09000 FOIX

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2022, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la Société par actions simplifiée **SELF BETON ARIEGEOIS** au capital de 1 200 euros sise 47 avenue de la Rijole 09100 PAMIERS, inscrite au RCS FOIX 893 305 011, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
1024-01/331 Pour avis, Le Président



SCP BABY - VILLANOU - BERTRAND - AMANN - PADILLA - ROUCH - AMALRIC - AMALRIC-TOUITOU, Notaires associés

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Wilfried BABY, Notaire à PAMIERS (Ariège), 9 Chemin des Ménestrels, CRPCEN n°09032, le 29 février 2024 a été reçu un aménagement de régime matrimonial par :

Monsieur Gérard Guy Pascal **CORBIERE** et Madame Claudine Yolande Marcelle **FLOUTARD**, demeurant ensemble à SAINT-PIERRE-DE-RIVIERE (09000) 8 chemin du Pech, mariés à la mairie de L'UNION (31240) le 3 septembre 1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Cet aménagement consistant en diverses facultés offertes au conjoint survivant portant sur les biens communs et propres au défunt, le régime légal de la communauté d'acquêts étant par ailleurs conservé. Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
1024-01/332 Pour insertion, le notaire

L'ETINCELLE ARIEGEOISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : Centre Commercial La Cavalerie, 65 Route de Toulouse
09100 PAMIERS
984 104 919 RCS FOIX

Aux termes d'une délibération en date du 21 février 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité d'installation de cheminées, foyers, inserts, poêles à bois, poêles à granulés, ainsi que tous produits, objets et activités s'y afférents, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
1024-01/334 Pour avis, La Gérance

OFFICE NOTARIAL DU PAYS D'OLMES

Suivant acte reçu par Maître François CATHALA, Notaire à Mirepoix (09500) 23 Cours du Docteur Chabaud le 4 mars 2024,

Madame Séverine **LABATUT**, secrétaire, demeurant à AIGUES VIVES (09600) 4 impasse Louis Pasteur, a confié à la Société **SARL EVA'SION**, dont le siège est à LAROCHE-D'OLMES (09600) 76 avenue du 11 novembre 1918, identifiée au SIREN sous le numéro 983 810 235 et immatriculée au RCS de FOIX, l'exploitation à titre de location gérance du fonds de commerce d'hôtel et services annexes de restauration avec possibilité de faire de la restauration rapide et organisation d'événements et de location de salle, dont l'enseigne est «HOTEL CASTEL D'OLMES» située et exploitée à LAROCHE D'OLMES (09600) 76 avenue du 11 novembre 1918. Pour une durée de 3 ans à compter rétroactivement du 3 février 2024 renouvelable par tacite reconduction par période de trois ans sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le loueur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.
1024-01/342 Pour unique insertion.
Le notaire.

CIEL

Société Civile Immobilière
au capital de 130000 euros
Siège social 28 Route de Mirepoix
09100 PAMIERS
RCS FOIX : 451 187 959

Par AGE du 26 février 2024, les associés ont décidé à compter de ce jour de transférer le siège social et de modifier l'article 4 comme suit : *Ancienne mention* : 28 Route de Mirepoix 09100 PAMIERS. *Nouvelle mention* : 221 Chemin du Turet 09100 LES ISSARDS. L'inscription modificative sera portée au RCS FOIX tenue par le Greffe du Tribunal.
1024-01/343 Pour avis. Le gérant

GP

Société civile immobilière
au capital de 100 euros
Siège social : Bergerat,
09200 MONTJOIE EN COUSERANS

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTJOIE EN COUSERANS du 4 mars 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : **GP.** **Siège social** : Bergerat, 09200 MONTJOIE EN COUSERANS. **Objet social** : l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. **Capital social** : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. *Gérance* : Monsieur Mickaël DENAMIEL, demeurant à Bergerat 09200 MONTJOIE EN COUSERANS. **Clauses relatives aux cessions de parts** : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.
1024-01/344 Pour avis, La Gérance

SCOP EGA

ZA FOIX NORD - 09000 FOIX
RCS 333 952 208 000 36

Par Assemblée Générale Extraordinaire du 1er mars 2024, les associés ont décidé de modifier l'objet social de la société comme suit : «La coopérative a pour objet en France ou à l'étranger : Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à l'installation électrique générale bâtiment et industrielle, et le dépannage, les travaux d'installations d'équipements thermiques, de climatisation et de conditionnement d'air, les travaux d'installations et d'entretiens d'équipements photovoltaïques et la vente de matériels. Et toutes activités annexes, connexes ou complémentaires s'y rattachant directement ainsi que toutes opérations civiles, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, de crédits utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.» L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
1024-01/340 Pour avis,
Le Président, M. ESTEVES David.

SCOP EGA

ZA FOIX NORD - 09000 FOIX
RCS 333 952 208 000 36

Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration en date du 19/10/2023, M. Maxime MARTUCHOU a démissionné de son mandat d'administrateur depuis le 31/05/2023.
1024-01/341 Pour avis,
Le Président, M. ESTEVES David.

A3M IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 Chemin Saint Peyre,
09600 LAROCHE D'OLMES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LAROCHE D'OLMES du 29 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée.
Dénomination : **A3M IMMOBILIER.** **Siège** : 1 Chemin Saint Peyre, 09600 LAROCHE D'OLMES. **Durée** : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital** : 1 000 euros. **Objet** : Exploitation de panneaux photovoltaïques et de tous procédés de production d'énergie renouvelable ; Location de biens immobiliers à usage professionnel ou d'habitation, nus ou meublés. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve des dispositions légales**, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Toutes les cessions et transmissions d'actions** sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. *Premier Président* : La SAS MATGOTON, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.803.000 euros, dont le siège social est 1 Chemin Saint Peyre, 09600 LAROCHE D'OLMES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 978 982 957 RCS FOIX, représentée par Monsieur Jean-Philippe ARMENGOL, Président. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.
1024-01/346 Pour avis. Le Président

GILBERT SIEURAC

Société civile immobilière
Avenue de Toulouse
09210 LEZAT SUR LEZE
390 176 360 R.C.S. FOIX

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean Michel MIRAILLES, notaire à LEZAT/LEZE le 07/07/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 1 rue du 14 juillet 09210 LEZAT SUR LEZE et de modifier les statuts en conséquence.

1024-01/358

Pour avis, Le notaire

AVIS de TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Selon assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2024, les associés ont procédé au transfert du siège social de la société qui présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LE RADA.

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole. Capital Social : 330 000 euros. Objet : Exploitation de fonds ruraux. Siège : 2 rue du Pigeonnier 09700 LA BASTIDE-DE-LORDAT. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. Apports : en numéraire : 432,68 euros, en nature : éléments mobiliers dépendant de l'exploitation agricole : 329 567,32 euros. Ancien siège social : lieudit Cardan 11270 PLAVILLA. La société était immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CARCASSONNE (11000) sous le numéro de SIREN : 837 670 215.

Nouveau siège social : 2 rue du Pigeonnier 09700 LA BASTIDE-DE-LORDAT. La société est désormais immatriculée au registre du commerce et des sociétés de FOIX (09000) sous le même numéro de SIREN.

1024-01/361

Pour avis, La Gérance

LES TISSEURS DE MOTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 11, rue Jean Jaurès
09300 LAVELANET

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LAVELANET 09300, du 4 Mars 2024, il a été constitué une Société à responsabilité limitée, présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale : LES TISSEURS DE MOTS.** Siège social : 11, rue Jean Jaurès, 09300 LAVELANET. Objet social : Vente de livres neufs et occasions, de jeux de société, de papeterie, beaux-arts, autres produits culturels et objets, activité de café, salon de thé, accueil de publics et ateliers, spectacles, théâtre, concert, lectures, vente en ligne, participation à des salons et diverses manifestations extérieures. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 10 000 euros. **Gérance :** Madame HAMEL Noémie et Monsieur OMER-DECUGIS Martin, demeurant ensemble Le Prince 09300 BELESTA. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de FOIX

1024-01/362

Pour avis, La Gérance

Suivant délibérations extraordinaires du 28 février 2024, les associés de la **SAS DIN ET DOR**, au capital de 50.000 euros, ayant son siège social Place du Breilh - 09110 AXLES-THERMES (503 857 278 RCS FOIX), ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la Société en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce.

1024-01/348

Pour avis, Le Président

LE FOURNIL DE PAMS

Société à responsabilité limitée
en cours de transformation en société
civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 31 Chemin des Graousses
09100 LA TOUR DU CRIEU
532 471 000 RCS FOIX

Avis

Suivant délibération en date du 1er novembre 2023, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce, la transformation de la Société en société civile immobilière à compter du 1er novembre 2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, sous sa nouvelle forme de société civile immobilière, sera "MCL IMMOBILIER".

L'objet social de la société, sous sa nouvelle forme, sera "L'acquisition d'un terrain, la construction sur ce terrain de tous immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement".

Son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Objet : *Ancienne mention :* Dépôt et distribution de produits de boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, terminal de cuisson. *Nouvelle mention :* L'acquisition d'un terrain, la construction sur ce terrain de tous immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

Dénomination sociale : *Ancienne mention :* LE FOURNIL DE PAMS. *Nouvelle mention :* MCL IMMOBILIER.

Sous sa forme de société à responsabilité limitée, la Société était dirigée par Monsieur Dominique LABATUT, demeurant 31 Chemin des Graousses, 09100 LA TOUR DU CRIEU, et a cessé ses fonctions de gérant du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société civile immobilière, la Société restera gérée par Monsieur Dominique LABATUT, demeurant 31 Chemin des Graousses, 09100 LA TOUR DU CRIEU.

1024-02/363

Pour avis, La Gérance

BOCA VINO

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : Zone du Chandelet,
Avenue de la Bouriette, 09100 PAMBIERS
887 589 471 RCS FOIX

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2023 ; Du certificat de dépôt des fonds établi le 26 janvier 2024 par la banque Crédit Agricole Sud Méditerranée ; Du procès-verbal des décisions du Président du 27 janvier 2024 constatant la réalisation de l'augmentation de capital. Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 10 000 euros par émission de 1 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 10 000 euros à 20 000 euros. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros).

1024-01/347

Pour avis, Le Président

SCI JENY

SCI au capital de 1 600 euros
Siège social : 10 Bis route de Mirepoix
09100 PAMBIERS
432 173 623 RCS FOIX

Avis de publicité

Aux termes d'une délibération en date du 5 Mars 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 10 Bis route de Mirepoix, 09100 PAMBIERS au 2, rue Joseph Balalud de Saint-Jean 66250 ST LAURENT DE LA SALANQUE à compter du 1er Janvier 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de FOIX.

1024-01/356

Pour avis, La Gérance

LEGEND CARS COMPANY

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 141 Rue Haroun Tazieff,
09120 VARILHES

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VARILHES, du 4 Mars 2024, il a été constitué une Société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : LEGEND CARS COMPANY.** Siège : 141 Rue Haroun Tazieff, 09120 VARILHES. Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 3 000 euros. Objet : activité de commissionnaire, d'achat, vente, négociation, import-export de tous véhicules neufs et d'occasion (auto, moto, bateau, remorque,...) ; activité de location et promotion de tous véhicules neufs et d'occasion (auto, moto, bateau, remorque) ; prestations de services et accessoires y afférents. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : La société BOCANA, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10 000 euros, dont le siège social est Zone Artisanale de Bigorre, 09120 VARILHES, Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FOIX, sous le numéro 790 550 370, Représentée par son gérant, Monsieur Pierre VASSEUR.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.

1024-01/357

Pour avis, Le Président

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX

14 boulevard du Sud - BP 40153 - 09004 FOIX Cedex

Ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée du 04/03/2024

La société **LE SAINT JEAN** (884 394 610 RCS Foix) Bar, débit de boissons, café. 3 B avenue des Ecoliers 09000 SAINT-JEAN-DE-VERGES. Date de cessation des paiements le 30/11/2023. Les déclarations de créances sont à adresser, dans les DEUX MOIS de l'insertion à paraître au BODACC au Liquidateur judiciaire : SELARL BDR & ASSOCIES prise en la personne de Maître Marc-Antoine REY 265 rue de la Découverte 31670 LABEGE ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

1024-00/349

Le Greffier du Tribunal

Ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée du 04/03/2024

La société **ATELIER DE FERRONNERIE D'ART** (520 636 747 RCS Foix - 520 636 747 RM 09) Serrurerie métallerie feronnerie. 14 rue Des Catoulics 09120 RIEUX-DE-PELLEPORT. Les déclarations de créances sont à adresser, dans les DEUX MOIS de l'insertion à paraître au BODACC au Liquidateur judiciaire : SELARL BDR & ASSOCIES prise en la personne de Maître Marc-Antoine REY 265 rue de la Découverte 31670 LABEGE ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

1024-00/350

Le Greffier du Tribunal

Conversion de la procédure de sauvegarde en liquidation judiciaire simplifiée du 04/03/2024

La société **AV IMMOBILIER** (485 024 921 RCS Foix) Agent immobilier transactions immobilières et commerciales gestions immobilières promotion immobilière locations pour le compte de tiers marchand de biens vente ou location d'hébergement de sites multilingues. 43 rue Victor Hugo 09100 PAMBIERS

1024-00/351

Le Greffier du Tribunal

Conversion en liquidation simplifiée Jugement du 04/03/2024

La société **ALTICONCEPT** (535 033 278 RCS Foix) SAS - 6 ZA du Castelet 09110 PERLES-ET-CASTELET. Fabrication et conception de panneaux, graphisme, signalétique, supports publicitaires, sérigraphie, travaux d'imprimerie, fabrication et vente de matelas et matériel de sécurité des pistes, vente de matériel de secours sur pistes, aménagement pour écoles de ski et espaces ludiques, solutions de confort pour stations de ski. Liquidateur judiciaire : SELAS EGIDE Prise en la personne de Maître BRENAC Alix 23 rue Delcassé 09000 FOIX

1024-00/352

Le Greffier du Tribunal

Conversion en liquidation simplifiée Jugement du 04/03/2024

La société **Les Rives du Haut Salat** (908 092 596 RCS Foix 908 092 596 RM 09) SARL - 1 avenue de la Barraqué 09140 SEIX. Activité de centre d'accueil type chambre hôtel avec fourniture petit déjeuner, restauration midi et soir, location salle de séminaire, organisation d'événements entreprises ou particuliers type séminaire, mariage, anniversaire, soirée incluant ou non de la restauration

ou de la nuitée au sein de l'établissement. Événementiel pour groupes et particuliers. Création, achat, vente, exploitation directe ou indirectement, gestion d'un établissement en location gérance. Liquidateur judiciaire : SELAS EGIDE Prise en la personne de Maître BRENAC Alix 23 rue Delcassé 09000 FOIX

1024-00/353

Le Greffier du Tribunal

Ouverture redressement judiciaire du 04/03/2024

La société **LAURENT CIEUTAT TRAITEUR** (911 573 111 RCS Foix - 911 573 111 RM 09) Activité de traiteur, de restauration sur place et à emporter, restauration à thème, restaurant événementiel, boutique, épicerie fine, exposition showroom. 37 avenue des Pyrénées 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA. Les déclarations de créances sont à adresser, dans les DEUX MOIS de l'insertion à paraître au BODACC au Mandataire judiciaire : SELARL BDR & ASSOCIES prise en la personne de Maître Marc-Antoine REY 265 rue de la Découverte 31670 LABEGE ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

1024-00/354

Le Greffier du Tribunal

Plan de sauvegarde du 26/02/2024

La société **DISTRIBUTION CASINO FRANCE** (428 268 023 RCS Foix) 1 cours Antoine Guichard 42000 SAINT-ETIENNE.

Jugement du tribunal de commerce de Paris en date du 26/02/2024, arrête le plan de sauvegarde accélérée. Fixe la durée du plan à 4 ans. Désigne Mme Marie-Ange Salen nom d'usage Daubinet comme tenue d'exécuter le plan, lui donne acte des engagements qu'elle a pris à cet égard. Désigne commissaires à l'exécution du plan : la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche 75008 Paris ; la SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau, 42 rue de Lisbonne 75008 Paris. Met fin à la mission des Administrateurs : la SELARL FHBX en la personne de Me Hélène Bourbouloux, 176 avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SCP d'ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ABITBOL & ROUSSELET en la personne de Me Frédéric Abitbol, 38 avenue Hoche 75008 Paris. Maintient administrateur : la SELARL THEVENOT PARTNERS en la personne de Me Aurélie Perdereau, 42 rue de Lisbonne 75008 Paris, conformément à l'article L.626.24 alinéa 1er du code de commerce. Maintient Mandataires judiciaires : la SCP BTSG en la personne de Me Marc Sénéchal, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine ; la SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas, 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10 ; la SELARL FIDES en la personne de Me Bernard Corre, 5 rue de Palestro 75002 Paris.

1024-01/355

Le Greffier du Tribunal

EPHAD LE CHATEAU
4 RUE DES MONTS D'OLMES
09340 VERNIOLLE

AVIS D'APPEL À CONCURRENCE

Organisme : EPHAD LE CHATEAU - 4 rue des Monts d'Olmes - 09340 VERNIOLLE

Objet : Construction de la villa autonome

Type de marché : Travaux

Mode : Procédure adaptée

Description : Le projet prévoit la construction d'un bâtiment en simple rez-de-chaussée, dénommé «la villa» et destiné à l'accueil de jour de 12 personnes âgées dépendantes. Le bâtiment abritera des salles d'activités et de repos, et des locaux servants à destination du personnel. Le bâtiment sera un ERP de type J de 5ème catégorie, sans locaux à sommeil. Pas d'hébergement, l'établissement fonctionnera uniquement de jour. Le bâtiment orienté Est/Ouest, en maçonnerie enduite de teinte claire, se glisse sous une toiture 2 pans en tuiles de pente 33%, portée par une charpente bois. Les menuiseries aluminium seront de teinte foncée.

Forme : Prestation divisée en lots : oui. Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots

Lots Libellé

Lot 01 - Vrd - Démolition - Gros oeuvre-Charpente-Couverture

Lot 02 - Menuiseries extérieures

Lot 03 - Plâtrerie - Isolation - Faux plafonds

Lot 04 - Menuiseries intérieures

Lot 05 - Électricité CF&Cf

Lot 06 - CVC-Plomberie Sanitaires

Lot 07 - Revêtements de murs et de sols

Critères d'attribution

Phase 1 - Sélection sur capacités techniques, professionnelles et financières

Phase 2 - Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères dans RC avec leur pondération

50% : Valeur technique de l'offre 50% : Prix Renseignements : Documents : Dossier de consultation des entreprises téléchargeables sur : <https://gazette-arigeoise.e-marches-publics.com/>

Offres : Remise des candidatures le 25/03/2024 à 12h au plus tard

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro. Validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Dépôt : par mail : a.demari@ehpadlecha-teau.org et toulouse@archea-architectes.fr

Adresse : EPHAD LE CHATEAU - 4 Avenue des Monts d'Olmes - 09340 VERNIOLLE

1024-01/360

COMMUNE DE CADARCE

Prescription de la révision générale du plan local d'urbanisme

Par délibération du 18 décembre 2023, le conseil municipal a prescrit la révision générale du plan local d'urbanisme sur l'ensemble du territoire communal. Cette délibération précise les objectifs poursuivis et définit les modalités de concertation avec la population prévue à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme. Cette délibération sera affichée pendant un mois à la mairie. Cette délibération peut être consultée à la mairie aux heures d'ouverture au public.

1024-01/359

simple et rapide

vos annonces légales

par mail à :

ajlgazette.arigeoise@wanadoo.fr

PRÉFET DE L'AUDE
PRÉFET DE L'ARIÈGE
PRÉFET DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

RAPPEL

AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus.

Décision prise à l'issue de l'enquête : Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général. À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur : Monsieur Laurent FABAS, Ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête : Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

• Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux

• Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne

• Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet. Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

• sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;

• à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

Le dossier comporte notamment : • un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ; • un atlas du plan de gestion de la

ripisylve 2024-2030 ; • une note complémentaire du dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ; • un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ; • un courrier de la DDTM/SAFE en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de : • Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00 ; • Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30 ; • Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00 ; • Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

• consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

• ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

• ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux - à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé. Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

• en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

• à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire - 52, rue Jean Bringer - 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

• sur les sites internet des services de l'État des départements de :

• l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

• l'Ariège :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieux-aquatiques/Eaux-et-milieux-aquatiques>

• des Pyrénées-Orientales : <https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - Z.A du Razès - Route de la Malepère - 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

• Monsieur Baptiste GALINIE - Tél. : 06.47.25.68.96 - Mail : baptiste.galinie@smmar.fr

• Monsieur Jérôme DEFROIDMONT - Tél. : 06.45.58.19.78 - Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr

1024-04/336

2° avis

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du plan de prévention des risques naturels sur la commune de Saint-Girons

Par arrêté préfectoral du 7 février 2024 le préfet de l'Ariège a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels sur la commune de Saint-Girons.

Ce projet, sous la responsabilité du représentant de l'État dans le département, vise à délimiter les zones exposées aux risques, en tenant compte d'une part de la nature et de l'intensité des phénomènes naturels et, d'autre part, des enjeux, c'est-à-dire des personnes, des biens et des activités susceptibles d'être affectées par un de ces phénomènes. Dans le cas de Saint-Girons, les phénomènes naturels en cause peuvent être les inondations dont les crues torrentielles, les mouvements de terrain. Le projet se traduit par une carte de zonage qui délimite les zones à risque fort, les zones à risque moyen ou faible et les zones non directement exposées aux risques. La carte de zonage est accompagnée d'un règlement qui fixe les prescriptions applicables aux deux premières zones. Un bilan de concertation accompagne ce projet. Toutes informations peuvent être demandées à la direction départementale des territoires de l'Ariège - service environnement-risques/unité risques. Le dossier est consultable sur www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques/Plans-de-prevention-des-risques-naturels/PPR-en-cours-d-etude-revision

Monsieur Gérard LOUSTEAU a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Girons durant trente-trois jours (33) consécutifs du lundi 4 mars 2024 à 14h00 au vendredi 5 avril 2024 à 12h00.

Les pièces du projet, évoqué ci-dessus, resteront déposées sous format papier et numérisées sur un poste informatique, mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Girons où chacun pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux et consigner ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet.

Les personnes intéressées pourront également faire connaître leurs observations soit par correspondance postale en écrivant au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Girons soit par courriel à l'adresse suivante : ddt-risques-naturels-ppr@ariège.gouv.fr

Toutes les observations seront tenues à la disposition du public à la mairie de Saint-Girons et seront annexées au registre d'enquête.

Monsieur Gérard LOUSTEAU recevra le public à la mairie de Saint-Girons aux jours et heures suivants :

- lundi 4 mars 2024 de 14h00 à 17h00
- jeudi 21 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- vendredi 5 avril 2024 de 14h00 à 17h00

À l'issue de l'enquête, le préfet de l'Ariège approuvera, en sa qualité d'autorité compétente et après d'éventuelles modifications, la révision du plan de prévention des risques naturels de Saint-Girons.

Une copie du registre d'enquête, du rapport et des conclusions établis par le commissaire enquêteur devra être tenue à la disposition du public à la mairie de Saint-Girons et à la communauté de commune du Couserans-Pyrénées pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et ce jusqu'au 5 avril 2025. Les personnes intéressées pourront également obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur auprès de la direction départementale des territoires de

l'Ariège - service environnement-risques ou sur le site de la préfecture de l'Ariège : www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Le projet n'ayant pas d'incidence sur l'environnement, il ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale.

1024-01/338

2° avis



COMMUNE DE MONTAUT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des eaux usées

Il sera procédé à une enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Montaut, pour une durée de 16 jours, du 7 mars 2024 à 10h au 22 mars 2024 à 12h.

La personne responsable du projet est Madame la Présidente du SMDEA09, rue du bicentenaire, 09000 Saint-Paul-de-Jarrat.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Montaut à l'adresse suivante : Mairie de Montaut, Place de la Mairie, 09700 Montaut.

Sont soumis à l'enquête les définitions des zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif des eaux usées domestiques. Le dossier inclut la dispense d'évaluation environnementale par le MRAE Occitanie. M. Jean-Pascal COMMENGE, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse. Son suppléant est M. Jean- Luc SUTRA.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : - En version papier soit à la mairie de Montaut, où un poste informatique sera mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h à 12h, du lundi au jeudi de 14h à 17h). - En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avis-denquete-publique-relative-au-zonage-dassainissement-de-lacommune-de-montaut-09/>

Pendant la période d'enquête les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations éventuelles sur le registre d'enquête ou par courrier au commissaire enquêteur avec la mention : "Enquête publique, zonage d'assainissement Montaut", Mairie, Place de la Mairie, 09700 Montaut. Ils pourront aussi adresser leurs remarques par courriel à l'adresse enquete-publique-zonage-assainissement-montaut09@smdea09.fr. Les courriels et courriers ne seront pris en compte que s'ils sont reçus pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent au siège de l'enquête, pour répondre aux demandes d'informations du public et recevoir les observations des intéressés, à la mairie de Montaut :

- Le jeudi 7 mars 2024 de 10h à 12h,
- Le samedi 16 mars 2024 de 10h à 12h
- Le vendredi 22 mars 2024 de 10h à 12h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressés au SMDEA avec copie au Tribunal Administratif de Toulouse. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Montaut, au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avis-denquete-publique-relative-au-zonage-dassainissement-de-lacommune-de-montaut-09/> pendant une durée d'un an. Au terme de l'enquête, le Conseil d'administration du SMDEA pourra approuver par délibération la modification du zonage d'assainissement des eaux usées.

1024-01/337

2° avis

SCI DE POURCY

Société civile immobilière
au capital social de 11128.12 euros
2 Rue de la mairie 09320 Massat
433 773 793 RCS Foix

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 janvier 2024, il a été pris acte de nommer en qualité de nouvelle gérante, à compter du 29 janvier 2024 : Mme SOULA Françoise demeurant 21 rue des 36 ponts 31400 Toulouse, en remplacement de M. Garnier Dominique pour cause de décès. Mention en sera faite au RCS de Foix. 0724-01/222



9 Place Freycinet 09000 FOIX

Aux termes d'une décision en date du premier janvier 2024, l'associée unique de la SAS LE CHALET DU PIVOLOU au capital de 4 000 euros sise La Lauzo lieudit Croquié 09400 MERCUS GARRABET, inscrite au RCS FOIX 842 870 909, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du premier janvier 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monique ROUJAS, demeurant 6, impasse Samson 31500 TOULOUSE, associée unique et jusqu'alors Présidente, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé La Lauzo lieudit Croquié 09400 MERCUS GARRABET. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de FOIX, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. 0724-01/223 Pour avis, le liquidateur

M H P

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 960 000 euros
Siège social : Lieu-dit Jacques,
Appartement 4, 09120 ARTIX
753 134 329 RCS FOIX

Aux termes d'une décision en date du 30 janvier 2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 17, chemin de la Prade, 09120 RIEUX-DE-PELLEPORT au Lieu-dit Jacques, Appartement 4, 09120 ARTIX à compter du 30 janvier 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. 0724-01/224 Pour avis, La Gérance

CESSION DE FONDS ARTISANAL

Suivant acte reçu par Maître Bruno BARBE, Notaire à LAVELANET, 2 Avenue du Général de Gaulle, le 6 février 2024, A été cédé un fonds artisanal par Monsieur Abdelhak INBADEN et Madame Vanessa Hélène CUGNIET demeurant à MIREPOIX (09500) 23 bis chemin de la Mestrise.

A Madame Laura COMBES demeurant 8 rue des Couers 09300 VILLENEUVE D'OLMES (09300). Le fonds artisanal de coiffure mixte sis à LAROQUE D'OLMES (09600) 25 rue Jean Jaurès, et pour lequel il est immatriculé au registre national des entreprises et identifié au SIREN sous le numéro 484 133 517. Ce fonds comprenant : l'enseigne, la dénomination professionnelle, la clientèle, l'achalandage y attachés. Le mobilier commercial, les agencements et le matériel servant à son exploitation. Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à LAROQUE D'OLMES (09600) 25 rue Jean Jaurès, où le fonds est exploité. Propriété et jouissance à compter du jour de la signature de l'acte. Prix : vingt-quatre mille euros (24.000,00 Eur), s'appliquant aux éléments incorporels pour dix mille sept cent soixante-dix-huit euros (10.778,00 Eur), au matériel pour treize mille deux cent vingt-deux euros (13.222,00 Eur). Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet. 0724-01/225

EARL DU CABANAT

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : Le Cabanat
09500 TROYE-D'ARIEGE
838 818 292 RCS FOIX

Monsieur Marcel ESQUERRER associé unique de l'EARL DU CABANAT a prononcé la clôture des opérations de liquidation en date du 30 novembre 2023. Les comptes de liquidation arrêtés au 30/11/2023 sont déposés au RCS de FOIX. 0724-01/228

RD TOITURE

Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 7 rue du Cazalas
09100 PAMIERES
912 196 474 RCS FOIX

Aux termes d'une décision du 01/01/2024 le Président de la SAS RD TOITURE a décidé de transférer le siège social du 7 Rue du Cazalas, 09100 PAMIERES, et ce à compter du 1er janvier 2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. 0724-01/231 Pour avis, le président

ROUSSEAU GUIGNARD

SAS au capital de 2 000 euros
Siège social : 10 quartier Colomes
09110 PERLES-ET-CASTELET
RCS Foix : 817 670 755 00013

Clôture de liquidation

L'assemblée générale extraordinaire du 15/01/2024 a acté la liquidation de la société SAS Rousseau Guignard à compter du 31/10/2023, a donné quitus au liquidateur : François Rousseau, président et l'a déchargé de son mandat. La correspondance où devront être signifiés les actes et documents concernant la liquidation est fixée au siège social 10 Quartier Colomes 09110 Perles et Castelet. Mention au RCS de Foix. 0724-01/226



PLMC AVOCATS
658 rue Maurice Schumann 30000 NIMES
Tel 04 66 04 94 40 - mail 242@plmc-avocats.com

DISMO FRANCE

SASU Capital : 3.664.392 euros
Siège Social : ZI de Bonzom
09270 MAZERES
RCS : 418 088 449 FOIX

Nomination du directeur général

Par acte SSP en date du 07/02/2024, l'associée unique a décidé de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée illimitée : La Société FOCON, SARL au capital de 1.000 euros, 3 rue François Verdier 31240 SAINT JEAN, RCS TOULOUSE 949 110 290. Registre du Commerce et des sociétés de FOIX. 0724-02/238



PLMC AVOCATS
658 rue Maurice Schumann 30000 NIMES
Tel 04 66 04 94 40 - mail 242@plmc-avocats.com

ENEXO

SASU Capital : 12.000 euros
Siège Social : ZI de Bonzom
09270 MAZERES
RCS : 791 107 618 FOIX

Nomination du directeur général

Par acte SSP en date du 07/02/2024, l'associée unique a décidé de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée illimitée : La Société FOCON, SARL au capital de 1.000 euros, 3 rue François Verdier 31240 SAINT JEAN, RCS TOULOUSE 949 110 290. Registre du Commerce et des sociétés de FOIX. 0724-02/239



PLMC AVOCATS
658 rue Maurice Schumann 30000 NIMES
Tel 04 66 04 94 40 - mail 242@plmc-avocats.com

HBF

SAS Capital 4.131.120 euros
Siège social : ZI de Bonzom
09270 MAZERES
RCS : 481 863 397 FOIX

Nomination du directeur général

Par acte SSP en date du 07/02/2024, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée illimitée : La Société FOCON, SARL au capital de 1.000 euros, 3 rue François Verdier 31240 SAINT JEAN, RCS TOULOUSE 949 110 290. Registre du Commerce et des sociétés de FOIX. 0724-02/240

SCI COBRIAM

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 3 300 euros
Siège social : Chemin de Balança
09000 SAINT-PIERRE-DE-RIVIERE
SIREN 502 876 816 RCS FOIX

Aux termes d'une délibération en date du 03/02/2024, dont un procès-verbal a été enregistré à FOIX le 09/02/2024 Dossier 2024 2640 référence 2024N83, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les comptes définitifs, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation. Dépôt et mention seront faits au RCS de FOIX. 0724-01/232 Pour avis

SCEA SESAME

SCEA au capital de 24 392 euros
siège social : Caoué de Coume
09290 LE MAS D'AZIL
SIREN : D 404 238 784 RCS Foix

Suite à l'AGE du 15 Janvier 2024, la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable, ont été décidées par les associés. Elle a nommé Eric DURAN demeurant à Caoué de Coume 09290 Le Mas d'Azil en qualité de liquidateur. Le siège de liquidation est fixé au Mas d'Azil à Caoué de Coume. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Foix en annexe au RCS. 0724-01/235



Cabinet de la SCP Inter-barreaux
DEGIOANNI - PONTACQ - GUY-FAVIER
Avocats, 7, Rue des Chapeliers à FOIX 09001 - Tél. : 05.61.65.17.15

A VENDRE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Tribunal Judiciaire de FOIX,
Palais de Justice 14 Boulevard du Sud

LE MARDI 26 MARS 2024 A 14H00 MAISON de 158,43 m² AVEC JARDIN CLOS de 100 m² environ et piscine intérieure Sise Commune de MIREPOIX (09500) Lieudit Peyrot Plaine de Mazerettes MISE À PRIX : 30.000 euros

A LA REQUETE DE : La CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MEDITERRANEE, Société coopérative de banque à forme anonyme et capital variable, dont le siège social est à PERPIGNAN (66832) 30 rue Pierre Bretonneau inscrite au RCS de PERPIGNAN sous le numéro 776 179 335, agissant poursuites et diligences de son représentant légal, demeurant en cette qualité audit siège. Ayant pour Avocat constitué, Régis DEGIOANNI de la SCP DEGIOANNI - PONTACQ- GUY-FAVIER, 7, Rue des Chapeliers à FOIX 09001

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens suivants :

Commune de MIREPOIX (09500) Lieudit Peyrot Plaine de Mazerettes

Section	N° de plan	contenance
F	1900	bien non délimité de 78 ca à prendre sur 3 ares 90
F	1901	35 ca
F	1902	51 ca
F	2515	1a 04ca

DESIGNATION ET DESCRIPTION : Le logement a fait l'objet de rénovations et est bâti sur trois niveaux : un étage, un rez-de-chaussée et sous-sol.

Au rez-de-chaussée : un salon chauffé par un poêle à bois (25,55 m²), un WC (1,28 m²) et une entrée/cuisine équipée (32,60 m²), dans la cuisine, le chauffage est assuré par un poêle à bois et un convecteur électrique.

A l'étage : palier (3,60 m²) ; une chambre de 13,75 m² ; une chambre de 23,40 m² équipée d'un dressing, d'une baignoire balnéo en acrylique, d'un meuble vasque avec mitigeur ; un bureau (11,60 m²) ; salle d'eau (2,95 m²). Le bureau et les chambres sont chauffés par des radiateurs de type radiant.

Au sous-sol : une salle de jeu de 15,80 m² chauffée par un convecteur électrique, une buanderie/ local technique de 5,80 m², une pièce de 22,10 m² équipée d'un déshumidificateur comprenant une piscine intérieure de 3,20 m sur 2,40 m avec liner. Les fenêtres sont en double vitrage châssis en aluminium.

L'assainissement se fait par fosse septique. Le jardin est clos et a une superficie d'environ 100 m² et est agrémenté d'une ter-

rasse en teck.

CONDITIONS : La visite du bien sera faite aux soins et diligences de la SCP - RIOUFOL - HENRIQUES-CUQ - CHARRIE -, Huissiers de Justice à FOIX, (tel 05-61-65-76-20), Etude avec laquelle tout intéressé devra se rapprocher afin de déterminer les modalités de la visite.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de l'Ariège, entre les mains duquel une consignation devra être faite préalablement pour garantir le paiement des frais, les frais étant supportés par l'adjudicataire, en sus du prix d'adjudication.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de FOIX, sans frais (n°23/00559), ou au Cabinet de la SCP Inter-barreaux DEGIOANNI-PONTACQ-GUY-FAVIER, avocat poursuivant.

Pour tous renseignements s'adresser à la SCP DEGIOANNI PONTACQ GUY-FAVIER, Avocats à FOIX - Tél. 05.61.65.17.15.

Fait à FOIX, le 07/02/2024
0724-01/242

CERFRANCE
GASCOGNE OCCITANE
ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

CONSEIL & EXPERTISE COMPTABLE

FOIX
05 61 02 14 25

MAZÈRES
05 61 68 43 70

SAINT-GIRONS
05 61 66 44 04

VERNIOLLE
05 61 68 43 70

contact@go.cerfrance.fr

LAREBENNE

SAS au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 chemin de Malet Cadirac,
09000 FOIX
502 157 076 RCS FOIX

Par délibération en date du 09.02.2024, l'associé unique a décidé, pour effet au 01.01.2024, de : Remplacer la dénomination sociale LAREBENNE par TOP Sentiers et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts ; Modifier l'objet social aux activités de Bureau d'études, création, construction, balisage et entretien de sentiers, encadrement et enseignement des activités de pleines natures, production d'images et de contenus médias et de modifier en conséquence l'article 2.

0724-01/237 Pour avis. Le Président

DOMAINE DU MOULIN

Société Civile Immobilière
Capital 1 000,00 euros
Siège social : Domaine du Moulin
11190 Roquetaillade et Conilhac
RCS CARCASSONNE 918 968 330

Changement de dénomination et transfert de siège social

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 24 janvier 2024, la Société civile dénommée «DOMAINE DU MOULIN» est désormais dénommée «KGV», et, son siège qui était à Domaine du Moulin 11190 Roquetaillade et Conilhac, a été transféré au 2714 Route des Crêtes Lieu-Dit Les cèdres 09350 LOUBAUT à compte du 18 janvier 2024.

Forme : société civile. Objet social : acquisition de tous biens immobiliers. Durée : 99 ans à compter du 06/09/2022, date de l'immatriculation. La gérance est assurée par M. KHETTOU Nordine et Mme KHETTOU Catherine née VAN GINNEKEN, tous deux domiciliés 2714 Route des Crêtes, Lieu-Dit Les Cèdres, 09350 Loubaut. Cette société civile sera radiée au RCS de Carcassonne et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Foix. Les articles des statuts de la société civile DENOMINATION et SIEGE SOCIAL sont ainsi modifiés.

0724-01n/251

POWA

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 33 Avenue du Général
Leclerc, 09000 FOIX

Constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 5 février 2024, il a été constitué sous la dénomination sociale : POWA, une SAS à associé unique présentant les caractéristiques suivantes : Objet : La production d'électricité à partir d'énergies renouvelables ; L'installation et l'exploitation d'équipements ayant trait aux énergies renouvelables ou destinés à réduire la consommation d'énergie ou à améliorer la performance énergétique. Siège social : 33 Avenue du Général Leclerc 09000 FOIX. Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce. Capital social : Mille euros (1 000 euros). Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant aux conditions de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires. *Président* : Monsieur Loïc CAILLIEUX demeurant Lieu-Dit Caougnous 09000 ST MARTIN DE CARALP. La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de FOIX.

0724-01/252 Pour avis, Le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : SASU ADAM.

Forme SASU. Siège : 2 place Lazéma 09000 Foix. Durée : 99 années. Capital : 1000 euros. Président : M. ABBADI Souhail demeurant 10 rue du Four d'Amont 09000 Foix. Objet : Boulangerie, traiteur, pâtisserie, restauration sur place et à emporter. Immatriculation : au RCC Foix.

0724-00/233 Pour avis

CERQUEIRA ESCANDE

Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 20 Avenue de Paris
09330 MONTGAILHARD

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTGAILHARD du 1er février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. **Dénomination** : CERQUEIRA ESCANDE. Siège : 20 Avenue de Paris, 09330 MONTGAILHARD. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 3 000 euros. Objet : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés françaises ou étrangères, commerciales ou civiles, par voie d'acquisition de parts ou d'actions, souscription, apport ou autrement. La gestion et la disposition de titres et valeurs mobilières ainsi que toutes opérations financières quelconques pouvant s'y rattacher. La conduite de la politique du groupe. Toutes prestations de services, assistance, et conseils aux sociétés de son groupe, notamment d'ordre administratif, comptable, juridique, financier, commercial, négociation et marketing au profit de ses filiales et sous-filiales. L'octroi de toutes cautions ou garanties au profit de toute société de son groupe ou dans le cadre de l'activité normale de toutes sociétés de son groupe et toutes opérations autorisées aux termes de l'article L 511-7-1-3° du Code monétaire et financier. L'acquisition de tous biens et droits mobiliers et immobiliers, par tous moyens ; la gestion, l'exploitation par bail ou tous autres moyens desdits biens et droits. La réalisation de toutes opérations commerciales, dont notamment l'acquisition, la location, la prise à bail, l'exploitation de tous établissements et équipements, liées à la fabrication et la pose de tous produits de fermeture et protection solaire, vérandas, vente de tous produits y afférents. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Premier président : Nelson CERQUEIRA demeurant 5 Rue des Evadés de France, 09400 TARASCON-SUR-ARIEGE. *Directeur général* : David ESCANDE demeurant 5 Rue Joseph Bedrède, 09100 SAINT-JEAN-DU-FALGA. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.

0724-01/254 Pour avis. Le Président

GAEC HENRICH

Société civile au capital de 34 200 euros
Siège social : 09110 PRADES
RCS FOIX : 453 115 206

Suivant décision collective des associés en date du 31/12/2023 : Monsieur Alain HENRICH domicilié à «Mas Riberal» 66500 MOSSET a démissionné de sa fonction de gérant. Mention en sera faite au RCS de FOIX.

0724-01/260 Pour avis, La Gérance

SAS TABLIZY

Au capital de 200 euros
Siège social : 10 quartier Colomes,
09110 PERLES-ET-CASTELET
RCS Foix : 921 783 718 00015

Avis de dissolution

L'assemblée générale extraordinaire du 07/02/2024 a acté la dissolution de la société TABLIZY à compter du 31/12/2023 et a nommé comme liquidateur M. François Rousseau, président. La correspondance ou devront être signifiés les actes et documents concernant la liquidation est fixée au siège social 10 quartier Colomes 09110 Perles et Castelet. Mention au RCS de Foix.

0724-01/227

SAS ETUDE PLAISANT

au capital de 654 000 euros
6 ter avenue René Plaisant
09200 SAINT-GIRONS
RCS Foix : 509 879 243

Avis de dissolution

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 09/02/2024, il a été décidé de procéder aux opérations de dissolution de la SAS. Mme Cécile FAUVEL domiciliée à Mercenac (09160) 5 allée du Vallon, présidente, a été nommée en qualité de liquidatrice. C'est à cette adresse que les actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention au RCS de Foix.

0724-01/234 Pour avis



9 Place Freycinet 09000 FOIX

Aux termes d'une délibération en date du 30.06.2023, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des associés de la Société **PANIP-WOBLEM**, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros sise 53 rue du Pigeonnier 09000 FOIX inscrite au RCS FOIX 911 054 658, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

0724-01/253 Pour avis, La Gérance

STYL'COIFFURE

Société à responsabilité limitée en
liquidation au capital de 1 200 euros
Siège social : 16 Avenue du Jeu du Mail,
09100 PAMIERIS
Siège de la liquidation : 12 Chemin de la Rengo,
09120 SAINT-FÉLIX-DE-RIEUTORD
810 655 886 RCS FOIX

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/06/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame Cindy COSTA, demeurant 12 Chemin de la Rengo, 09120 SAINT-FÉLIX-DE-RIEUTORD, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur, à compter du 30/06/2023, pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Ses fonctions de Gérante prennent fin à compter du 30/06/2023. Le siège de la liquidation est fixé au 12 Chemin de la Rengo, 09120 SAINT-FÉLIX-DE-RIEUTORD. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de FOIX (09), en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

0724-01n/261 Pour avis, le Liquidateur.

simple et rapide

vos annonces légales à :

ajlgazette.ariégeoise@wanadoo.fr

Etude de Maîtres Jean-Charles SOULA et Carine LECOMTE-SOULA, Notaires associés à FOIX (Ariège), 26 Bd Alsace Lorraine.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean-Charles SOULA, le 6 février 2024, enregistré à FOIX, le 8 février 2024, Dossier 2024 2613 Référence 2024N78, a été cédé un fonds de commerce par :

Mme Sophie Geneviève **DESBROSSES**, demeurant à TOULOUSE (31000) 3 rue Pierre de Fermat, A La Société à Responsabilité Limitée dénommée "**SUR LE POUCE**", dont le siège est à AX-LES-THERMES (09110), 8 rue Rigal, identifiée au SIREN sous le n° 983 557 075 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX.

Désignation un fonds de commerce de restauration traditionnelle sis à AX-LES-THERMES (09110) 8 rue Rigal, connu sous le nom commercial "**CARPE DIEM**" pour lequel le cédant est immatriculée sous le numéro SIREN 502 614 589 RCS FOIX. Moyennant le prix principal de quarante-cinq mille euros (45 000,00 Eur) payé comptant.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office de Me Johanna RIEUX-DA SILVA notaire à FOIX (09) 2 Bd Alsace Lorraine où domicile a été élu à cet effet.

0724-01/229 Pour insertion, le notaire

SCI ELMA

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Hameau de Patau
09000 SAINT JEAN DE VERGES

Avis est donné de la constitution d'une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société Civile Immobilière. **Dénomination** : SCI ELMA. Siège social : 2 Hameau de Patau 09000 ST JEAN DE VERGES. Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous immeubles, bien immobiliers, parts de sociétés civiles immobilières, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social, dans la mesure où ces actes ne constituent pas des actes de commerce. Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, sans en modifier le caractère civil. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés. Capital social : 1000 Euros (mille euros) composé uniquement par des apports en numéraire, divisé en 100 parts sociales de 10,00 euros chacune numérotées de 1 à 100 inclus réparties entre les associées en fonction de leur apport respectif. *Gérance* : Monsieur Sébastien SESQUIERE, demeurant 2 Hameau de Patau 09000 ST JEAN DE VERGES. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FOIX.

0724-01/236 Pour avis, La Gérance

INFOGREFFE

L'information légale sur les entreprises

www.infogrefe.fr

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE FOIX

14 boulevard du Sud - BP 40153 - 09004 FOIX Cedex

Ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée du 05/02/2024

La société **SARL ARIEGE ELAGAGE** (527 810 931 RCS Foix) Elagage, entretien d'espaces verts, vente ou non de bois de chauffage. 17 route de Varilhès 09120 RIEUX-DE-PELLEPORT. Les déclarations de créances sont à adresser, dans les DEUX MOIS de l'insertion à paraître au BODACC au Liquidateur judiciaire : SELAS EGIDE Prise en la personne de Maître BRENAC Alix 23 rue Delcassé 09000 FOIX ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

0724-00/246 Le Greffier du Tribunal

Ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée du 05/02/2024

La société **MARC** (441 457 991 RCS Foix - 441 457 991 RM 09) Travaux publics, terrassements, transports de marchandises, vente de matériaux de construction. Route de Saint-André 09130 LE FOSSAT. Date de cessation des paiements le 31/10/2023. Les déclarations de créances sont à adresser, dans les DEUX MOIS de l'insertion à paraître au BODACC au Liquidateur judiciaire : SELAS EGIDE Prise en la personne de Maître BRENAC Alix 23 rue Delcassé 09000 FOIX ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

0724-00/247 Le Greffier du Tribunal

Ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée du 05/02/2024

Monsieur **POQUET** Didier Manuel José (482 715 307 RCS Foix - 482 715 307 RM 09) Bar, snack. 29 rue Principale 09310 LES CABANNES. Date de cessa-

tion des paiements le 01/08/2023. En application du II de l'article L. 681-2 du code de commerce. Les déclarations de créances sont à adresser, dans les DEUX MOIS de l'insertion à paraître au BODACC au Liquidateur judiciaire : SELAS EGIDE Prise en la personne de Maître BRENAC Alix 23 rue Delcassé 09000 FOIX ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce

0724-00/248 Le Greffier du Tribunal

Plan de sauvegarde du 05/02/2024

La société **LE PIC A VIANDES** (822 313 094 RCS Foix - 822 313 094 RM 09) Restaurant, brasserie, pizzeria, vente à emporter de plats cuisinés, traiteur, café, salon de thé, débit de boissons, glacier. 46 avenue de la Rijole Zone Industrielle de Pic 09100 PAMIERIS

0724-00/249 Le Greffier du Tribunal

Nomination d'un administrateur judiciaire du 05/02/2024

Désignation par jugement du Tribunal de Commerce de Foix en date du 05/02/2024 de la SCP CAVIGLIOLI BARON FOURQUIE Prise en la personne de Me FOURQUIE 10 rue d'Alsace-Lorraine 31000 TOULOUSE en qualité d'Administrateur judiciaire dans la procédure de redressement judiciaire de la société la société **PROSEM** (RCS FOIX 795 240 050 RCS Foix - 795 240 050 RM 09) 58 rue Louis Pasteur Parc Technologique Delta Sud 09340 VERNILLOLE avec pour mission : assister le débiteur dans tous les actes concernant la gestion

0724-00/250 Le Greffier du Tribunal



9 Place Freycinet 09000 FOIX

Aux termes d'un acte sous seing privé du 12.02.24, il a été constitué une société civile d'exploitation agricole présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : LE VALLON AUX TRUFFES** ; Siège : FOIX (09000), 53 Rue du Pigeonnier ; Durée : 99 ans ; Objet : culture et production en trufficulture et autres plants à vocation truffière en culture pérenne, vente de plants et produits, même transformés, issus de la culture truffière, culture et production de fruits oléagineux en culture pérenne et vente de produits et dérivés, même transformés, issus de ladite culture, culture d'arbres et d'arbustes, production d'électricité à partir d'énergie renouvelable en vue de la vente, l'exploitation de panneaux photovoltaïques, vente et l'installation de tous systèmes de production d'énergie électrique et de chaleur d'origine renouvelable ou conventionnelle, vente et l'installation de tous systèmes de production ou d'économie d'énergie dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial, d'une activité réputée agricole, au sens de l'article L 311-1 du Code rural. Capital : 2 000 euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ; **Gérance** : Clémentine PAWLIK demeurant à 53 rue du Pigeonnier 09000 FOIX a été nommée gérante de la société sans limitation de durée. Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective unanime. Immatriculation au RCS de Foix.

0724-01/262 Pour avis, La Gérance

INSERTION - AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Laurie JACQUET, Notaire associé à MAZERES (Ariège), 18 C rue Jean Moulin, le 06 février 2024, a été reçu un aménagement de régime matrimonial par M. Jean Hubert RIVAL et Mme Josiane DUPORTETS, son épouse, demeurant ensemble à SAVERDUN (09700) "Les Hauts de Saint Pierre", mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à SAINT-JULIEN-EN-BORN (40170) le 31/03/1969. Cet aménagement consistant en diverses facultés offertes au conjoint survivant portant sur les biens communs et propres du défunt, le régime légal de la communauté d'acquêts étant par ailleurs conservé. Les éventuelles oppositions des créanciers à ce changement, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

0724-01/264 Pour insertion. Le notaire.

ANDRAUD - BRIOLS - ICHER

Société d'Exercice Libéral À Responsabilité Limitée de vétérinaires au capital de 30 000 euros
Siège social : 12 Route de Dalou 09120 VARILHES
878 029 081 RCS FOIX

L'Assemblée Générale réunie le 1er novembre 2023 a décidé de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale "SELARL BROILS" par "ANDRAUD - BRIOLS - ICHER" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. Aux termes de la même Assemblée Générale, les associées ont décidé de nommer en qualité de co-gérantes Madame Léa ANDRAUD, demeurant 12 Chemin du Py d'En Bas, 09100 LES PUJOLS et Madame Laëtitia ICHER, demeurant 1 Chemin des Mesous, 09100 BENA-GUES, pour une durée indéterminée, Madame Céline BRIOLS étant quant à elle, maintenue en qualité de co-gérante.

0724-01/266 Pour avis, La Gérance

SAS FERME LA CAROLINA

Société par actions simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 270 Avenue du Maréchal Joffre, Chez Mail Boxes Etc 66000 PERPIGNAN
953 275 005 RCS PERPIGNAN

Aux termes d'une délibération en date du 18 décembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée SAS FERME LA CAROLINA a décidé : De transférer le siège social du 270 Avenue du Maréchal Joffre, Chez Mail Boxes Etc, 66000 PERPIGNAN au Lieudit Barthe Ragne, 09500 MIREPOIX à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

D'étendre l'objet social aux activités de : «La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole dont la SAS deviendra propriétaire aux fins de création d'une ou plusieurs exploitations agricoles et, plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles en soient le prolongement et à condition qu'elles ne modifient pas son caractère civil et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles. Les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ainsi que les activités exercées par un exploitant agricole qui sont dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation. Élaboration de produits alimentaires et de conserves, préparation des aliments et recettes, promotion des produits de l'entreprise et de tiers, Restauration traditionnelle. Exploitation d'hébergements ruraux. Promotion d'événements festifs et informatifs de la ferme et de ses produits et de tiers. Formations dans les domaines de l'agriculture régénérative» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

0724-02/263 Pour avis. Le Président



9 Place Freycinet 09000 FOIX

Aux termes d'un acte sous signature privée du 20.11.23, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmacien d'officine. **Dénomination sociale : PHARMACIE DES GRANDS COUVERTS.** Siège social : 32 Cours du Jeu du Mail 09500 MIREPOIX. Objet social : l'exercice de la profession de pharmacien d'officine, la création, l'acquisition, la propriété, la jouissance, l'exploitation et l'administration d'une officine de pharmacie sise en France en ce compris, toutes activités accessoires autorisées. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 10000 euros.

Premiers Gérants : Martine PAPPAKOSTAS demeurant 9 Chemin de Péchaud 09500 RIEUCROS et Rémy BRESSY demeurant 16 rue des Tilleuls 09500 BESSET. Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.

0724-01/269 Pour avis, La Gérance



MC PLAQUISTES

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 3 Rue des Mesures 09330 MONTGAILHARD

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONTGAILHARD (09) du 1er février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée. **Dénomination sociale : MC PLAQUISTES.** Siège social : 3 Rue des Mesures, 09330 MONTGAILHARD. Objet social : Activité de plaquiste, tous travaux de plâtrerie et d'isolation. Durée de la Société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. Capital social : 2 000 euros. **Gérance** : Monsieur Stéphane CHAMPAGNE, demeurant 3 Rue des Mesures, 09330 MONTGAILHARD, et Monsieur Mickaël MENARDEAU, demeurant 7 Résidence les Villas de Pernautil, 09120 VARILHES, sont nommés Premiers Gérants pour une durée illimitée.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.

0724-01/267 Pour avis, La Gérance



9 Place Freycinet 09000 FOIX

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 08.02.2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. **Dénomination : HOLDING SANDREA.** Siège : La Ginèbrède, 09000 ST MARTIN DE CARALP. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 2 000 euros. Objet : L'acquisition, la détention, la gestion et le transfert par tous moyens de toutes participations directes ou indirectes dans toutes sociétés, groupements et entités en France ou à l'étranger ; La participation active à la conduite de la politique et au contrôle des filiales et notamment la gestion commerciale, administrative, juridique, comptable, financière, informatique des sociétés du groupe et d'une façon générale, toutes prestations et services au profit de ses filiales ; Se porter caution réelle et/ou personnelle de tout emprunt bancaire consenti à l'une de ses filiales et conférer tout cautionnement bancaire au profit de ses filiales ; La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Jérémie CUMINETTI demeurant La Ginèbrède 09000 ST MARTIN DE CARALP.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de FOIX.

0724-01/268 Pour avis, Le Président

PRÉFET DE L'AUDE
PRÉFET DE L'ARIÈGE
PRÉFET DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES

AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite **du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus.**

Décision prise à l'issue de l'enquête : Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général. À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur : Monsieur Laurent FABAS, Ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête : Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux
- Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne
- Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet. Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;
- à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG> ;
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment : • un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ; • un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ; • une note complémentaire du dossier DIG ripisylve SMAH HVA

2024-2030 ; • un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ; • un courrier de la DDTM/SAFE en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de : • Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00 ; • Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30 ; • Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00 ; • Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

- ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux - à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé. Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire - 52, rue Jean Bringer - 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;

- sur les sites internet des services de l'État des départements de :

- l'Aude : <https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

- l'Ariège : <https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieu-aquatique/Eaux-et-milieu-aquatiques>

- des Pyrénées-Orientales : <https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - Z.A du Razès - Route de la Malepère - 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- Monsieur Baptiste GALINIE - Tél. : 06.47.25.68.96 - Mail : baptiste.galinie@smmar.fr

- Monsieur Jérôme DEFROIDMONT - Tél. : 06.45.58.19.78 - Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr

0724-04/243 1^{er} avis

vos annonces légales à :
ajlgazette.ariégeoise@wanadoo.fr



SELARL ALZIEU AVOCATS,
Avocats au barreau de l'Ariège
 44 rue Delcassé - BP 20057 - 09008 FOIX cedex
 Tél. 05 61 65 12 43 - Fax : 05 61 01 97 67
 Mail : contact@alzieu-avocats.com

A VENDRE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

au Palais de Justice de FOIX

LE MARDI 26 MARS 2024 A 14 HEURES

MAISON avec jardin
Située à AX-LES-THERMES

MISE À PRIX..... 80 000.00 euros

A l'audience des criées du Tribunal Judiciaire de FOIX au Palais de Justice de cette Ville, le mardi 26 mars 2024 à 14 heures,

A la requête de la Société BANQUE POPULAIRE DU SUD, Société anonyme à capital variable, immatriculée au RCS de PERPIGNAN sous le n° 554200808 dont le siège social est 38 Boulevard Georges Clémenceau 66966 PERPIGNAN, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège,

Ayant pour Avocat constitué Maître Sylvie ALZIEU, de la SELARL ALZIEU AVOCATS, du Barreau de de l'Ariège,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens suivants, situés sur le territoire de la commune de AX-LES-THERMES et figurant à la matrice cadastrale de cette commune sous les mentions suivantes :

PROPRIETE BATIE

Sect	N°	Adresse	Nature	CAT	Revenus
B	2779	1 Rue du Belvédère	MA	5	2275

PROPRIETE NON BATIE

Sect	N°	Lieu dit	Surface	N	CL	Revenus
B	2779	1 Rue du Belvédère	11a 66ca	S		0

DESCRIPTION : Il s'agit d'une maison d'habitation (avec jardin, petite cour et sous-sol) composée de : une pièce principale salon/salle à manger (33.97 m²), cuisine ouverte (17.95 m²), couloir (10.72 m²), 4 chambres (14.34 m² ; 15.25 m² ; 15.25 m² ; 14.30 m²), salle de bains avec baignoire et douche (8.27 m²), toilettes (3.47 m²). Le sous-sol à l'état brut est d'une superficie de 23.28 m². Le bien est munie d'un insert de cheminée, de radiateurs électriques, et d'un cumulus. La nature de l'assainissement (individuel ou collectif) est inconnue. Le bien semble inoccupé.

CONDITIONS : Outre les charges et conditions contenues dans le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente et déposé au greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE DE FOIX le 26 mai 2023 où tout acquéreur éventuel peut en prendre connaissance, ainsi qu'au Cabinet de Maître Sylvie ALZIEU, les frais taxés pour parvenir à la vente et

ceux d'adjudication sont payables en sus du prix par l'adjudicataire dans le délai de quinze jours à compter de l'adjudication prévu au cahier des charges entre les mains de Maître Sylvie ALZIEU,

Les enchères ne seront reçues par le ministère d'un Avocat constitué appartenant au Barreau de l'Ariège entre les mains duquel un dépôt devra être fait préalablement pour garantir le paiement des frais, et seront ouvertes sur la mise à prix de : 80 000.00 euros (quatre vingt mille euros).

La visite du bien saisi sera faite aux soins et diligences de SCP RIOUFOL- HENRIQUES-CUQ- CHARRIE ;

Pour tous renseignements s'adresser à Maître Sylvie ALZIEU Avocat, 44 rue Delcassé BP 20057 09008 FOIX

Fait à FOIX le 31 janvier 2024 - Signé Maître Sylvie ALZIEU
 0724-01/241

tions sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet.

Les personnes intéressées pourront également faire connaître leurs observations soit par correspondance postale en écrivant au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Girons soit par courriel à l'adresse suivante : ddt-risques-naturels-ppr@ariege.gouv.fr

Toutes les observations seront tenues à la disposition du public à la mairie de Saint-Girons et seront annexées au registre d'enquête.

Monsieur Gérard LOUSTEAU recevra le public à la mairie de Saint-Girons aux jours et heures suivants :

- lundi 4 mars 2024 de 14h00 à 17h00
- jeudi 21 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- vendredi 5 avril 2024 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, le préfet de l'Ariège approuvera, en sa qualité d'autorité compétente et après d'éventuelles modifications, la révision du plan de prévention des risques naturels de Saint-Girons.

Une copie du registre d'enquête, du rapport et des conclusions établis par le commissaire enquêteur devra être tenue à la disposition du public à la mairie de Saint-Girons et à la communauté de commune du Couserans-Pyrénées pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et ce jusqu'au 5 avril 2025. Les personnes intéressées pourront également obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur auprès de la direction départementale des territoires de l'Ariège - service environnement-risques ou sur le site de la préfecture de l'Ariège : www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

Le projet n'ayant pas d'incidence sur l'environnement, il ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale.

0724-01/244 1^{er} avis

COMMUNE DE SAINT-YBARS

AVIS AU PUBLIC

Ouverture d'une enquête publique pour le classement et le déclassement de la voirie communale

Par arrêté en date du 17 janvier 2024, le maire de Saint-Ybars a prescrit l'ouverture de l'enquête publique en vue du projet de classement et de déclassement de la voirie communale concernant le chemin rural dit d'Argain. L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Ybars (09210) du **lundi 12 février au lundi 26 février 2024 inclus**.

Madame Rosy FAUCHET a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle recevra les observations du public en mairie de Saint-Ybars le lundi 26 février 2024 de 15h00 à 17h00. Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie de Saint-Ybars pendant toute la durée de l'enquête durant les horaires d'ouverture de la mairie, les mardi, mercredi, jeudi, vendredi samedi de 08h30 à 12h30 et les mardi et mercredi de 14h00 à 17h00 afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner ses observations par écrit. 0724-01/245 2^e avis. Le Maire Francis BOY

Toute l'information économique

du département,

chez vous chaque semaine

45 EUROS : UN AN

73 EUROS : DEUX ANS

Tél. 05 61 02 91 72 HB ou

www.gazette-ariegeoise.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT

à La Gazette Ariégeoise

Chaque semaine sur le papier,
 tous les jours sur le web et les réseaux sociaux...
 des articles, des photos, des histoires...

Tout ce qui fait l'Ariège

gazette-ariegeoise.fr / @lagazetteariegeoise

JOURNAL PAPIER CHAQUE SEMAINE PAR LA POSTE (50 N°)

pour 1 an : 45€*

pour 2 ans : 73€*

JOURNAL NUMÉRIQUE

pour 1 an : 45€*

pour 2 ans : 73€*

Recevez la veille du jour de parution un lien de téléchargement pour recevoir la Gazette en PDF.

JOURNAL PAPIER + NUMÉRIQUE

pour 1 an : 60€*

pour 2 ans : 100€*

Recevez la veille du jour de parution un lien de téléchargement pour recevoir la Gazette en PDF.

➔ J'envoie ce bulletin et le règlement par chèque à :
La Gazette Ariégeoise - BP 80025 - 09001 Foix cedex

➔ ou je règle par carte bancaire en appelant le
05 61 02 91 72 aux heures d'ouverture

Je m'abonne Je me réabonne.....

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

.....

Téléphone (facultatif) :

Mail (facultatif) :

*Je bénéficie de 4 petites annonces gratuites pour un abonnement d'un an et de 8 petites annonces gratuites pour un abonnement de 2 ans. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent en écrivant à La Gazette Ariégeoise - BP 80025 - 09001 Foix cedex

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du plan de prévention des risques naturels sur la commune de Saint-Girons

Par arrêté préfectoral du 7 février 2024 le préfet de l'Ariège a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels sur la commune de Saint-Girons.

Ce projet, sous la responsabilité du représentant de l'État dans le département, vise à délimiter les zones exposées aux risques, en tenant compte d'une part de la nature et de l'intensité des phénomènes naturels et, d'autre part, des enjeux, c'est-à-dire des personnes, des biens et des activités susceptibles d'être affectées par un de ces phénomènes. Dans le cas de Saint-Girons, les phénomènes naturels en cause peuvent être les inondations dont les crues torrentielles, les mouvements de terrain. Le projet se traduit par une carte de zonage qui délimite les zones à risque fort, les zones à risque moyen ou fai-

ble et les zones non directement exposées aux risques. La carte de zonage est accompagnée d'un règlement qui fixe les prescriptions applicables aux deux premières zones. Un bilan de concertation accompagne ce projet. Toutes informations peuvent être demandées à la direction départementale des territoires de l'Ariège - service environnement-risques/unité risques. Le dossier est consultable sur www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques/Plans-de-prevention-des-risques-naturels/PPR-en-cours-d-etude-revision

Monsieur Gérard LOUSTEAU a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Girons durant trente-trois jours (33) consécutifs du **lundi 4 mars 2024 à 14h00 au vendredi 5 avril 2024 à 12h00**.

Les pièces du projet, évoqué ci-dessus, resteront déposées sous format papier et numérisées sur un poste informatique, mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Girons où chacun pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux et consigner ses observa-



COMMUNE DE MONTAUT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Zonage d'assainissement des eaux usées

Il sera procédé à une enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Montaut, pour une durée de 16 jours, du 7 mars 2024 à 10h au 22 mars 2024 à 12h.

La personne responsable du projet est Madame la Présidente du SMDEA09, rue du bicentenaire, 09000 Saint-Paul-de-Jarrat.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Montaut à l'adresse suivante : Mairie de Montaut, Place de la Mairie, 09700 Montaut.

Sont soumis à l'enquête les définitions des zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif des eaux usées domestiques. Le dossier inclut la dispense d'évaluation environnementale par la MRAE Occitanie. M. Jean-Pascal COMMENGE, retraité de la fonction publique, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse. Son suppléant est M. Jean- Luc SUTRA.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public : - En version papier soit à la mairie de Montaut, où un poste informatique sera mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h à 12h, du lundi au jeudi de 14h à 17h). - En version numérique sur le site du SMDEA à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avis-denquete-publique-relative-au-zonage-dassainissement-de-la-commune-de-montaut-09/>

Pendant la période d'enquête les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations éventuelles sur le registre d'enquête ou par courrier au commissaire enquêteur avec la mention : "Enquête publique, zonage d'assainissement Montaut", Mairie, Place de la Mairie, 09700 Montaut. Ils pourront aussi adresser leurs remarques par courriel à l'adresse enquete.publique-zonage-ass-montaut09@smdea09.fr. Les courriels et courriers ne seront pris en compte que s'ils sont reçus pendant la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent au siège de l'enquête, pour répondre aux demandes d'informations du public et recevoir les observations des intéressés, à la mairie de Montaut :

- Le jeudi 7 mars 2024 de 10h à 12h,
- Le samedi 16 mars 2024 de 10h à 12h
- Le vendredi 22 mars 2024 de 10h à 12h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressés au SMDEA avec copie au Tribunal Administratif de Toulouse. Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie de Montaut, au siège du SMDEA à Saint-Paul-de-Jarrat, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à l'adresse suivante : <https://smdea09.fr/avis-denquete-publique-relative-au-zonage-dassainissement-de-la-commune-de-montaut-09/> pendant une durée d'un an. Au terme de l'enquête, le Conseil d'administration du SMDEA pourra approuver par délibération la modification du zonage d'assainissement des eaux usées.

0724-01/230

1^{er} avis



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur : Conseil Départemental de l'Ariège (09), contact : Service des Marchés Publics, 5-7 rue du Cap de la Ville, 09001 FOIX CEDEX, France. Tel : 05 61 02 09 09. E-mail : smarches@ariego.fr. Adresse internet : <https://www.ariego.fr> ; Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr> ; Numéro d'enregistrement (SIRET) : 22090001300016. Groupement de commandes : 2023ER475. L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui. Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non. Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Capacité économique et financière : -Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants

-Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

-Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L.2141-11 du Code de la commande publique

-Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

-Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi en France, il doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

-Attestation de régularité du candidat établi ou domicilié à l'étranger vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, il doit produire une déclaration sur l'honneur attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

-Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

-Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacités techniques et professionnelles : - Attestation d'assurance :- déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

-Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

-Références de service ou fournitures similaires : présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les presta-

tions de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

-Liste des moyens techniques : déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

-Certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.

Date et heure limite de réception des plis : Vendredi 01 mars 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite. Réduction du nombre de candidats : non. Possibilité d'attribution sans négociation : oui. L'acheteur exige la présentation de variantes : non. Critères d'attribution : -Prix des prestations : 40% ; -Valeur technique : 55% ; -Performance en matière de protection de l'environnement : 5%

Intitulé du marché : Prestations de réalisation d'études topographiques et de documents d'acquisitions foncières topographiques et parcellaires - Ensemble du département

Classification CPV : 71351500

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec montant maximum.

Délai de validité des offres 6 mois à compter de la date limite de remise de l'offre. Lieu principal d'exécution : Département de l'Ariège. Durée du marché (en mois) : 48.

Valeur estimée hors TVA : 210000 euros.

La consultation comporte des tranches : non La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Marché alloti : non. Visite obligatoire : non. Autres informations complémentaires : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier sur tout ou partie de l'offre avec les 3 candidats les mieux classés.

Date d'envoi du présent avis : 08 février 2024

0724-03/256



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur : Conseil Départemental de l'Ariège (09), contact : Service des Marchés Publics, 5-7 rue du Cap de la Ville, 09001 FOIX CEDEX, France. Tel : 05 61 02 09 09. E-mail : smarches@ariego.fr. Adresse internet : <https://www.ariego.fr> ; Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr> ; Numéro d'enregistrement (SIRET) : 22090001300016. Groupement de commandes : non. Identifiant interne de la consultation : 2023TB477. L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui. Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non. Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation : Capacité économique et financière : -Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants

•Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

•Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;

•Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

•Si le candidat est établi en France, il doit

produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

•Attestation de régularité du candidat établi ou domicilié à l'étranger vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, il doit produire une déclaration sur l'honneur attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

•Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

•Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacités techniques et professionnelles : - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

•Extrait de l'inscription au RCS ou K-BIS : Attestation de moins de 3 mois

•Mémoire technique explicatif : les moyens que l'entreprise compte mettre en oeuvre lors des différentes phases de chantier et précisant les moyens humains dédiés à cette opération ; les délais d'exécution tels que décrits à l'article 6.2 du présent règlement ; la prise en compte du développement durable, critère également décrit à l'article 6.2.

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 25 mars 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite. Réduction du nombre de candidats : non. Possibilité d'attribution sans négociation : oui. L'acheteur exige la présentation de variantes : non. Critères d'attribution : -Prix des prestations : 40% ; -Délai d'exécution : 10% ; -Valeur technique : 10% ; -Critère environnemental : 40%

Intitulé du marché : Remplacement des luminaires néons des centres d'intervention du département et du collège Lakanal de Foix par des luminaires LED.

Classification CPV : 45311000. Type de marché : Travaux. Description succincte du marché : Remplacement des luminaires néons des centres d'intervention du département et du collège Lakanal de Foix par des luminaires LED.

Délai de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de remise des offres. Lieu principal d'exécution : Département de l'Ariège. Durée du marché (en mois) : 12. La consultation comporte des tranches : non. La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non

Marché alloti : non.

Visite obligatoire : oui. Détails sur la visite : Pour obtenir les renseignements afin d'effectuer cette visite, ils devront s'adresser à :

Direction de la Logistique, Bâtiments et Aménagement Numérique Madame NAVARRO Séverine Tél : 06.30.23.56.35 Courriel : snavarro@ariego.fr

Autres informations complémentaires : Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les 3 candidats les mieux classés sur tout ou partie de leur offre.

Date d'envoi du présent avis : 09 février 2024

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

0724-03/257

généraux des administrations publiques.

Objet : Travaux d'élagage pour la pose de câble de fibre optique sur supports aériens.

Description : Dans le cadre du déploiement de la fibre optique (FTTH), le Département utilise ou construit des infrastructures aériennes pour la mise en oeuvre des câbles, sur l'ensemble du territoire Départemental. Afin de garantir l'accès à ces infrastructures des opérations d'élagages sont parfois nécessaires. Identifiant interne : 2023AN451.

Type de Procédure : Ouverte. Procédure accélérée : Non.

Informations complémentaires de la procédure : Conformément aux articles L.2113-12 à L.2113-14 et R.2113-7 du Code de la Commande Publique, le Conseil Départemental de l'Ariège réserve l'ensemble des lots du contrat à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L.5132-4 du Code du Travail et à des structures équivalentes lorsqu'elles emploient une proportion minimale (50%) de travailleurs défavorisés et sur la mise en oeuvre d'éléments à caractère social dans les conditions d'exécution de l'accord-cadre et définies à l'article 3-2-2 du présent CCAP.

Base juridique : Directive 2014/24/EU. Le soumissionnaire doit présenter des offres pour tous Lots.

Informations communes aux lots : Type de marché : services. Classification CPV : 77211500. Lieu d'exécution : France. Nombre maximal de renouvellements : 3. Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne : Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE. Approche de réduction des impacts environnementaux : none.

Critères de sélection : Situation juridique Capacité économique et financière Capacité technique et professionnelle. Critères d'attribution : Critère Prix : Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60 ; Critère Qualité : Valeur technique Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40. Pas de restriction en matière d'accès aux documents.

Date limite de réception des offres : 08/03/2024 à 12:00.

Soumission électronique : Requête. Adresse pour la soumission : www.marches-securises.fr. Catalogue électronique : Non autorisée. Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français. Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 6 Mois.

Facturation électronique : Requête. Accord-cadre, sans remise en concurrence. Nombre maximum de participants : 3. Un système d'acquisition dynamique est impliqué : 3.

LOT-0001 : Elagage - Secteur Couserans et Arize Lèze. Identifiant interne : 2023AN4511. Élagages sur les secteurs de Couserans et de l'Arize Lèze. Valeur (hors TVA) : 2200000 Eur. Valeur maximale de l'accord-cadre : 22000000 Eur.

LOT-0002 : Elagage - Secteur Basse Ariège. Identifiant interne : 2023AN4512. Secteur comprenant les territoires de la basse Ariège, Varilhès, Foix, Mirepoix et Lavelanet. Valeur (hors TVA) : 600000 Eur. Valeur maximale de l'accord-cadre : 6000000 Eur.

LOT-0003 : Elagage - Secteur Haute Ariège. Identifiant interne : 2023AN4513. Secteur de Tarascon, Vicdessos, Les Cabannes, Ax Les Thermes et Quérigut. Valeur (hors TVA) : 1200000 Eur. Valeur maximale de l'accord-cadre : 12000000 Eur.

Informations complémentaires : Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché ; qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché ; qui reçoit les demandes de participation ; qui traite les offres : organisme acheteur.

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulouse. 68 rue Raymond IV - BP70007 - 31068 Toulouse Cedex 7. Adresse électronique : greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Téléphone : 05 62 73 57 57. Adresse internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>. Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17310005800010.

Date d'envoi de l'avis : 05/02/2024 à 11:44.

0724-03/255

PROFIL ACHETEUR, DÉMATÉRIALISATION

Nous avons une plateforme de solution pour vos marchés publics, connectez-vous sur : gazette-ariegeoise.e-marchespublics.com ou contactez-nous au 05 61 02 91 72 HB



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'acheteur : Conseil Départemental de l'Ariège (09), contact : Service des Marchés Publics, 5-7 rue du Cap de la Ville, 09001 FOIX CEDEX, France. Tel : 05 61 02 09 09. E-mail : smarches@ariège.fr. Adresse internet : <https://www.ariège.fr> ; Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr> ; Numéro d'enregistrement (SIRET) : 22090001300016. Groupement de commandes : non. Identifiant interne de la consultation : 2023LG373. L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui. Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non. Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Capacité économique et financière : -Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses cotraitants

•Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement

•Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique ;

•Le candidat produit une déclaration sur l'honneur attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés

Attestation de régularité du candidat établi en France vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi en France, il doit produire une déclaration sur l'honneur justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail)

•Attestation de régularité du candidat établi ou domicilié à l'étranger vis-à-vis de ses salariés : Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, il doit produire une déclaration sur l'honneur attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents

•Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus

•Copie de ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacités techniques et professionnelles :

•Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

•Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

•Description de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.

•Gestion environnementale : l'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public

Date et heure limite de réception des plis : Lundi 11 mars 2024 - 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite. Réduction du nombre de candidats : non. Possibilité d'attribution sans

négociation : oui. L'acheteur exige la présentation de variantes : non. Critères d'attribution : -Prix des prestations : 50% ; -Valeur technique : 40% ; -Performance en matière de protection de l'environnement : 10%

Intitulé du marché : Maintenance des ascenseurs et monte-charges du Conseil Départemental de l'Ariège et du SESTA.

Classification CPV : 50750000. Type de marché : Services. Description succincte du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec montant maximum. Délai de validité des offres 4 mois à compter de la date limite de remise de l'offre. Lieu principal d'exécution : Département de l'Ariège. Durée du marché (en mois) : 48. La consultation comporte des tranches : non. La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non. Marché alloti : oui.

Lot n°1 : Maintenance des ascenseurs et monte-charges du Conseil Départemental de l'Ariège. Valeur estimée du lot hors TVA : 80000 euros

Lot n°2 : Maintenance des ascenseurs et monte-charges du SESTA. Valeur estimée du lot hors TVA : 45000 euros

Visite obligatoire : non

Autres informations complémentaires : Le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier le prix avec les 3 candidats les mieux classés.

Date d'envoi du présent avis : 12 février 2024 0724-03/258



AVIS DE MARCHÉ

Organisme acheteur : Conseil Départemental de l'Ariège, 5-7 rue du Cap de la Ville, 09001 FOIX CEDEX, France. Tel : 05 61 02 09 09. E-mail : aruiz@ariège.fr. Adresse internet : <https://www.ariège.fr> ; Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr> ; Numéro d'enregistrement (SIRET) : 22090001300016. Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public. Activité du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet : Fourniture et livraison de carburants en vrac pour les véhicules, engins et bâtiments du Conseil Départemental de l'Ariège et les véhicules et engins du SDIS.

Description : Accord-cadre passé en groupement de commandes en application des articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique. Coordonnateur du groupement de commandes : Conseil Départemental de l'Ariège Accord-cadre à bons de commande avec montant maximum Identifiant interne : 2023PM900. Type de Procédure : Ouverte. Procédure accélérée : Non. Nature du marché : fournitures. Classification CPV : 09000000.

Base juridique : Directive 2014/24/EU

Le soumissionnaire doit présenter des offres pour tous Lots. Lot unique : fourniture et livraison de carburants en vrac pour les véhicules du Conseil Départemental de l'Ariège et du SDIS. Description : Fourniture et livraison de carburants en vrac pour les véhicules, engins et bâtiments du Conseil Départemental de l'Ariège et les véhicules et engins du SDIS. Valeur maximale de l'accord-cadre : 8000000 Eur.

Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne : Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE. Approche de réduction des impacts environnementaux : none. Critères de sélection : Capacité économique - financière et capacité technique et professionnelle se référer à l'article 5 du règlement de la consultation. Critères d'attribution : Critère Prix : Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 70 ; Critère Qualité : Valeur technique : Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 20 Critère Qualité : Description : Performance en matière de protection de l'environnement. Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 10

Pas de restriction en matière d'accès aux

documents. Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

Date limite de réception des offres : 13/03/2024 à 12:00.

Soumission électronique : Requête. Adresse pour la soumission : www.marches-securises.fr. Catalogue électronique : Non autorisée. Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français. Soumission électronique : Non autorisée. Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 4 Mois. Conditions de présentation : Date/heure : 14/03/2024 à 09:00. Informations complémentaires : La séance n'est pas publique.

Facturation électronique : Requête Accord-cadre, sans remise en concurrence. Nombre maximum de participants : 100.

Un système d'acquisition dynamique est impliqué : 100.

Informations complémentaires : Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché ; qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché ; qui reçoit les demandes de participation ; qui traite les offres : Organisme acheteur.

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulouse. 68 rue Raymond IV - BP70007 - 31068 Toulouse Cedex 7. Adresse électronique : greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Téléphone : 05 62 73 57 57. Adresse internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>. Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17310005800010.

Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de BORDREAU. DREETS Pôle C - 138 cours Maréchal Juin 33075 BORDEAUX Cedex. Adresse électronique : na.polec@dreets.gouv.fr. Téléphone : 05 56 69 27 08. Adresse internet : <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/>. Numéro d'enregistrement (SIRET) : 13002930900015.

Date d'envoi de l'avis : 12/02/2024 à 10:30. 0724-03/259



AVIS DE MARCHÉ

Organisme acheteur : Conseil Départemental de l'Ariège, 5-7 rue du Cap de la Ville, 09001 FOIX CEDEX, France. Tel : 05 61 02 09 09. E-mail : aruiz@ariège.fr. Adresse internet : <https://www.ariège.fr> ; Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr> ; Numéro d'enregistrement (SIRET) : 22090001300016. Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public. Activité du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques.

Objet : Maintenance, entretien et renouvellement de matériel pour les sites points hauts - Ariège.

Description : Maintenance, entretien et renouvellement de matériel pour les sites points hauts - Ariège Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec montant maximum. Identifiant interne : 2023AN489. Type de Procédure : Ouverte. Procédure accélérée : Non. Nature du marché : services. Base juridique : Directive 2014/24/EU. Le soumissionnaire doit présenter des offres pour tous Lots.

Informations communes aux lots : Type de marché : services. Classification CPV : 50330000. Le marché est financé au moins partiellement par des fonds de l'Union européenne : Projet de passation de marchés non financé par des fonds de l'UE. Approche de réduction des impacts environnementaux : none. Capacité économique-financière et capacité technique et professionnelle : Se référer à l'article 5 du règlement de la consultation. Pas de restriction en matière d'accès aux documents. Langues dans lesquelles les documents de marché sont officiellement disponibles : français.

Date limite de réception des offres : 14/03/2024 à 12:00.

Soumission électronique : Requête. Adresse pour la soumission : www.marches-securises.fr. Catalogue électronique : Non autorisée. Langues dans lesquelles les offres ou les demandes de participation peuvent être présentées : français. Soumission électronique : Non autorisée. Date limite jusqu'à laquelle l'offre doit rester valable : 6 Mois. Conditions de présentation : Date/heure : 15/03/2024 à 09:00. La séance n'est pas publique. Facturation électronique : Requête Accord-cadre, sans remise en concurrence. Nombre maximum de participants : 100. Un système d'acquisition dynamique est impliqué : 100. Pas de système d'acquisition dynamique

LOT-0001 - Maintenance et entretien des sites points hauts. Identifiant interne : 2023AN4891. Description : Maintenance des sites points hauts de diffusion de la TNT sur le Département de l'Ariège. Valeur maximale de l'accord-cadre : 400000 Eur.

Critères d'attribution : Critère Prix : Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60. Critère Qualité : Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 40

LOT-0002 - Renouvellement de matériel pour les sites points hauts. Identifiant interne : 2023AN4892. Description : Renouvellement de matériel pour la diffusion de la TNT sur les sites Points hauts du Département. Valeur maximale de l'accord-cadre : 250000 Eur. Critères d'attribution : Critère Prix : Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 60. Critère Qualité : Pondération (pourcentage, valeur exacte) : 30. Critère Qualité : Description : Délai de livraison ou d'exécution 10.

Organisation qui fournit des informations sur le cadre réglementaire général qui, en matière de fiscalité, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée ; sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection de l'environnement, est applicable au lieu où la prestation doit être réalisée ; sur le cadre réglementaire général qui, en matière de protection du travail et de conditions de travail, est applicable au lieu où la prestation

doit être réalisée ; sur la procédure de passation de marché sur un accès hors ligne aux documents de marché ; qui reçoit les demandes de participation ; qui traite les offres : Organisme acheteur

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulouse. 68 rue Raymond IV - BP70007 - 31068 Toulouse Cedex 7. Adresse électronique : greffe.ta-toulouse@juradm.fr. Téléphone : 05 62 73 57 57. Adresse internet : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr/>. Numéro d'enregistrement (SIRET) : 17310005800010.

Comité Consultatif Interrégional de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics de BORDREAU. DREETS Pôle C - 138 cours Maréchal Juin 33075 BORDEAUX Cedex. Adresse électronique : na.polec@dreets.gouv.fr. Téléphone : 05 56 69 27 08. Adresse internet : <https://nouvelle-aquitaine.dreets.gouv.fr/>. Numéro d'enregistrement (SIRET) : 13002930900015.

Date d'envoi de l'avis : 13/02/2024 à 09:59. 0724-03/265



retrouvez la

géolocalisation

des **VENTES AUX ENCHÈRES**

à venir sur notre site

gazette-ariégeoise.fr

rubrique vente aux enchères



DEVENEZ LE MOTEUR DE L'INFO LOCALE

30^e PROMOTION LICENCE PRO JOURNALISTE MULTIMEDIA EN PRESSE DE PROXIMITÉ EN ALTERNANCE • ESJ LILLE

Infos & inscriptions :

ACCÈS À BAC +2 OU AU MOINS 120 ECTS. 30 ANS MAX.

RECRUTEMENT SUR DOSSIER ET ORAL. RENTRÉE EN SEPTEMBRE

PAS DE FRAIS DE SCOLARITÉ. UN SALAIRE CHAQUE MOIS





École supérieure de journalisme de Lille



WWW.REBRANDLY/ESJLILLEPROX



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM406874, N°173483) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **L'Indépendant - 11**

Date de parution : 08/03/2024

Coût de l'annonce :

Parution	1 173,40 € HT
Entête	50,00 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	247,24 €
Total TTC :	1 483,44 €

Fait à Montpellier, le 26 Janvier 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



Préfet de l'Aude
Préfet de l'Ariège
Préfet des Pyrénées-Orientales

RAPPEL AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de
Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des
zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement
d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le
bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Laurent FABAS, Ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux
- Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne
- Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;

à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment :

- un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;
- un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ;
- une note complémentaire au dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ;
- un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ;
- un courrier de la DDTM/SAFEB en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30
- Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

- ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

- ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux – 49 rue de la Mairie – 11300 Limoux – à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur les sites internet des services de l'État des départements de :

* l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

* l'Ariège :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieux-aquatiques/Eaux-et-milieux-aquatique>

* des Pyrénées-Orientales :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude – ZA du Razès - Route de la Malepère – 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Baptiste GALINIE – Tél. : 06.47.25.68.96

Mail : baptiste.galinie@smmar.fr

Monsieur Jérôme DEFROIDMONT – Tél. : 06.45.58.19.78

Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM406877, N°173485) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **L'Indépendant - 66**

Date de parution : 08/03/2024

Coût de l'annonce :

Parution	1 173,40 € HT
Entête	50,00 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	247,24 €
Total TTC :	1 483,44 €

Fait à Montpellier, le 26 Janvier 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Préfet de l'Aude

Préfet de l'Ariège
Préfet des Pyrénées-Orientales

173485

RAPPEL AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de
Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des
zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement
d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le
bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Laurent FABAS, Ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- . Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux
- . Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne
- . Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

. sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;

. à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

. gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment :

- . un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;
- . un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ;
- . une note complémentaire au dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ;
- . un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ;
- . un courrier de la DDTM/SAFEB en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- . Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30
- . Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- . consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

- . ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

- . ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux – 49 rue de la Mairie – 11300 Limoux – à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- . en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- . à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- . sur les sites internet des services de l'État des départements de :

* l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

* l'Ariège :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieu-aquatiques/Eaux-et-milieu-aquatique>

* des Pyrénées-Orientales :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude – ZA du Razès - Route de la Malepère – 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- . Monsieur Baptiste GALINIE – Tél. : 06.47.25.68.96
- Mail : baptiste.galinie@smmar.fr
- . Monsieur Jérôme DEFROIDMONT – Tél. : 06.45.58.19.78
- Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM406876, N°173484) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre - 11**

Date de parution : 08/03/2024

Coût de l'annonce :

Parution	1 173,40 € HT
Entête	50,00 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	247,24 €
Total TTC :	1 483,44 €

Fait à Montpellier, le 26 Janvier 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



173484

Préfet de l'Aude

Préfet de l'Ariège
Préfet des Pyrénées-Orientales

RAPPEL AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de
Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des
zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement
d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le
bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Laurent FABAS, Ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- . Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux
- . Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne
- . Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

. sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;

. à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

. gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment :

- . un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;
- . un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ;
- . une note complémentaire au dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ;
- . un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ;
- . un courrier de la DDTM/SAFEB en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- . Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30
- . Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- . consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

- . ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

- . ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux – 49 rue de la Mairie – 11300 Limoux – à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- . en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- . à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- . sur les sites internet des services de l'État des départements de :

* l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

* l'Ariège :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieu-aquatiques/Eaux-et-milieu-aquatique>

* des Pyrénées-Orientales :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude – ZA du Razès - Route de la Malepère – 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- . Monsieur Baptiste GALINIE – Tél. : 06.47.25.68.96
- Mail : baptiste.galinie@smmar.fr
- . Monsieur Jérôme DEFROIDMONT – Tél. : 06.45.58.19.78
- Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM406878, N°173486) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre.fr - 66**

Date de parution : 08/03/2024

Coût de l'annonce :

Parution	1 173,40 € HT
Entête	50,00 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	246,68 €
Total TTC :	1 480,08 €

Fait à Montpellier, le 26 Janvier 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



173486

Préfet de l'Aude

Préfet de l'Ariège
Préfet des Pyrénées-Orientales

RAPPEL AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de
Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des
zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement
d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le
bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Laurent FABAS, ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- . Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux
- . Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne
- . Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

. sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;

. à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

. gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment :

- . un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;
- . un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ;
- . une note complémentaire du dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ;
- . un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ;
- . un courrier de la DDTM/SAFEB en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- . Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30
- . Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- . consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan;

- . ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

- . ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux – 49 rue de la Mairie – 11300 Limoux – à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- . en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- . à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- . sur les sites internet des services de l'État des départements de :

* l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

* l'Ariège :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieu-aquatiques/Eaux-et-milieu-aquatique>

* des Pyrénées-Orientales :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude – ZA du Razès - Route de la Malepère – 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

. Monsieur Baptiste GALINIE – Tél. : 06.47.25.68.96

Mail : baptiste.galinie@smmar.fr

. Monsieur Jérôme DEFROIDMONT – Tél. : 06.45.58.19.78

Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM406850, N°173477) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **L'Indépendant - 11**

Date de parution : 15/02/2024

Coût de l'annonce :

Parution	1 172,12 € HT
Entête	50,00 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	246,98 €
Total TTC :	1 481,90 €

Fait à Montpellier, le 26 Janvier 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



Préfet de l'Aude
Préfet de l'Ariège
Préfet des Pyrénées-Orientales

173477

AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de
Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des
zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement
d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le
bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Laurent FABAS, ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- . Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux
- . Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne
- . Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

. sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;

. à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

. gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment :

- . un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;
- . un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ;
- . une note complémentaire au dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ;
- . un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ;
- . un courrier de la DDTM/SAFEB en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- . Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30
- . Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- . consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

- . ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

- . ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux – 49 rue de la Mairie – 11300 Limoux – à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- . en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- . à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- . sur les sites internet des services de l'État des départements de :

* l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

* l'Ariège :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieu-aquatiques/Eaux-et-milieu-aquatique>

* des Pyrénées-Orientales :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude – ZA du Razès - Route de la Malepère – 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

. Monsieur Baptiste GALINIE – Tél. : 06.47.25.68.96

Mail : baptiste.galinie@smmar.fr

. Monsieur Jérôme DEFROIDMONT – Tél. : 06.45.58.19.78

Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM406868, N°173479) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **L'Indépendant - 66**

Date de parution : 15/02/2024

Coût de l'annonce :

Parution	1 172,12 € HT
Entête	50,00 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	246,98 €
Total TTC :	1 481,90 €

Fait à Montpellier, le 26 Janvier 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

Préfet de l'Aude

Préfet de l'Ariège
Préfet des Pyrénées-Orientales

173479

AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de
Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des
zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement
d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le
bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Laurent FABAS, Ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- . Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux
- . Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne
- . Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

. sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;

. à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

. gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment :

- . un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;
- . un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ;
- . une note complémentaire au dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ;
- . un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ;
- . un courrier de la DDTM/SAFEB en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- . Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30
- . Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- . consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

- . ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

- . ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux – 49 rue de la Mairie – 11300 Limoux – à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- . en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- . à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- . sur les sites internet des services de l'État des départements de :

* l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

* l'Ariège :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieux-aquatiques/Eaux-et-milieux-aquatique>

* des Pyrénées-Orientales :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude – ZA du Razès - Route de la Malepère – 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

. Monsieur Baptiste GALINIE – Tél. : 06.47.25.68.96

Mail : baptiste.galinie@smmar.fr

. Monsieur Jérôme DEFROIDMONT – Tél. : 06.45.58.19.78

Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM406865, N°173478) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre - 11**

Date de parution : 15/02/2024

Coût de l'annonce :

Parution	1 172,12 € HT
Entête	50,00 € HT
Justificatif(s) additionnel(s)	2,80 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	246,98 €
Total TTC :	1 481,90 €

Fait à Montpellier, le 26 Janvier 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



Préfet de l'Aude
Préfet de l'Ariège
Préfet des Pyrénées-Orientales

173478

AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de
Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des
zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement
d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le
bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Laurent FABAS, ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- . Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux
- . Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne
- . Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

. sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;

. à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

. gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment :

- . un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;
- . un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ;
- . une note complémentaire au dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ;
- . un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ;
- . un courrier de la DDTM/SAFEB en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- . Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30
- . Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- . consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

- . ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

- . ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux – 49 rue de la Mairie – 11300 Limoux – à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- . en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- . à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- . sur les sites internet des services de l'État des départements de :

* l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

* l'Ariège :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieu-aquatique/Eaux-et-milieu-aquatique>

* des Pyrénées-Orientales :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude – ZA du Razès - Route de la Malepère – 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

- . Monsieur Baptiste GALINIE – Tél. : 06.47.25.68.96
Mail : baptiste.galinie@smmar.fr
- . Monsieur Jérôme DEFROIDMONT – Tél. : 06.45.58.19.78
Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM406872, N°173481) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **Midi Libre.fr - 66**

Date de parution : 15/02/2024

Coût de l'annonce :

Parution	1 172,12 € HT
Entête	50,00 € HT
Frais techniques	10,00 € HT
Montant TVA :	246,42 €
Total TTC :	1 478,54 €

Fait à Montpellier, le 26 Janvier 2024

Le Gérant

Jean-Benoît BAYLET

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.



173481

Préfet de l'Aude

Préfet de l'Ariège
Préfet des Pyrénées-Orientales

AVIS D'ARRETE INTER-PREFECTORAL

**portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de
Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des
zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement
d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le
bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte
d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude**

Par arrêté du 22 janvier 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du **04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus**.

Décision prise à l'issue de l'enquête :

Les Préfets de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales statueront par un seul et même arrêté inter-préfectoral sur la déclaration d'intérêt général.

À l'issue de la procédure la décision susceptible d'intervenir sera une déclaration d'intérêt général au titre des dispositions du Code de l'environnement, assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Laurent FABAS, ingénieur, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant sera désigné après interruption de l'enquête.

Déroulement de l'enquête :

Cette opération concerne 155 communes des bassins versants de la Haute Vallée de l'Aude sur les départements de l'Aude, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales. La commune de Limoux est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi que les registres d'enquêtes seront tenus à la disposition du public du 04 mars 2024 au 03 avril 2024 inclus dans les mairies de :

- . Limoux (Siège de l'enquête) - 49 rue de la Mairie - 11300 Limoux
- . Carcassonne - 32, rue Aimé Ramond - 11000 Carcassonne
- . Quillan - 17, rue de la Mairie - 11500 Quillan

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur les registres d'enquête, ouverts à cet effet.

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site internet suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

. sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5081> ;

. à partir du site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

. gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, au Syndicat Mixte Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude - ZA du Razès rue de la Malepère - 11300 Limoux.

Le dossier comporte notamment :

- . un dossier de demande de déclaration d'intérêt général ;
- . un atlas du plan de gestion de la ripisylve 2024-2030 ;
- . une note complémentaire du dossier DIG ripisylve SMAH HVA 2024-2030 ;
- . un courrier de l'ARS en date du 24/08/2023 ;
- . un courrier de la DDTM/SAFEB en date du 31/08/2023.

Lieu et dates de permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, aux jours et heures suivants, en mairies de :

- . Limoux le 04 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Carcassonne le 15 mars 2024 de 14h30 à 17h30
- . Quillan le 27 mars 2024 de 09h00 à 12h00
- . Limoux le 03 avril 2024 de 15h00 à 18h00.

Observations et propositions du public :

Avant la clôture de l'enquête, les observations relatives au projet pourront être :

- . consignées sur le registre déposé en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;

- . ou adressées par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-5081@registre-dematerialise.fr ou depuis le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5081>

- . ou envoyées par courrier à la mairie de Limoux – 49 rue de la Mairie – 11300 Limoux – à l'attention de Monsieur Laurent FABAS, commissaire enquêteur.

Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont consultables sur le registre dématérialisé.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- . en mairies de Limoux, Carcassonne et Quillan ;
- . à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire – 52, rue Jean Bringer – 11000 CARCASSONNE) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- . sur les sites internet des services de l'État des départements de :

* l'Aude :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Eaux-et-milieu-aquatique/Les-autres-dossiers/Declaration-d-interet-general-DIG>

* l'Ariège :

<https://www.ariège.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public/Consultations-du-public-direction-departementale-des-territoires/Eaux-et-milieu-aquatiques/Eaux-et-milieu-aquatique>

* des Pyrénées-Orientales :

<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-autres-procedures/Autorisations-loi-sur-l-eau>

Informations complémentaires :

La personne responsable du projet est Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude – ZA du Razès - Route de la Malepère – 11300 Limoux.

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

. Monsieur Baptiste GALINIE – Tél. : 06.47.25.68.96

Mail : baptiste.galinie@smmar.fr

. Monsieur Jérôme DEFROIDMONT – Tél. : 06.45.58.19.78

Mail : jerome.defroidmont@smmar.fr

PIÈCE COMPLÉMENTAIRE n°4 CERTIFICATS D’AFFICHAGE

Le périmètre d’intervention du Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude comprend 155 communes.

Le commissaire enquêteur n’a pu constater ces affichages que ponctuellement.

La plupart des communes ont bien voulu produire des certificats d’affichage en complément prouvant que l’affichage s’est maintenu sur toute la période réglementaire.



MAIRIE D'AJAC

1 rue de la Mairie
11300 AJAC
04.68.69.54.92
mairie.ajac@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : MAIRIE D AJAC

Je soussigné Mr CHAUMOND Gérard

Qualité : Maire de la commune

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 1er février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Ajac, le 18 avril 2024

Le Maire, Gérard CHAUMOND



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



Département de l'AUDE - 11
Arrondissement de LIMOUX

MAIRIE D'ALAIGNE

11240 ALAIGNE

☎ 04.68.69.01.06

commune-alaigne@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, **Jean PERILLOU**, Maire de la commune d'ALAIGNE, certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la Mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 1^{er} février 2024 et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Alaigne, le 12 avril 2024

Le Maire,
Jean PÉRILLOU.



MAIRIE D'ALAIRAC



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : ALAIRAC

Je soussigné ADIVEZE Marc

Qualité : Maire d'ALAIRAC

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 02 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 02 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Alairac, le 04 avril 2024




Le Maire
Marc ADIVEZE



COMMUNE D'ALET LES BAINS

11580 ALET LES BAINS

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Ghislaine TAFFOREAU, Maire de la Commune d’ALET-LES-BAINS

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du le 16 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Alet-les-Bains, le 11 avril 2024

Le Maire,
Ghislaine TAFFOREAU



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : ANTUGNAC

Je soussigné

Qualité ⁽¹⁾ : Philippe COMTE, Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 14/02/2024

et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Antugnac
, le ⁽³⁾ : 10/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : ARQUES

Je soussigné GRACIA Géraldine

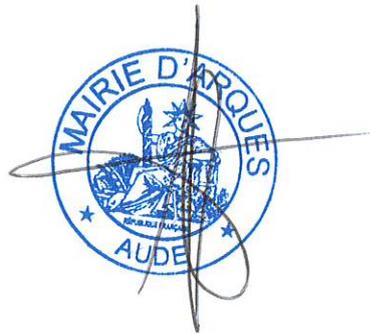
Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 2 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 2 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à ARQUES
, le 12/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : ARTIGUES

Je soussigné Serge MOUNIÉ

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 30/01/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : ARTIGUES
, le ⁽³⁾ : 11/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : AUNAT

Je soussigné PIQUEMAL Christophe

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 30 janvier
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : AUNAT
, le ⁽³⁾ : 25 Juin 2024

Signature et tampon

Le Maire,
PIQUEMAL Christophe



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : AXAT (Aude)

Je soussigné : Monsieur Philippe PARRAUD

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de la Commune d’AXAT

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 1^{er} février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à AXAT, le 10 avril 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : BELCAIRE

Je soussigné Jean-Pierre ADROIT

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 1^{er} janvier 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Belcaire
, le ⁽³⁾ : 11/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

MAIRIE DE BELCASTEL ET BUC

11580

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Belcastel et Buc

Je soussigné Anne VALMIGERE

Qualité ⁽¹⁾ : maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 5 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Belcastel et Buc, le 12 avril 2024
La Maire



Anne VALMIGERE



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : BELFORT SUR REBENTY

Je soussigné Lucien RIVIÉ

Qualité ⁽¹⁾ : Maire.

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 02 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : BELFORT / REBENTY
, le ⁽³⁾ : 24/04/24

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : BELLEGARDE DU RAZES

Je soussigné Marc LEMONNIER

Qualité ⁽¹⁾ : Adjoint au Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 29 janvier 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Bellegarde du Razès, le 11 avril 2024

Signature et tampon

Pour le Maire
L’ADJOINT DÉLÉGUÉ



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



COMMUNE
de
BELVÈZE-DU-RAZÈS

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Commune : BELVEZE DU RAZES

Je soussigné : AMAT André

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 16 février 2024
et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à : Belvèze du Razès, le 10 Avril 2024 ⁽³⁾ :

Signature et tampon

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l'affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l'enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l'enquête, le 3 avril 2024.



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Commune : *Belvianes et Banac*

Je soussigné *Alexis CHANAL*

Qualité ⁽¹⁾ : *Le Maire*

certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : *JF102/24*
et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à : *Belvianes et Banac*
, le ⁽³⁾ : *18/04/2024*

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l'affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l'enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l'enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : **DE BELVIS**

Je soussigné **Georges RATON**

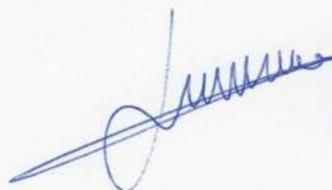
Qualité ⁽¹⁾ : **Maire de la commune**

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : **1^{er} février 2024**
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : **Belvis**
, le ⁽³⁾ : **11 AVR. 2024**

Signature et tampon

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : de Bessède de Sault

Je soussigné Daigneaux Sébastien

Qualité ⁽¹⁾ : LeMaire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 12/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Bessède de sault
, le 13/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : BOURIEGE 11300

Je soussigné André CALVET

Qualité : Maire de la commune

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 6 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Bouriege, le 12 avril 2024,

Le Maire, A. CALVET





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE LIMOUX

COMMUNE DE BOURIGEOLE

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : BOURIGEOLE

Je soussigné Thierry PEINADO

Qualité : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 16 avril 2024

et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Bourigeole, le 12 avril 2024

Signature et tampon



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : **BREZILHAC**

Je soussigné Alexis CHAVARDES

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de la Commune

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : **15 février 2024**

et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : BREZILHAC

Le ⁽³⁾ 25/04/204

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

BRUGAIROLLES



MAIRIE DE BRUGAIROLLES

8 rue de la Mairie

Tel 04.68.31.46.61

Mail : mairiedebrugairolles@orange.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné SIRE Simon, Maire de la commune de Brugairolles certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 02 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 02 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Brugairolles, le 11 avril 2024

Le Maire

Simon SIRE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : BUGARACH

Je soussigné Jean-Pierre DELORD

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 10/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Bugarach
, le ⁽³⁾ : 22/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.